TABLEAU DE BORD

2025

SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTEXTE

L'année 2026 célèbre la quinzième année d'existence du SIAO 49. Depuis 2011, le SIAO 49 centralise et évalue les demandes d'hébergement, établi une liste d'attente unique des ménages en attente et oriente avec équité les ménages demandeurs vers les dispositifs d'hébergement. A partir de 2014, un observatoire social a été mis en place au SIAO 49 pour fiabiliser, extraire et analyser les données d'activité du SIAO-115 et du SIAO Insertion. Chaque année, le chargé d'étude sur l'observatoire social élabore et restitue un tableau de bord annuel. Celui-ci présente et analyse les données d'activité du SIAO-115 et du SIAO Insertion sur l'année précédente.

Le tableau de bord a pu évoluer sur la présentation des données d'activité au fil des années. De ce fait, une agrégation des mêmes données à été possible mais est inférieure aux quinze années d'existence du SIAO. L'agrégation des données a pu se faire à partir de l'année 2016.

Le tableau de bord de l'année 2025 met en exergue des tendances et apporte une analyse statistique de l'évolution de l'offre, de la demande, du public demandeur, de la mise à l'abri et des parcours d'hébergement/logement.

SOMMAIRE

VOLET URGENCE

CHIFFRES CLÉS URGENCE 08

OFFRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE 09

DEMANDE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET RÉPONSES APPORTÉES 11

EVOLUTION SEMESTRIELLE DE LA DEMANDE D'HEBERGEMENT D'URGENCE 14

LES DEMANDES AU 115 N'AYANT PAS ABOUTI 15

LA COMPOSITION FAMILIALE DES MÉNAGES DEMANDEURS 16

LA TRANCHE D'ÂGE DES PERSONNES DEMANDEUSES 17

LA NATIONALITÉ DES MÉNAGES DEMANDEURS 18

SOMMAIRE

VOLET URGENCE

LES NUITÉES SUR LES DISPOSITIFS D'URGENCE 19

L'OCCUPATION DU DISPOSITIF HÔTELIER 22

L'OCCUPATION DU DISPOSITIF AR/AP 24

LES MOTIFS DE SORTIES DES CHRS ET HORS CHRS URGENCE 27

LES MOTIFS DE SORTIES SUR LE DISPOSITIF HÔTELIER 28

LES MOTIFS DE SORTIES SUR LE DISPOSITIF PASSERELLE 29

SOMMAIRE

VOLET INSERTION

CHIFFRES CLÉS INSERTION 30

OFFRE D'HÉBERGEMENT D'INSERTION/LOGEMENT ACCOMPAGNÉ 31

LE PARCOURS URGENCE/INSERTION 35

DEMANDES D'HÉBERGEMENT D'INSERTION RÉCEPTIONNÉES 36

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DE LA DEMANDE D'HÉBERGEMENT D'INSERTION 37

LA COMPOSITION FAMILIALE DES MÉNAGES DEMANDEURS 40

LA TRANCHE D'ÂGE DES PERSONNES DEMANDEUSES 41

LES RESSOURCES PRINCIPALES DE MÉNAGES DEMANDEURS 42

SOMMAIRE

VOLET INSERTION

LE STATUT EN MATIÈRE D'EMPLOI DES MÉNAGES DEMANDEURS 44

LE TYPE D'HÉBERGEMENT DES MÉNAGES DEMANDEURS 45

LES PRESCRIPTEURS DES DEMANDES D'HÉBERGEMENT D'INSERTION 46

L'INSTRUCTION DES DEMANDES AUPRÈS DU SIAO 47

L'ORIENTATION DES MÉNAGES DEMANDEURS 48

LES MÉNAGES QUI NE RELÈVENT PAS D'UN DISPOSITIF SIAO INSERTION 52

LES MÉNAGES EN LISTE D'ATTENTE 53

LES MÉNAGES ENTRÉS EN DISPOSITIF 56

SOMMAIRE

VOLET INSERTION

DE L'ORIENTATION À L'ENTRÉE 61

LES MÉNAGES SORTIS DE DISPOSITIF 66

LES TYPES DE SORTIES EN 2025 71

CHIFFRES CLÉS URGENCE 2025



21 177

demandes d'hébergement d'urgence formulées au 115 en 2025

moyenne de 23 500 sur 10 ans

2 522

ménages demandeurs

moyenne de 2 172 sur 10 ans



3 674

personnes demandeuses

moyenne de 3 101 sur 10 ans

10 162

réponses ayant abouti à un hébergement d'urgence soit 48% des demandes

moyenne 14 600 réponses ayant abouti à un hébergement d'urgence soit 59% des demandes



281 737

nuitées* sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'urgence

moyenne de 179 900 nuitées sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'urgence

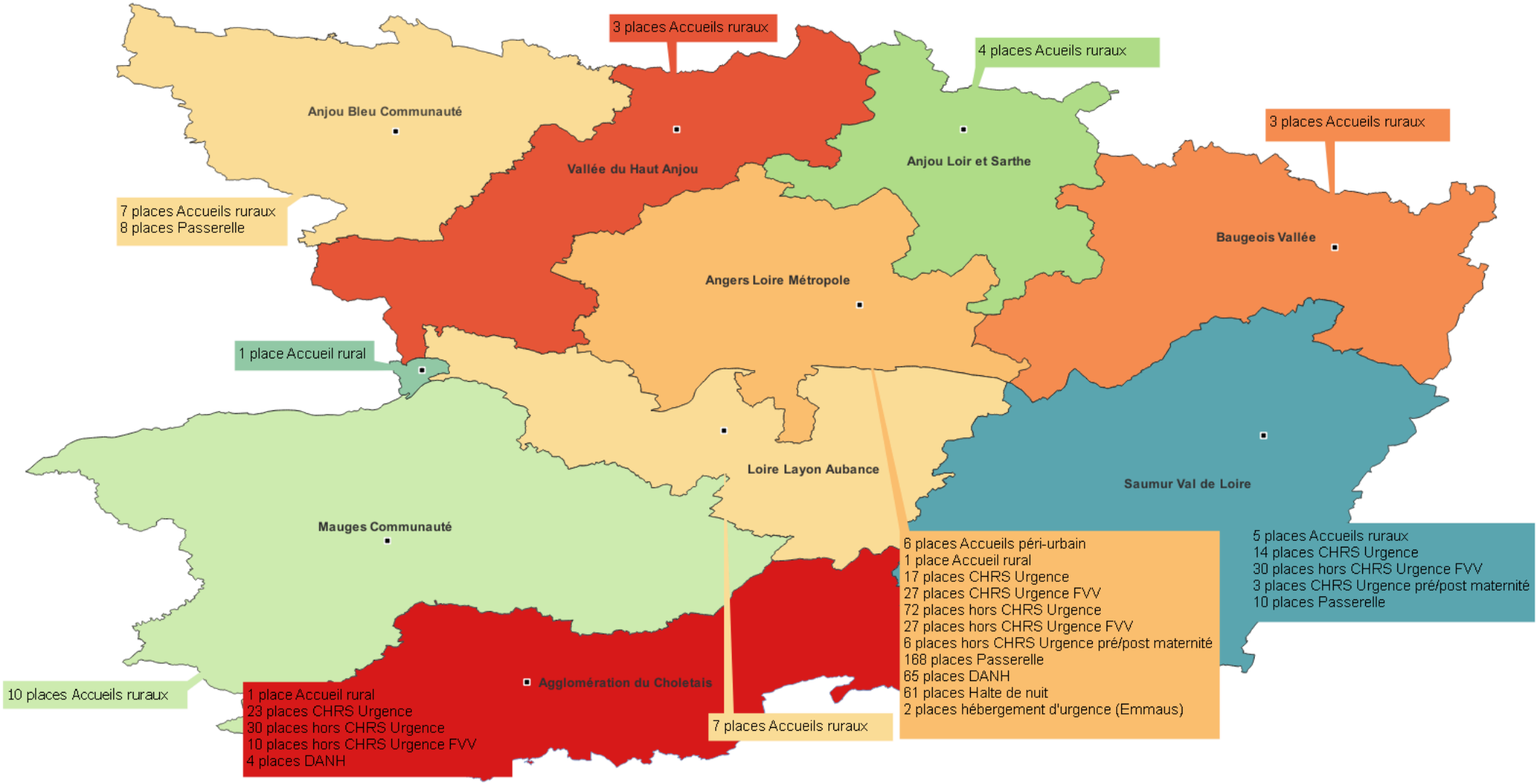
41

ménages en situation anormalement longue (plus de 8 mois de séjour) sur le CHRS Urgence au 01/01/2026

* Ce chiffre comptabilise uniquement les nuitées réalisées en 2025 par les personnes hébergées sur un dispositif d'urgence. Il sera comptabilisé uniquement le nombre de nuitées réalisé entre le 01/01/2025 et le 01/01/2026 pour chaque personne. Parmi ces 281 737 nuitées, 145 723 nuitées ont été effectuées sur des places mobilisables (dispositif hôtel, Halte de Nuit, accueils ruraux et péri-urbain, ex AFPA Cholet et ex hôtel Saint Barthélémy d'Anjou) par le 115.

OFFRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Janvier 2026 : capacité totale de 625 places (hors places hôtel)



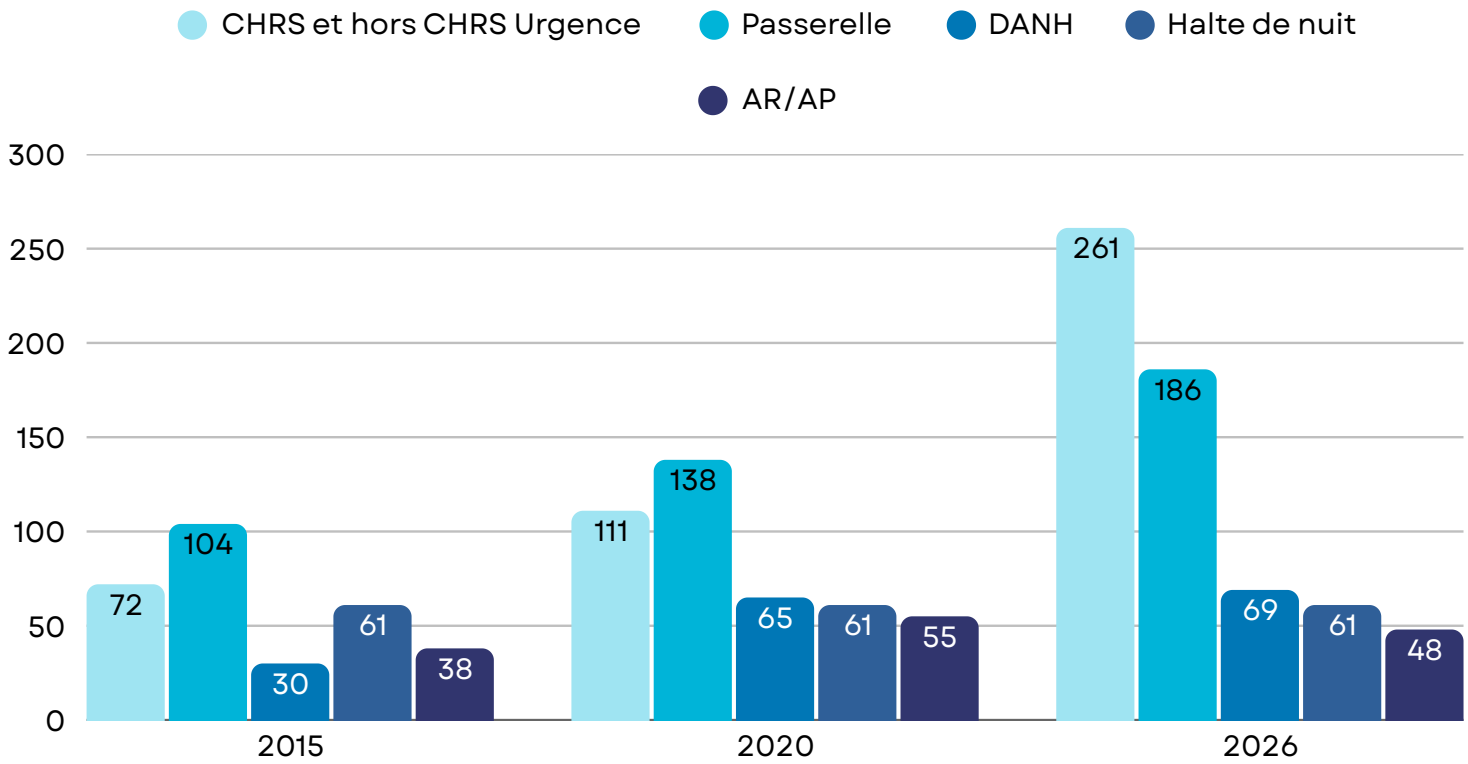
625 places d'hébergement d'urgence (hors hôtel) sont comptabilisées en janvier 2026. Une partie des places sont mobilisables (211 places avec une rotation régulière) sur la Halte de Nuit, les accueils ruraux et péri-urbain, l'ex AFPA Cholet et l'ex hôtel Saint Barthélémy d'Anjou alors qu'une autre partie des places sont embolisées (414 places occupées avec une faible rotation) sur les CHRS Urgence. 215 places (capacité d'accueil ciblée) sur le dispositif hôtelier sont financées pour un besoin de 267 personnes vulnérables, sans ressource et sans solution d'hébergement hébergées chaque jour en moyenne en 2025 en l'absence d'hébergement d'urgence disponible.

OFFRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

L'offre d'hébergement d'urgence couvre l'ensemble des EPCI grâce aux accueils ruraux gérés par les communes. Ce dispositif bénéficie d'un financement de l'État uniquement sur la partie évaluation des publics et accompagnement des bénévoles du Réseau des Accueils Ruraux et Périurbains géré par 1 ETP au sein de l'équipe du 115.

Un nombre conséquent de places est concentré sur les principales villes du département (Angers, Cholet et Saumur).

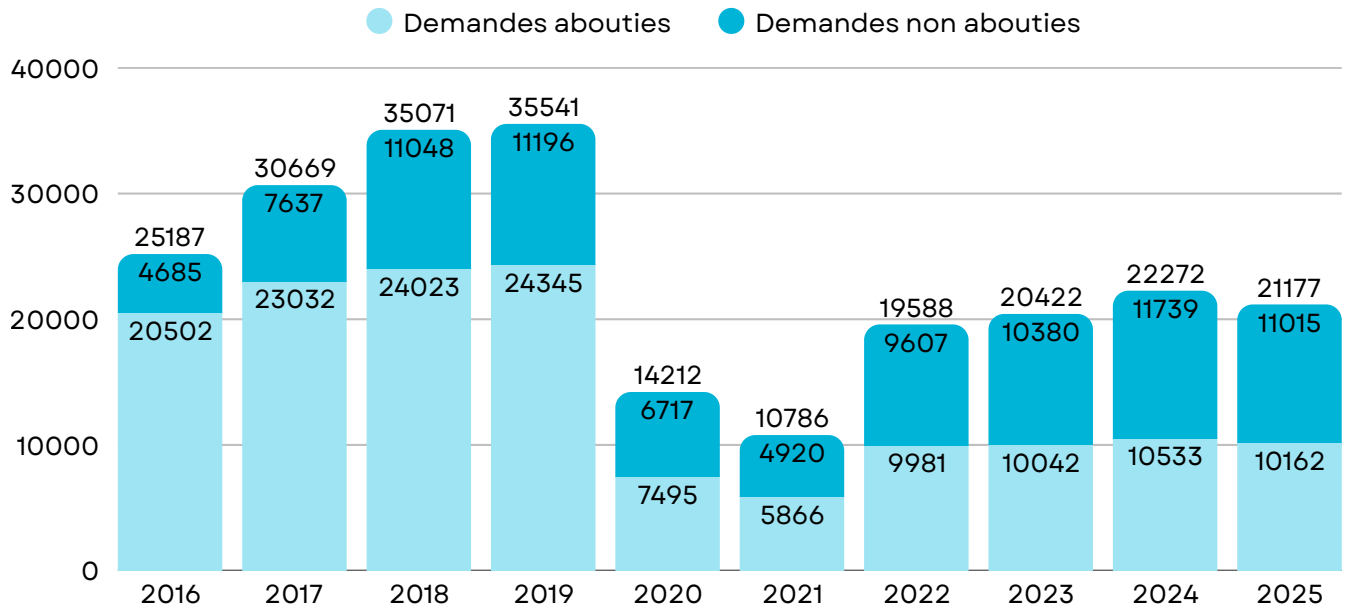
Evolution du nombre de places d'hébergement d'urgence entre 2015 et 2026 (hors places Hôtel et sites temporaire du plan Grand Froid)



L'offre d'hébergement d'urgence s'agrandie d'année en année depuis 2015. Le nombre de places augmente sur l'ensemble des dispositifs d'urgence à l'exception des AR/AP (fermeture de certains AR). L'augmentation de la capacité du parc d'hébergement permet de répondre favorablement a une partie des demandes d'hébergement d'urgence. L'absence de solutions d'hébergements adaptée à la situation de certains ménages demande un recours au dispositif hôtelier ou bien de répondre défavorablement à la demande d'hébergement d'urgence.

DEMANDE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET RÉPONSES APPORTÉES

Evolution des réponses apportées par le 115 aux demandes d'hébergement d'urgence entre 2016 et 2025



Près de 23 500 demandes d'hébergement d'urgence ont été formulées en moyenne depuis 10 ans par 2 172 ménages comprenant 3 101 personnes. L'évolution de la demande d'hébergement d'urgence se distingue en plusieurs périodes :

- entre 2016 et 2019 (en amont de la crise sanitaire) avec un nombre de demandes d'hébergement d'urgence conséquent. La Halte de nuit génère une demande d'hébergement d'urgence quotidienne pour chaque personne souhaitant une place sur les Chemins de Traverse auprès du 115
- en 2020 une nouvelle pratique de la prise en charge à la Halte de Nuit sur Angers est mise en place. Un principe d'hébergement en continuité sur le site évite à l'usager d'appeler le 115 chaque jour (la prise en charge est d'une semaine). Ce nouveau fonctionnement atténue fortement les demandes d'hébergement d'urgence
- depuis mi-2021 la prise en charge en continuité a évolué. L'usager appel non plus toutes les semaines mais tous les 3 à 4 jours) pour une nouvelle prise en charge. Ce fonctionnement porte à la hausse les demandes d'hébergement d'urgence.

Le nombre de demandes d'hébergement d'urgence peut être sous-estimé lié au découragement de certaines personnes à réitérer leur appel au 115 après des refus multiple faute de places disponibles adaptées à leur situation.

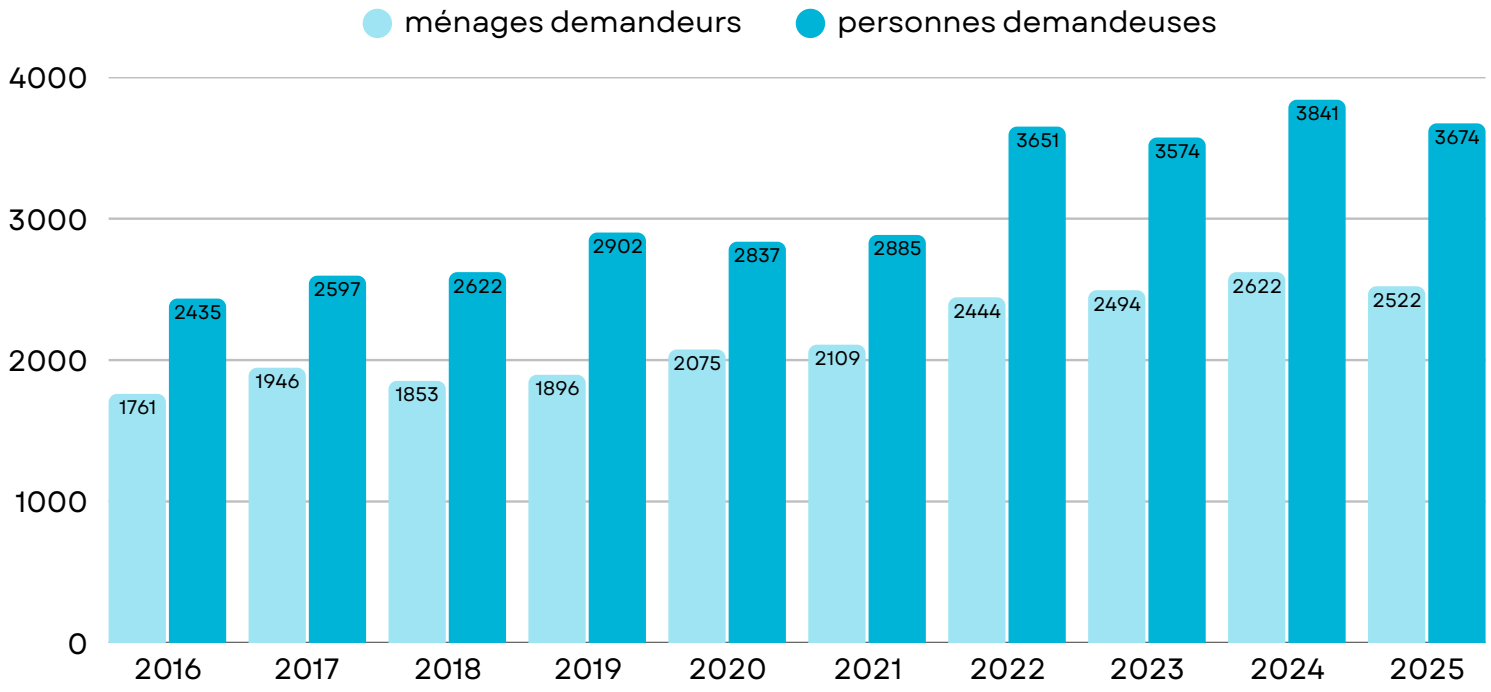
DEMANDE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET RÉPONSES APPORTÉES

Les réponses ayant abouti à un hébergement sont plus nombreuses que celle n'ayant pas abouti sur la majorité des 10 dernières années. En moyenne le 115, répond positivement à 60% des demandes d'hébergement d'urgence sur cette période. L'évolution des réponses apportées aux demandes d'hébergement d'urgence se distingue en plusieurs périodes :

- entre 2016 et 2022 les réponses positives sont plus nombreuses. La progression de places en hébergement d'urgence (+82 places supplémentaires sur Passerelle, +39 sur le DANH et +177 sur les CHRS et hors CHRS Urgence) a permis de proposer des solutions d'hébergement. Par ailleurs, le changement de fonctionnement à la Halte de nuit a un impact sur la proportion de demandes abouties en 2020 et 2021 (avant 2020 : un ménage obtenait sept réponses positives lors de sa prise en charge à la Halte de Nuit sur la semaine, après 2021 le ménage obtenait une réponse positive pour sa prise en charge hebdomadaire à la Halte de Nuit).
- depuis 2023 les réponses négatives dépassent les réponses positives. Une rotation moins importante sur les dispositifs d'urgence, la moindre disponibilités des hôtels lors d'événements culturels ponctuels et l'inadéquation du profil de certaines personnes avec la typologie des places proposées participent à l'augmentation des demandes non pourvues. Par ailleurs, la progression continue du nombre des demandes en 2022, 2023 et 2024 et des ménages et personnes demandeurs contraint la capacité du SIAO-115 à répondre défavorablement aux demandes d'hébergement d'urgence.

DEMANDE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE ET RÉPONSES APPORTÉES

Evolution des ménages et personnes demandeurs ayant formulé au moins une demande d'hébergement d'urgence au 115 entre 2016 et 2025

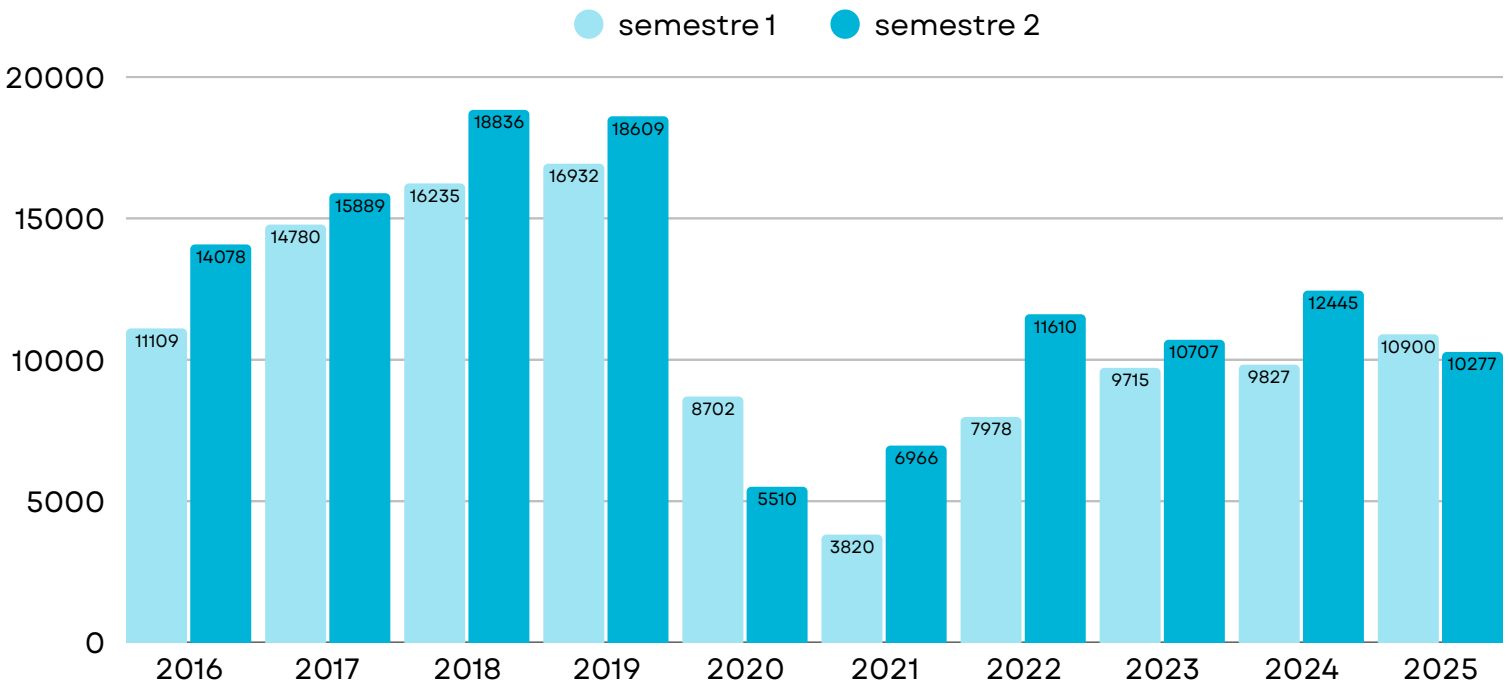


En moyenne 2 172 ménages différents et 3 101 personnes différentes ont formulé une demande d'hébergement d'urgence depuis 10 ans. 761 ménages et 1 239 personnes supplémentaires expriment un besoin d'hébergement auprès du SIAO-115 entre 2016 et 2025.

La progression de ménages constitués de plusieurs membres participe à l'augmentation du nombre de personnes demandeuses. Les grands ménages (6 personnes et plus) demandeurs peuvent mettre en difficulté le SIAO-115 pour trouver une mise à l'abri compatible avec la taille du ménage(passe de 21 à 42 ménages entre 2020 et 2025).

EVOLUTION SEMESTRIELLE DE LA DEMANDE D'HEBERGEMENT D'URGENCE

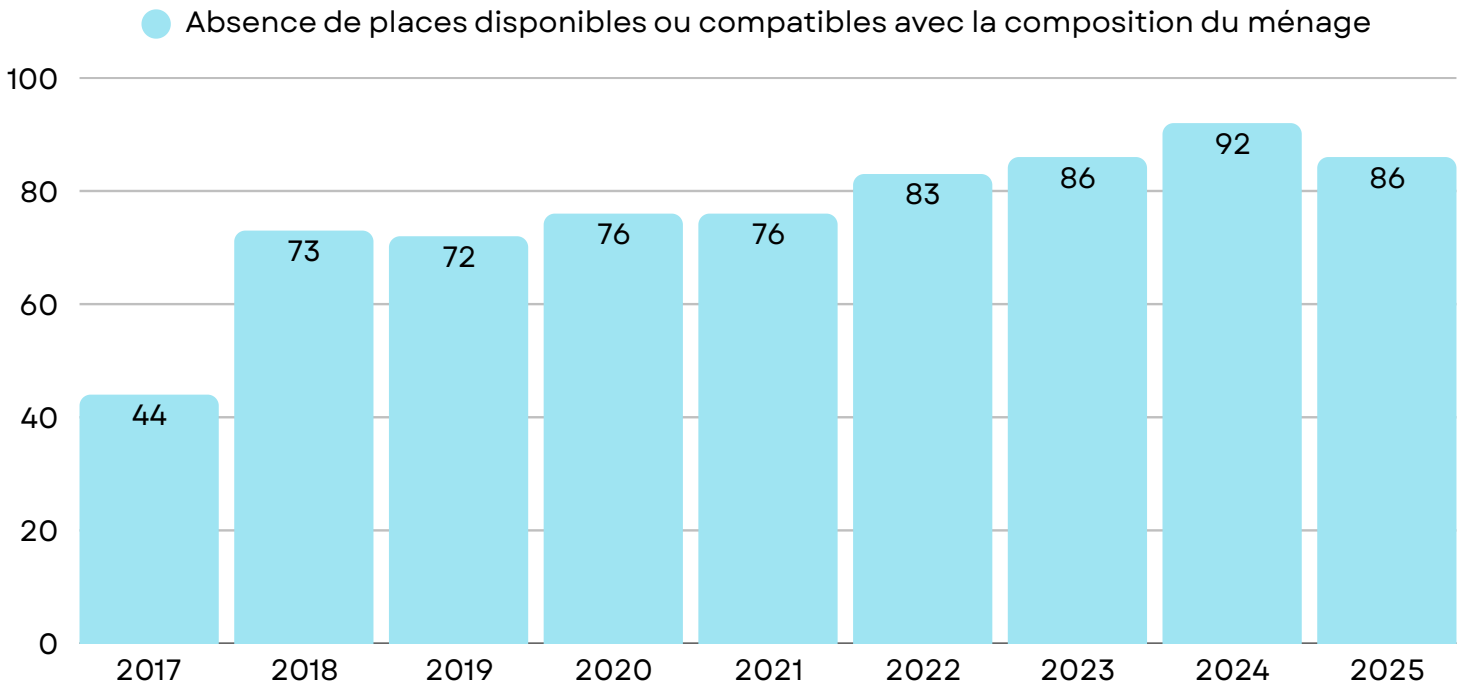
Evolution semestrielle de la demande d'hébergement d'urgence au 115 entre 2016 et 2025



Au cours des 10 dernières années, un plus grand nombre de demandes d'hébergement d'urgence est formulé au second semestre de l'année. Les premiers et les derniers mois de l'année sont marqués par un pic d'activité liés à la baisse saisonnière des températures météorologiques. La prise en charge des femmes victimes de violences en début d'été et en fin de chaque année peut expliquer une hausse de la demande. La prise en charge systématique du public demandeur en 2020 et 2021 a généré moins de demandes d'hébergement d'urgence liée à la crise sanitaire. Cette période a fait émerger une réflexion sur l'évolution de l'offre d'hébergement.

LES DEMANDES AU 115 N'AYANT PAS ABOUTI

Evolution de la proportion du motif de réponse "absence de places disponibles ou l'absence de places compatibles avec la composition des ménage" entre 2017 et 2025



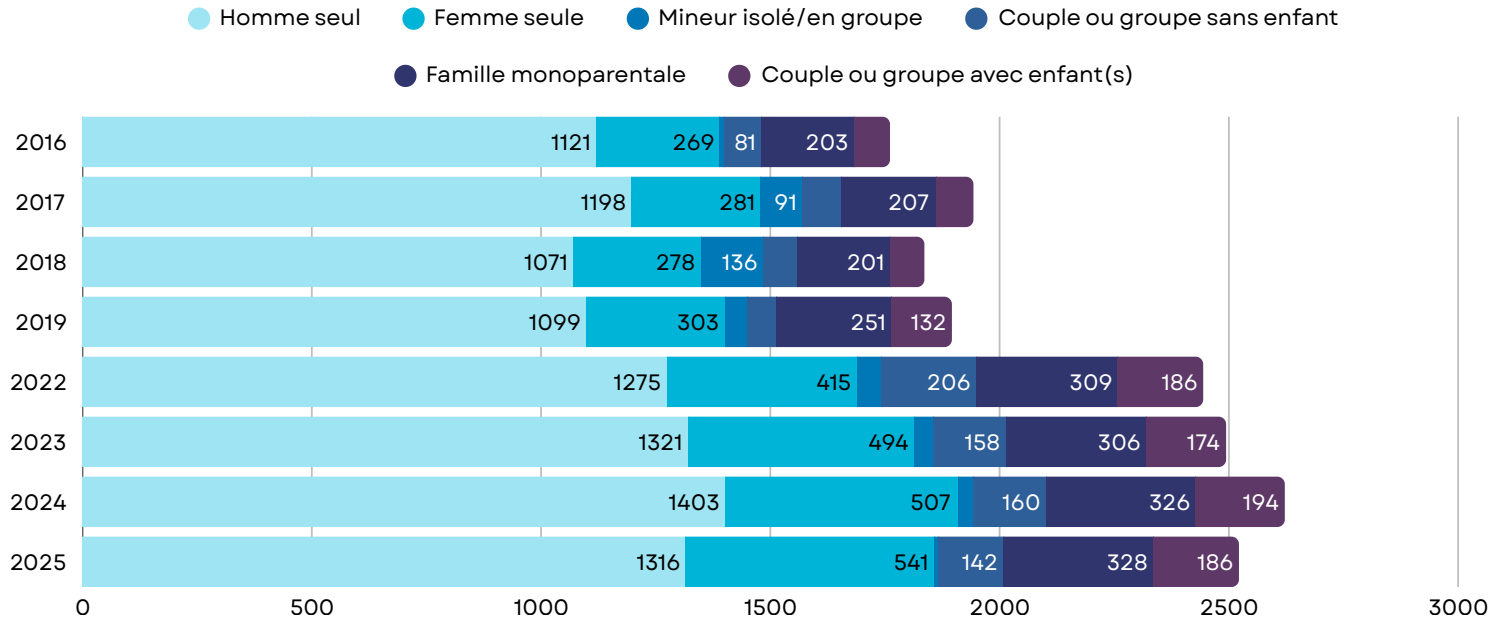
Le motif principal des demandes non abouties reste l'absence de places disponibles ou l'absence de places compatibles avec la composition des ménages. Ce critère sert de base à ce graphique. Ce motif prend en considération le territoire souhaité et les dispositifs d'urgence qui y sont présent.

L'utilisation des autres motifs de demandes non abouties représentent des petites proportions.

Sur une année, un ménage demandeur a pu obtenir à la fois une ou plusieurs réponses défavorables ou une ou plusieurs réponses favorables à sa demande d'hébergement d'urgence. En 2025, 1 252 ménages différents (soit 50% des ménages demandeurs) n'ont reçu que des réponses défavorables à leurs demandes d'hébergement d'urgence dans le département du Maine-et-Loire.

LA COMPOSITION FAMILIALE DES MÉNAGES DEMANDEURS

Evolution de la composition des ménages ayant formulé une demande d'hébergement auprès du 115 entre 2016 et 2025

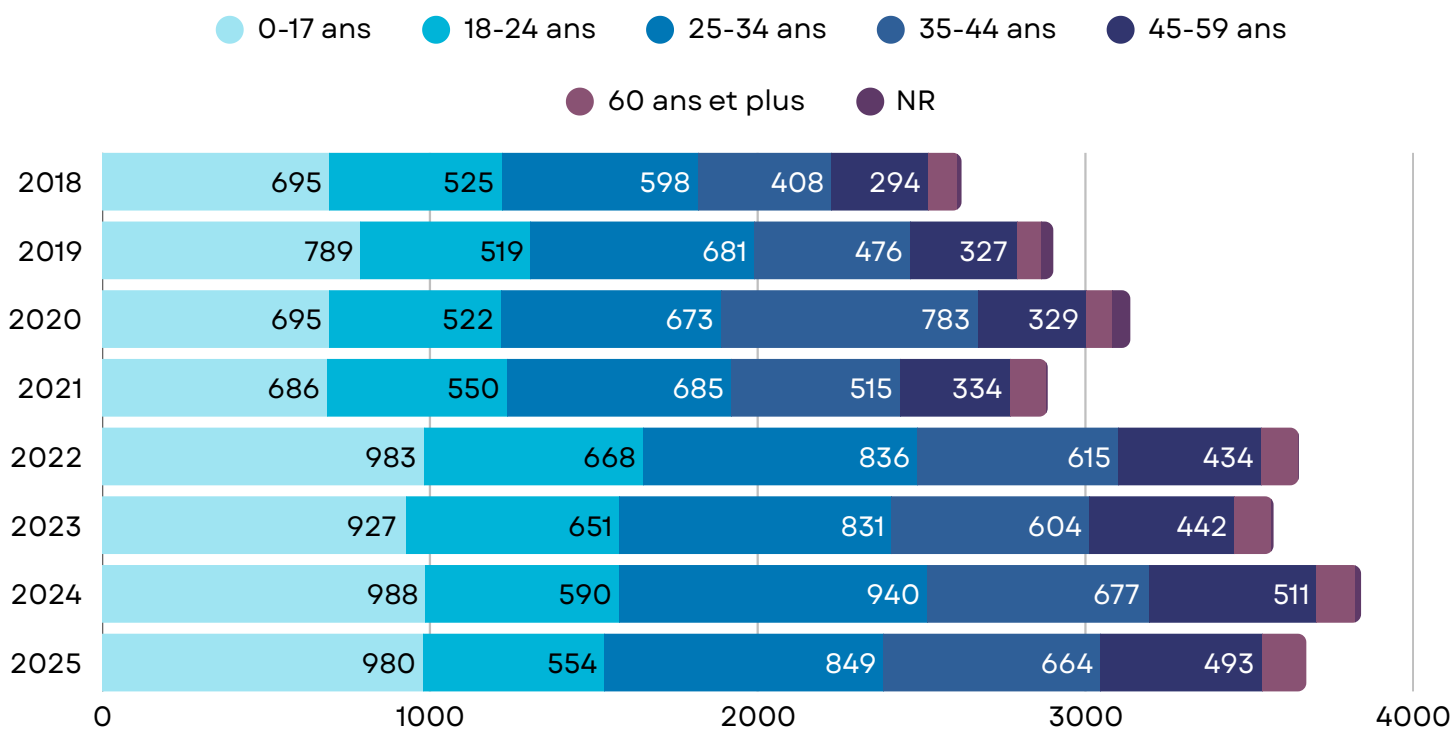


Depuis 2016, les ménages isolés restent majoritaires (74% des ménages demandeurs en moyenne). Les hommes seuls (56% en moyenne) sont plus représentés que les femmes seules (17% en moyenne). La prépondérance des personnes seules demandeuses s'explique par une offre d'hébergements d'urgence adaptée aux petites compositions familiales. Représentées en moyenne à 12% des ménages demandeurs, les familles monoparentales sont en majorité des femmes seules avec enfant(s). Les familles avec enfants (18% en moyenne) sont plus représentées que les ménages sans enfant (5% en moyenne).

La représentation des hommes seuls (passe de 64% à 52%)a baissé alors que celles des femmes seules a progressé (passage de 15% à 21%) sur les 10 dernières années.
La représentation des hommes seuls est modérée. En effet, la solution de mise à l'abri est essentiellement prévue à la HDN ne permet pas à tous de pouvoir bénéficier d'une place du fait de la promiscuité avec le public femme et famille du fait de difficultés comportementales. De plus, il n'existe pas d'autres places hommes seuls de ce type sur le département. De ce fait, et suite à des refus d'orientation multiples liés à l'absence de place, ce public peut s'abstenir d'appeler le 115.
Une offre spécifique (FVV ou en amont de la maternité), permet à des femmes seules de bénéficier d'une prise en charge. Toutefois elle reste limitée s'il n'y a pas l'une ou l'autre de ces vulnérabilités.
Les couples sans enfant et les familles monoparentales sont restés dans une représentation similaire depuis 2016 alors que celle des couples/groupes avec enfant(s) a progressé (passage de 4% à 7%).
Il est toujours aussi difficile de prendre en charge des familles composées d'un grand nombre de personnes. L'offre d'hébergement n'est pas toujours adaptée.

LA TRANCHE D'ÂGE DES PERSONNES DEMANDEUSES

Evolution des tranches d'âge des ménages ayant formulé une demande d'hébergement auprès du 115 entre 2018 et 2025



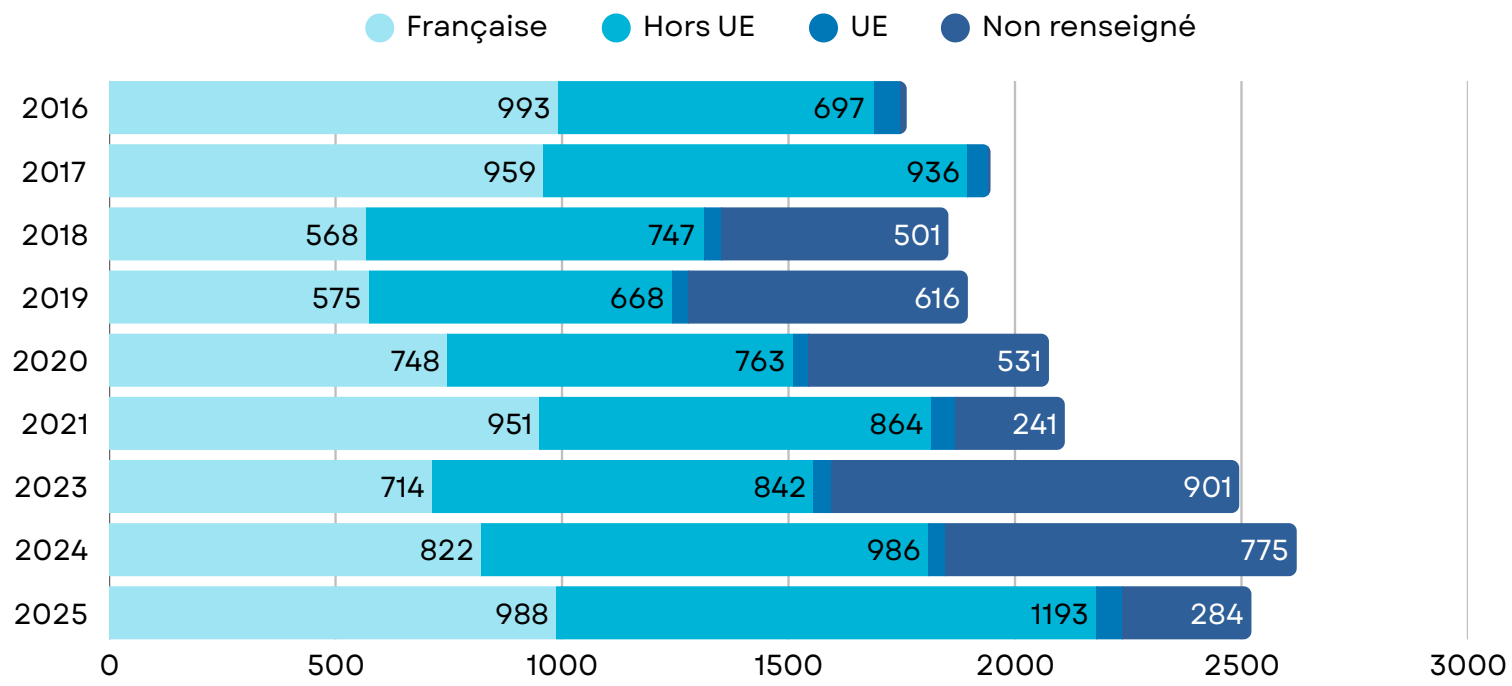
Le public mineur (0 à 17 ans) représente en moyenne 28% des personnes demandeuses. Les mineurs sont essentiellement en famille. Certains mineurs non accompagnés reconnus majeurs par l'Etat sont comptabilisés dans cette catégorie car on considère la date de naissance déclarée sur le SISIAO lors de la prise en charge.

Comme chaque année depuis 2018, les 25 à 34 ans occupent une part significative des personnes hébergées (moyenne de 24%). Cette tranches d'âge est constituée de familles avec enfant(s) (couple ou familles monoparentales).

Le public jeune majeur représente en moyenne 18% des demandeurs. Déployé en 2023, le poste " référent jeunes" au SIAO 49, en lien direct avec les partenaires du CEJ-JR et présent sur le lieu d'accueil des jeunes en rupture, a permis la création de DHI « jeunes en rupture » auprès du SIAO 49 sans formuler de DHU ce qui peut expliquer la baisse des ménages demandeurs depuis 2022 auprès du 115.
Les plus de 60 ans représentent 3% du public demandeur. Leur nombre progresse chaque année (de 73 à 134 ménages entre 2019 et 2025). Cette évolution n'est pas sans poser de questions sur sa prise en charge. Leur état de santé générale est souvent dégradé d'un point de vue physique et psychique. Cela génère la nécessité d'avoir un lieu adapté pour répondre aux difficultés, notamment en lien avec la mobilité.

LA NATIONALITÉ DES MÉNAGES DEMANDEURS

Evolution de l'origine géographique des ménages ayant formulé une demande d'hébergement auprès du 115 entre 2016 et 2025

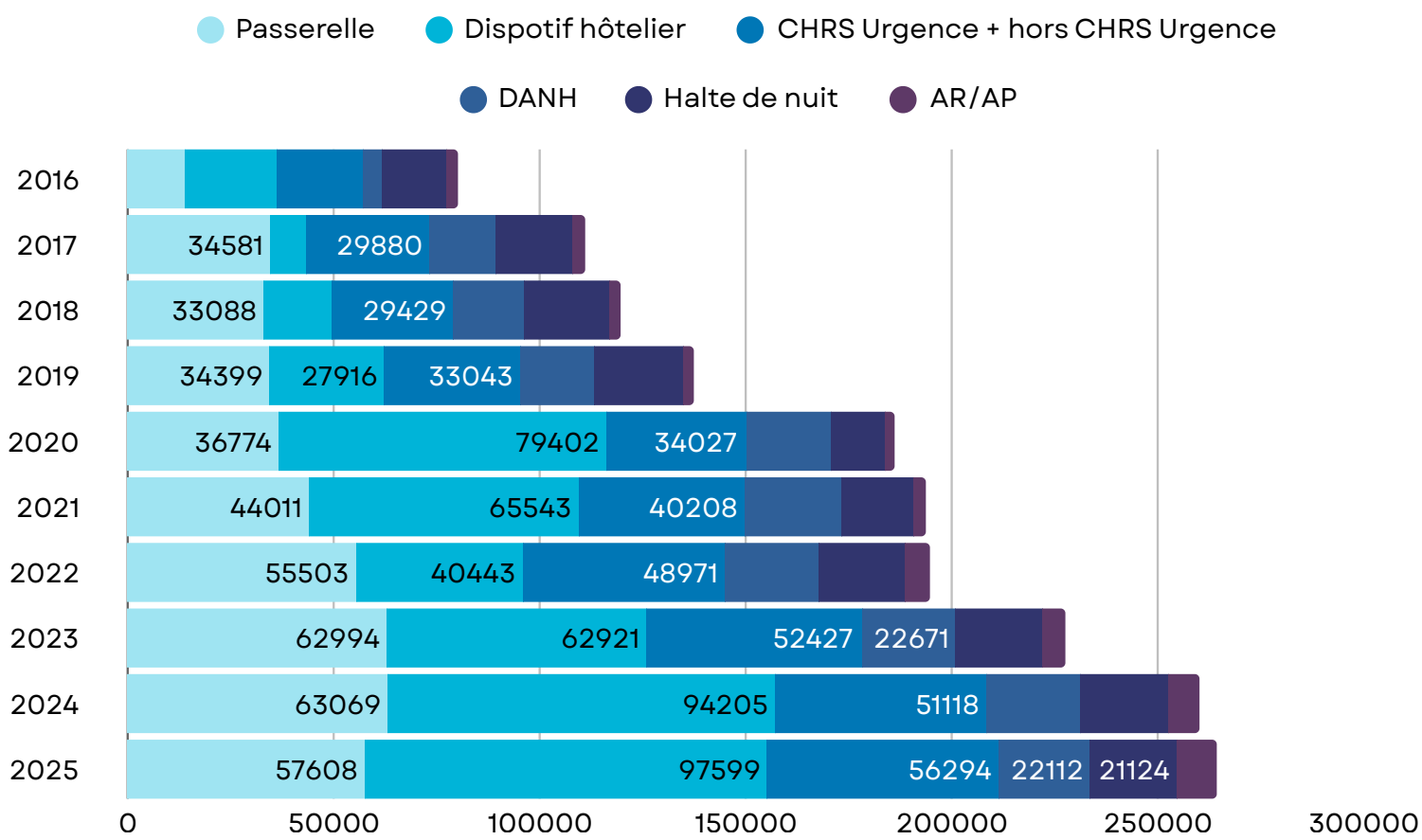


L'absence de données (liée à l'absence de saisie d'une donnée non obligatoire dans le SISIAO ou bien le refus de l'usager d'exprimer son origine ou son statut administratif) recueillies auprès du SIAO et des référents sociaux concernant les variables de nationalité et de statut administratif reste élevé. Les données sont peu exploitables.

En tenant compte de ces précautions, la proportion des contacts principaux de nationalité hors UE des ménages demandeurs (passage de 40% à 47%) a progressé vis à vis des contacts principaux de nationalité française (passage de 56% à 39%) depuis 2016. L'absence de titre de séjour comptatible avec la réalisation d'une demande d'hébergement d'insertion maintient les ménages sur les dispositifs d'urgence.

LES NUITÉES SUR LES DISPOSITIFS D'URGENCE

Evolution de la répartition du nombre de nuitées des dispositif d'hébergement d'urgence entre 2016 et 2025



Le total des nuitées n'a cessé d'augmenter passant de 80 600 nuitées en 2016 à plus de 281 700 nuitées en 2025 (+201 100 nuitées sur 10 ans). Un nombre de personnes toujours plus conséquent d'année en année est mis à l'abri depuis 2017 (le nombre de personnes hébergées chaque nuit en moyenne sur l'année a progressé de 308 personnes en 2016 a 772 personnes en 2025).

Les nuitées sur des sites temporaire de mise à l'abri (Gymnase Montaigne, Cesame, Jean Gueguen) lors de la crise sanitaire de 2020 ou bien de déclanchement de plans grand Froid n'ont pas été présentée. Ces places ne sont pas ouvertes chaque année ce qui rend la comparaison difficile.

Le nombre de nuitées a évolué en fonction de l'augmentation du nombre de places de certains dispositifs (Passerelle : passage de 104 en 2016 à 186 places à janvier 2026, DANH : passage de 30 places en 2016 à 69 places à janvier 2026, CHRS Urgence et hors CHRS Urgence : passage de 84 places en 2016 à 261 places à janvier 2026) qui a permis de multiplier les prises en charge.

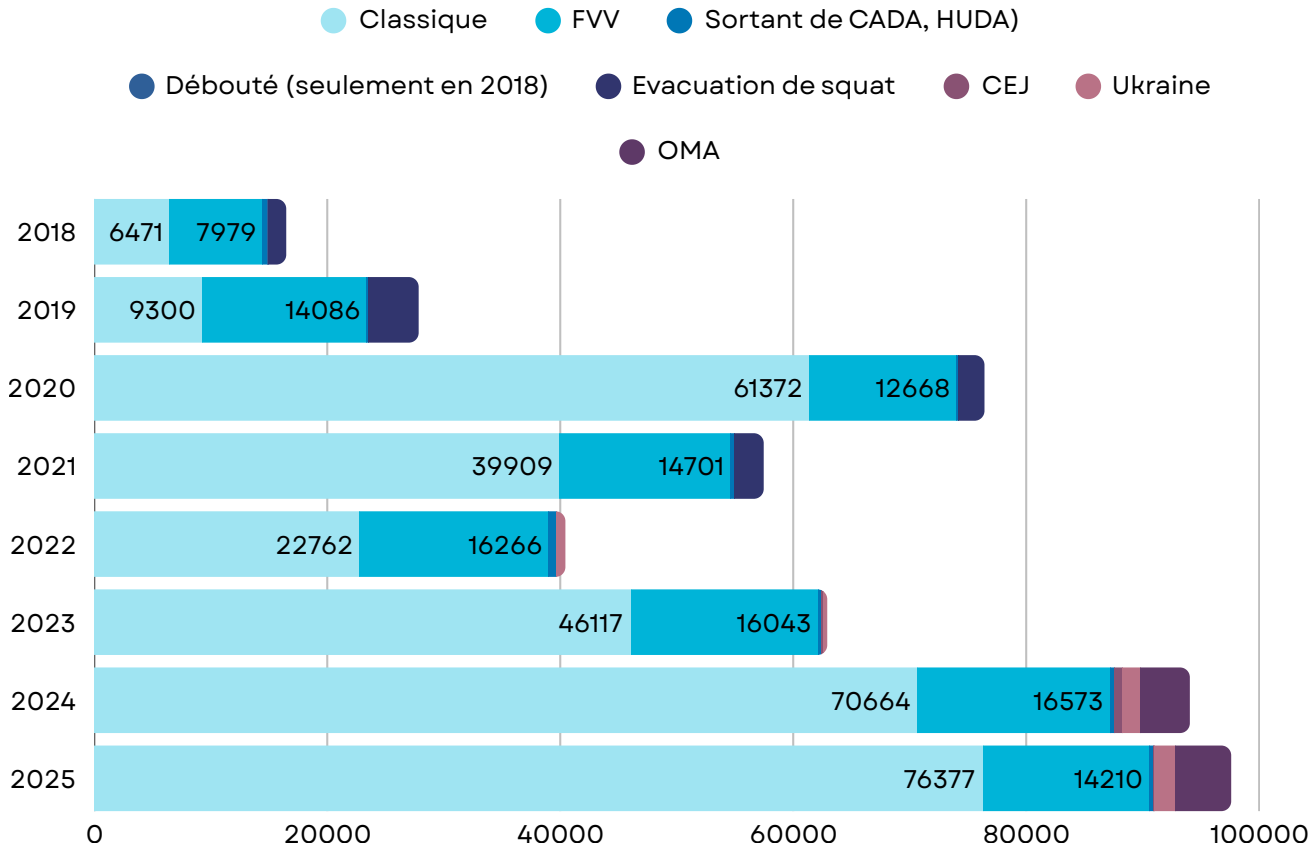
LES NUITÉES SUR LES DISPOSITIFS D'URGENCE

Le nombre de nuitées sur la Halte de nuit s'est réduit lors de la période de la crise sanitaire avec la diminution de sa capacité d'accueil pour respecter les consignes sanitaires. Le nombre de nuitées est stable depuis 2022 sur ce dispositif.

Depuis 2024, le recensement des nuitées sur les Accueils ruraux et périurbains (AR/AP) est réalisé par les référentes du dispositif au sein du SIAO 49. Le chiffre présenté se rapproche du nombre de nuitées total effectué sur ce dispositif à partir de 2024. Les séjours à la semaine sur les AR/AP permettent de mettre à l'abri des personnes en errance résidentielle avec parfois un long parcours à la rue.

LES NUITÉES SUR LES DISPOSITIFS D'URGENCE

Evolution de la répartition du nombre de nuitées sur les protocoles du dispositif hôtelier entre 2018 et 2025



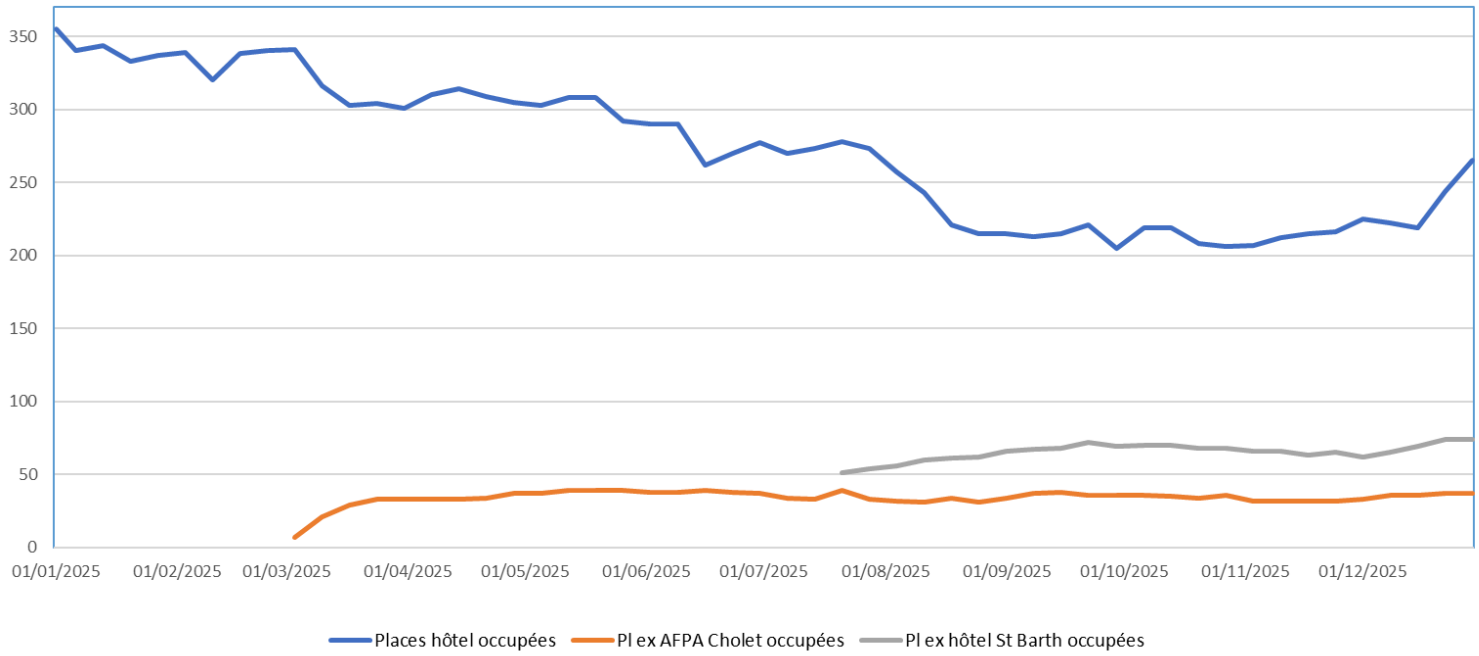
Le dispositif Hôtelier qui reste le premier dispositif en nombre de nuitées depuis 2024 a été utilisé pour :

- les ménages avec une vulnérabilité particulière (liée à l'âge ou à la maternité, à la situation médicale, au handicap, à la détresse psychique ou bien à uhne situation de violence)
- la mise à l'abri lors des confinements sanitaires en 2020 et 2021
- la réalisation de séjour de « répit » pour certains ménages séjournant à la Halte de Nuit
- les ménages issus d'un parcours de prostitution (orientés par le Mouvement du Nid)
- les femmes victimes de violences
- pour certains ménages arrivant de la région parisienne pour desserrer les centres d'hébergements parisiens en complément des sas d'accueil temporaires régionaux
- l'accueil de "jeunes en rupture"
- l'arrivée de réfugiés ukrainiens (sans prise en charge sur les SAS OMA Ukraine et à la demande des services de l'Etat)
- la mise à l'abri dans le cadre du dispositif hivernal

Le dispositif hôtelier a atteint un nombre records de nuitées avec la mise à l'abri de ces différents publics en 2024 et 2025.

L'OCCUPATION DU DISPOSITIF HÔTELIER ET L'OUVERTURE DE SITES D'HEBERGEMENT D'URGENCE EN 2025

Nombre hebdomadaire de personnes en hébergement d'urgence en moyenne journalières en 2025



En 2025, 267 personnes en moyenne contre 258 personnes en 2024) ont été hébergées sur le dispositif hôtelier chaque nuit soit 97 599 nuitées.

Le nombre de places financées a évolué atteignant 166 places fixes en 2025. Le conventionnement avec 2 hôtels et les places en diffus Urgence/Habitat situés sur Angers permet d'obtenir une disponibilité pérenne de places hôtel.

L'hôtel est fortement mobilisé en début d'année 2025. Plus de 300 personnes (moyenne à la semaine) sont hébergées à l'hôtel jusqu'à mi-mai.

L'ouverture progressive des places hors CHRS Urgence ex AFPA à Cholet et ex hôtel Saint Barthelemy d'Anjou a permis de répartir des mises à l'abri notamment de femmes seules avec enfant(s) sur Cholet et de profils diverses sur Saint Barthelemy d'Anjou.

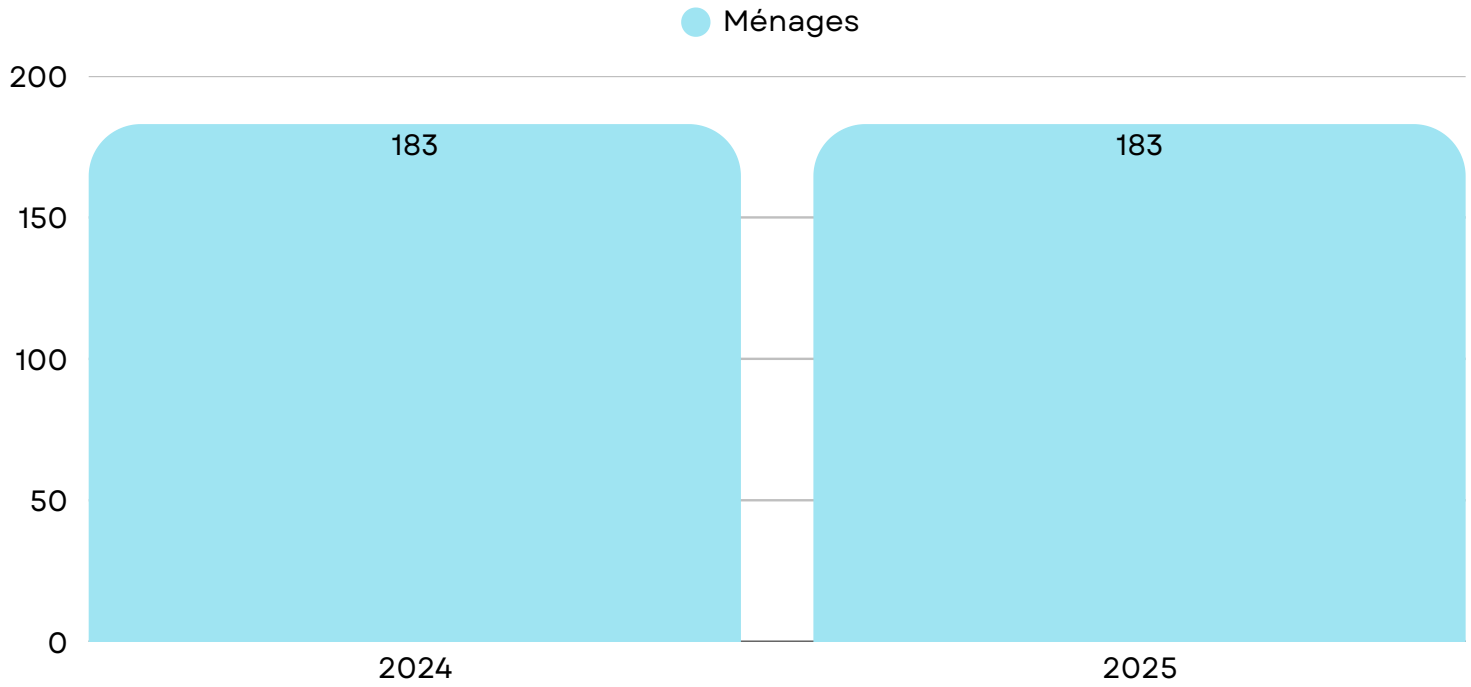
L'OCCUPATION DU DISPOSITIF HÔTELIER

L'ouverture progressive des sites d'hébergement d'urgence a permis de diminuer le recours aux hôtels non conventionnés. Le nombre de personnes hébergées sur l'hôtel est passé que plus de 270 au début de l'été 2025 à 200 à la fin septembre.

Un accroissement des mises à l'abri hôtelières est remarqué en fin d'année 2025. La hausse de l'activité est dû à la mobilisation du dispositif hôtelier liée aux conditions météorologiques (épisode de froid).

L'OCCUPATION DU DISPOSITIF AR/AP

Evolution du nombre de ménages hébergées sur le dispositif AR/AP entre 2024 et 2025



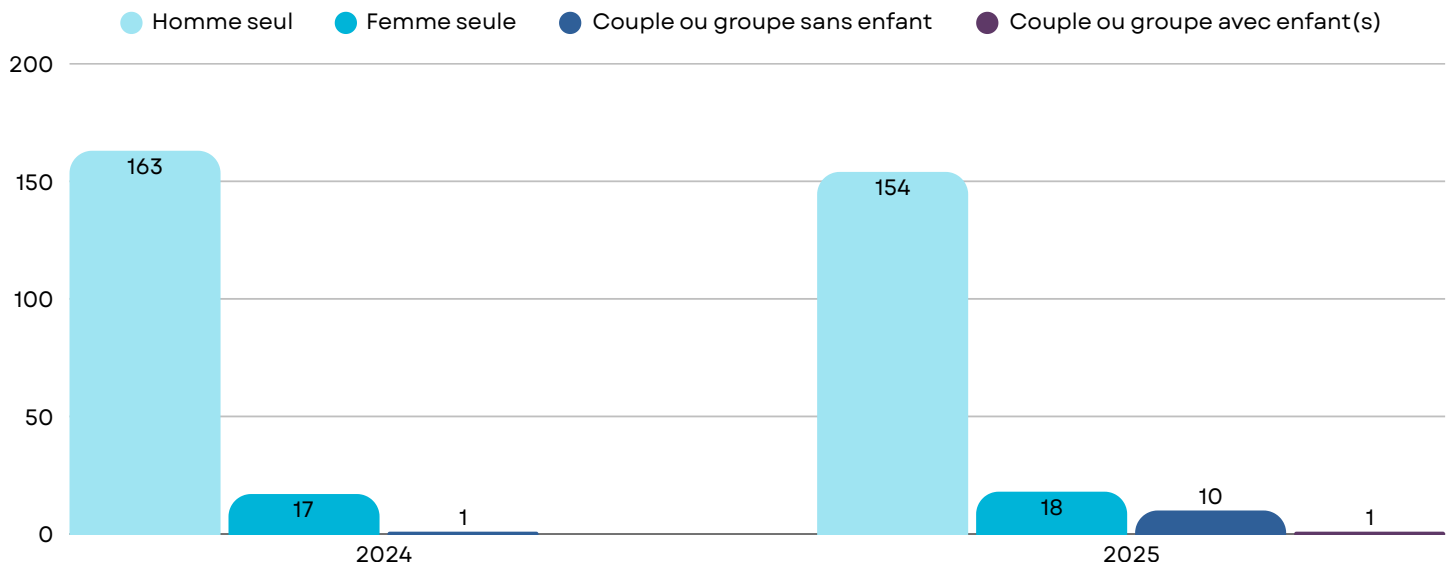
Un nombre identique de ménages différents ont réalisé un séjour sur un ou plusieurs AR/AP entre 2024 et 2025 (104 ménages ont séjourné sur un seul AR/AP et 79 ont séjourné sur plusieurs AR/AP).

26 personnes ont été hébergées sur le dispositif chaque nuit en moyenne (contre 21 en 2024). Le nombre de personne moyen hébergé sur les AR/AP par nuit est inférieur à la capacité totale du dispositif (une quarantaine de places). La fermeture temporaire de certains AR/AP lié à la période estivale ou bien la nécessité de réaliser des travaux avant d'y héberger une nouvelle personne ainsi que l'inadéquation du profil de certaines personnes avec la typologie des places proposées (territoire souhaité, accessibilité du territoire par les transports en commun) explique la sous-occupation du dispositif.

Majorité de ménages isolés : majorité d'hommes seuls

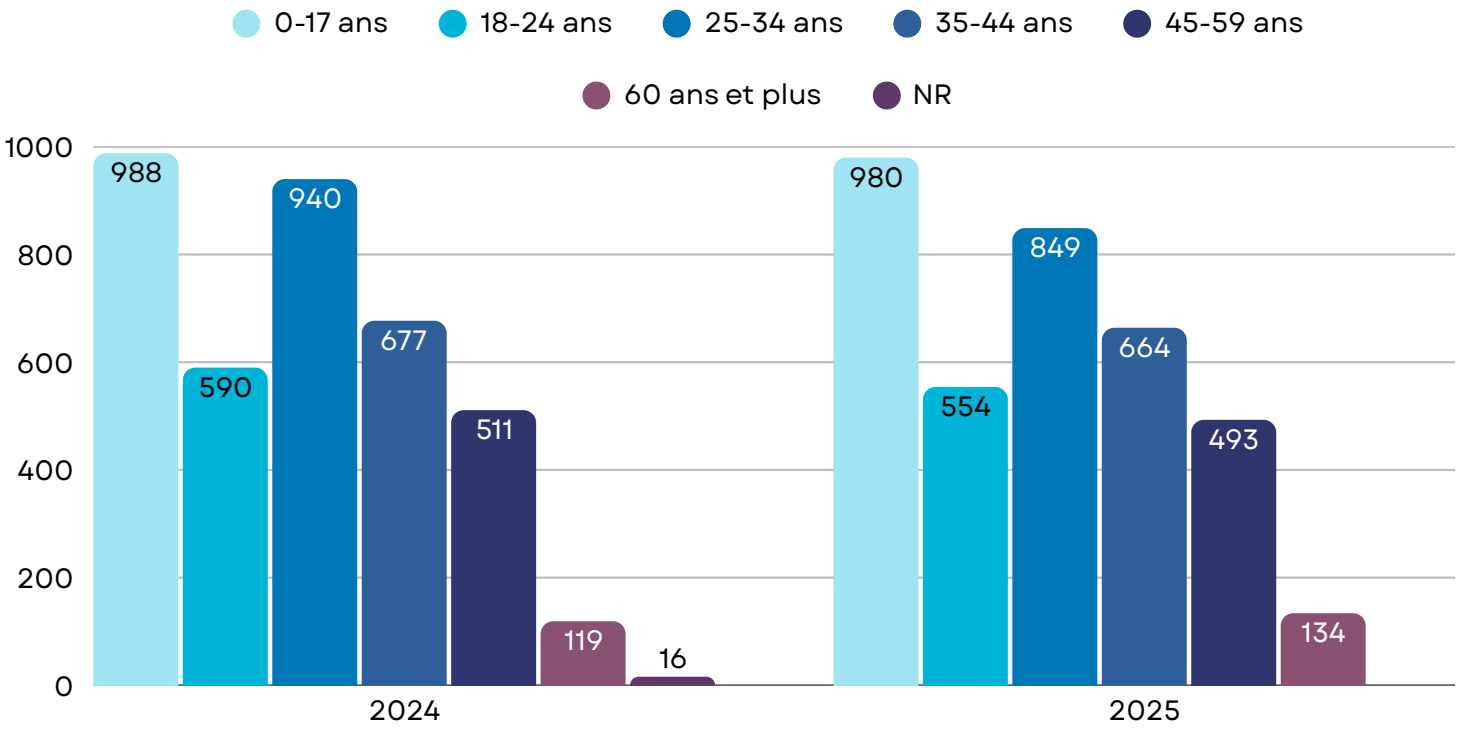
L'OCCUPATION DU DISPOSITIF AR/AP

Evolution du nombre de ménages hébergées sur le dispositif AR/AP selon la composition familiale entre 2024 et 2025



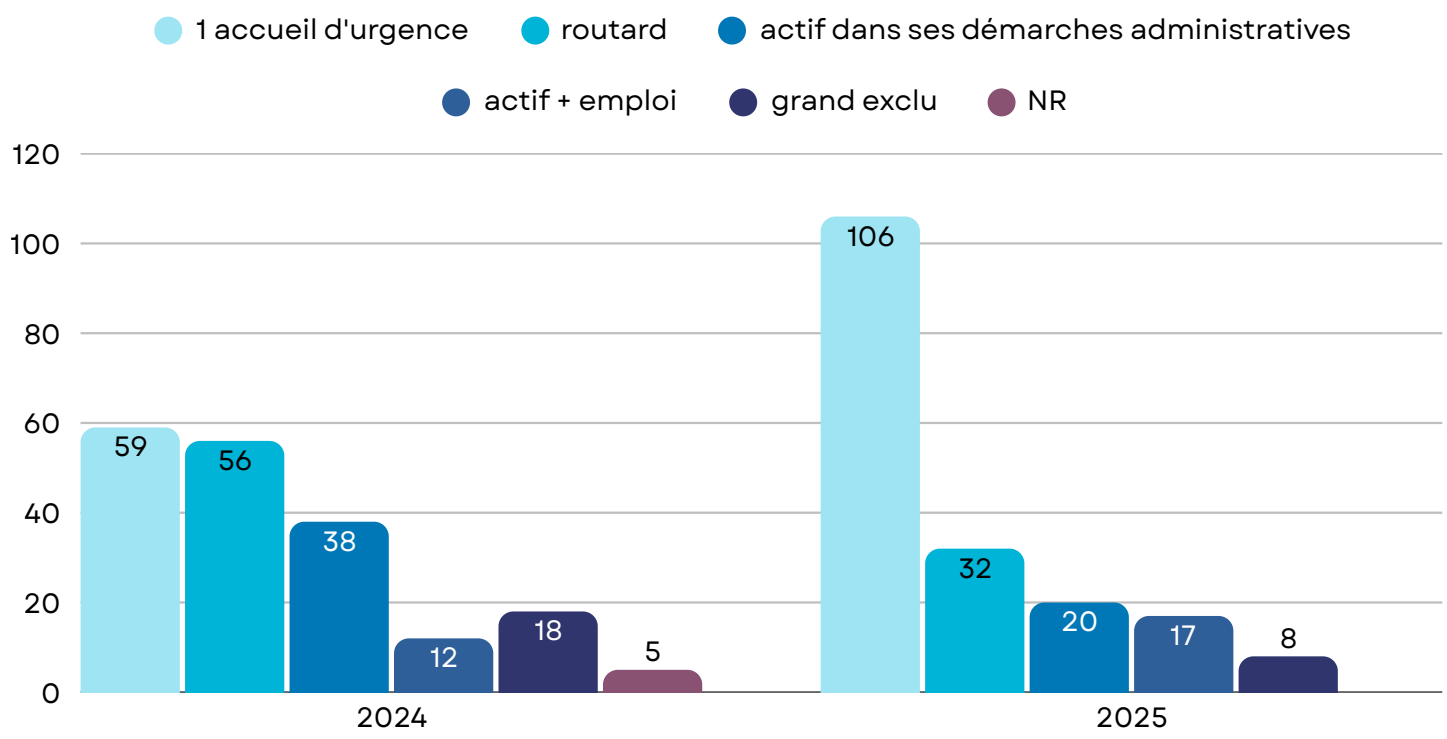
Les hommes seuls restent le public le plus représenté sur les AR/AP.

Evolution du nombre de ménages hébergées sur le dispositif AR/AP selon la tranche d'âge entre 2024 et 2025



L'OCCUPATION DU DISPOSITIF AR/AP

Répartition des profils des ménages hébergés sur le dispositif AR/AP selon la tranche d'âge entre 2024 et 2025



Seulement 3% des ménages hébergés possèdent un animal de compagnie (5/183). Il peut s'agir d'un frein d'accès aux AR/AP.

Les principales caractéristiques des ménages ayant eu un ou plusieurs séjours sur les AR/AP sont :

- La réalisation d'un séjour dans un seul AR/AP : présence temporaire sur le réseau des AR/AP

Représentation plus importante du profil en 2025.

- Un ménage qui est en errance résidentielle dénommée « routard » (errance résidentielle depuis au moins 2 ans et qui voyage sur deux départements différents).

Représentation moins importante du profil en 2025.

- Un ménage qui est relativement autonome dans ses démarches administratives

Représentation moins importante du profil en 2025.

- Un ménage qui est en statut en emploi/salarié sur le marché de l'emploi

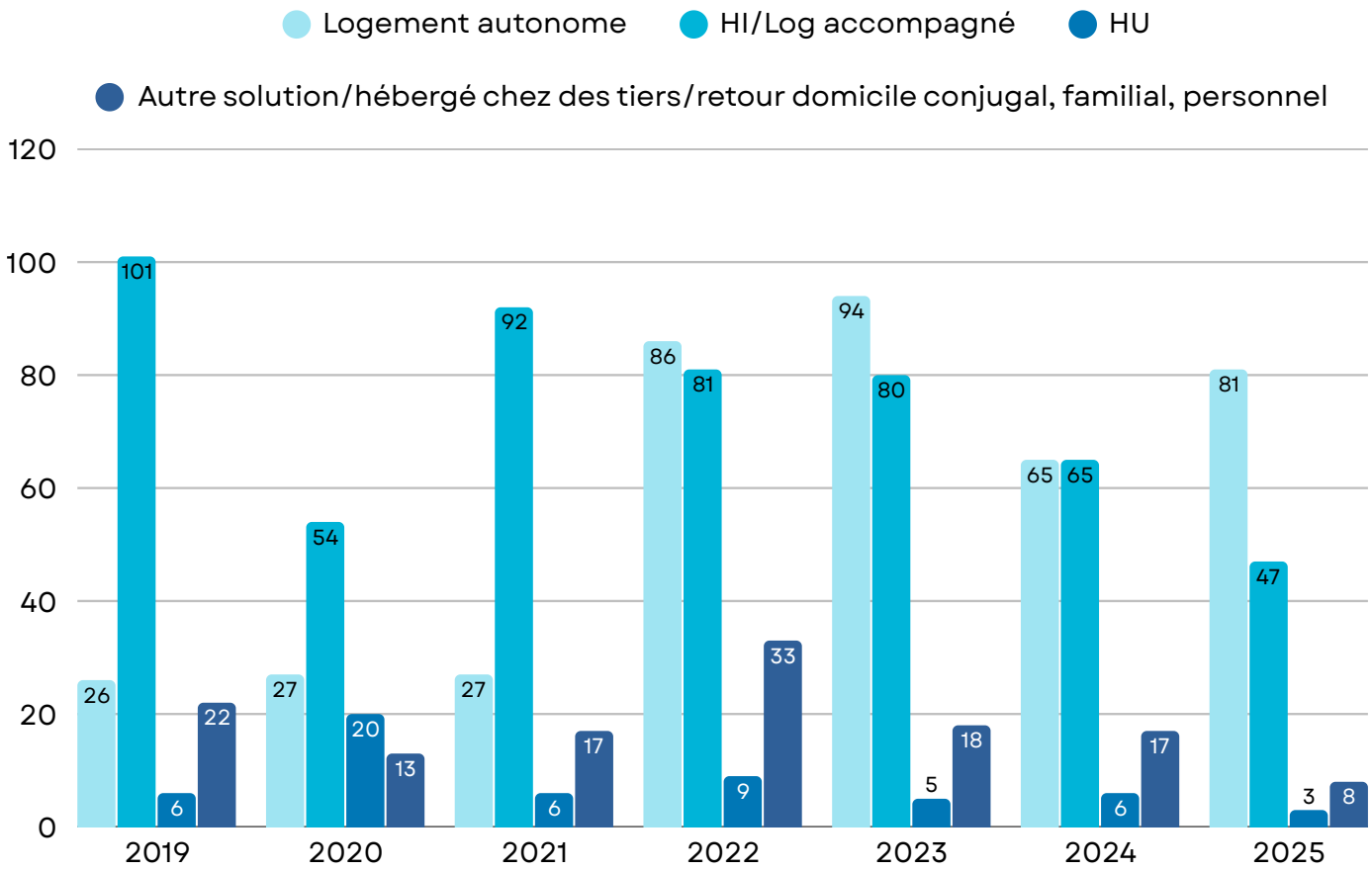
Représentation plus importante du profil en 2025.

- Un ménage « grand exclu » qui a un parcours de rue depuis plusieurs années avec de multi problématiques

Représentation moins importante du profil en 2025.

LES MOTIFS DE SORTIES DES CHRS ET HORS CHRS URGENCE

Répartition des motifs de sorties des dispositifs CHRS et hors CHRS Urgence (+DANH + ex AFPA Cholet + ex hôtel Saint Barthélémy d'Anjou) entre 2019 et 2025 (en personne non différentes)



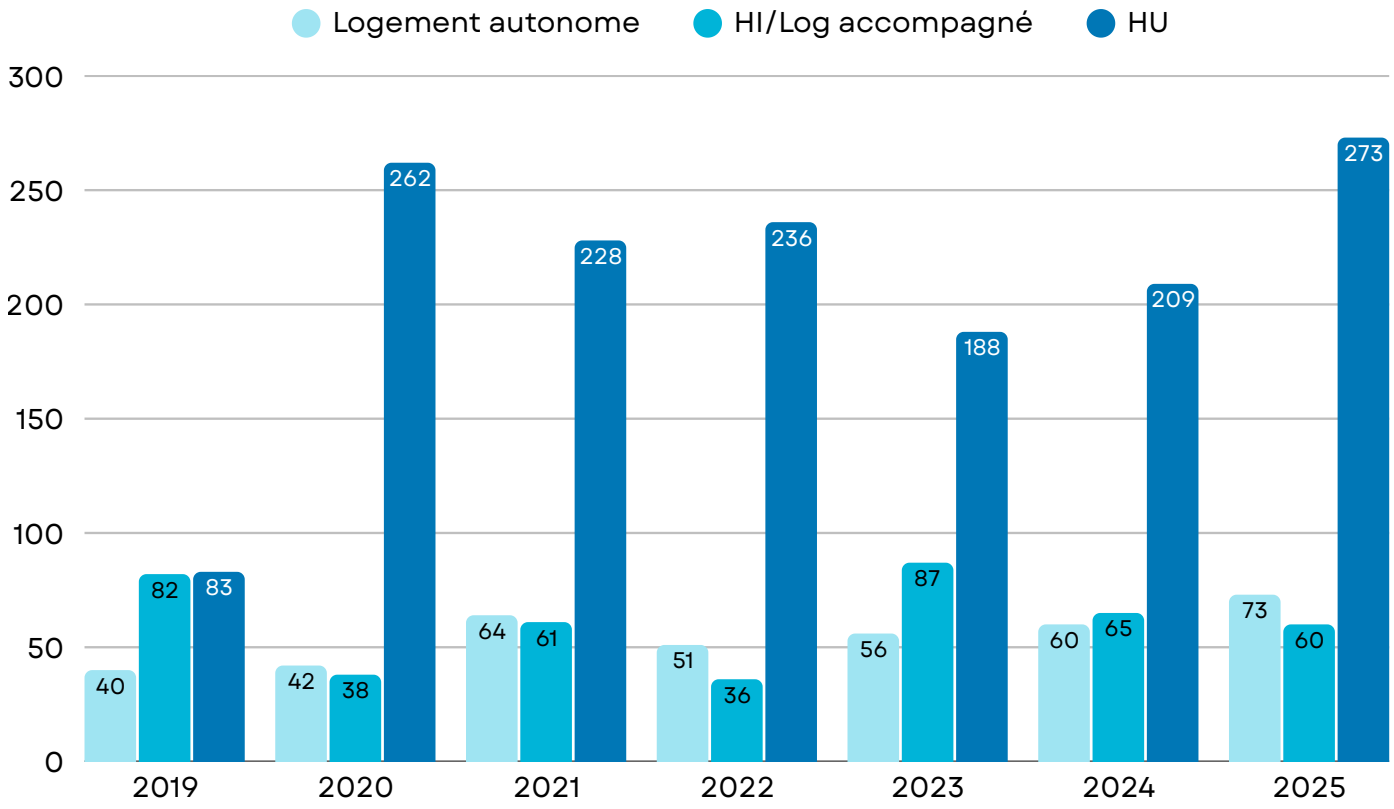
Pour permettre d'observer une évolution des motifs de sortie, seuls certains motifs de sorties ont été retenus :

- accès à un logement autonome
- accès à un hébergement d'insertion/logement accompagné
- accès à une structure d'urgence
- autre solution/hébergé chez des tiers/retour domicile conjugal, familial, personnel

La proportion de personnes sortant vers un logement autonome, un dispositif d'urgence ou d'insertion SIAO (sortie positive) a progressé en se rapprochant des 50% (passage de 33% à 49% des sorties sur les CHRS et hors CHRS Urgence entre 2019 et 2025).

LES MOTIFS DE SORTIES SUR LE DISPOSITIF HÔTELIER

Répartition des motifs de sorties le dispositif hôtelier entre 2019 et 2025 (en personne non différentes)



Pour permettre d'observer une évolution des motifs de sortie, seuls certains motifs de sorties ont été retenus :

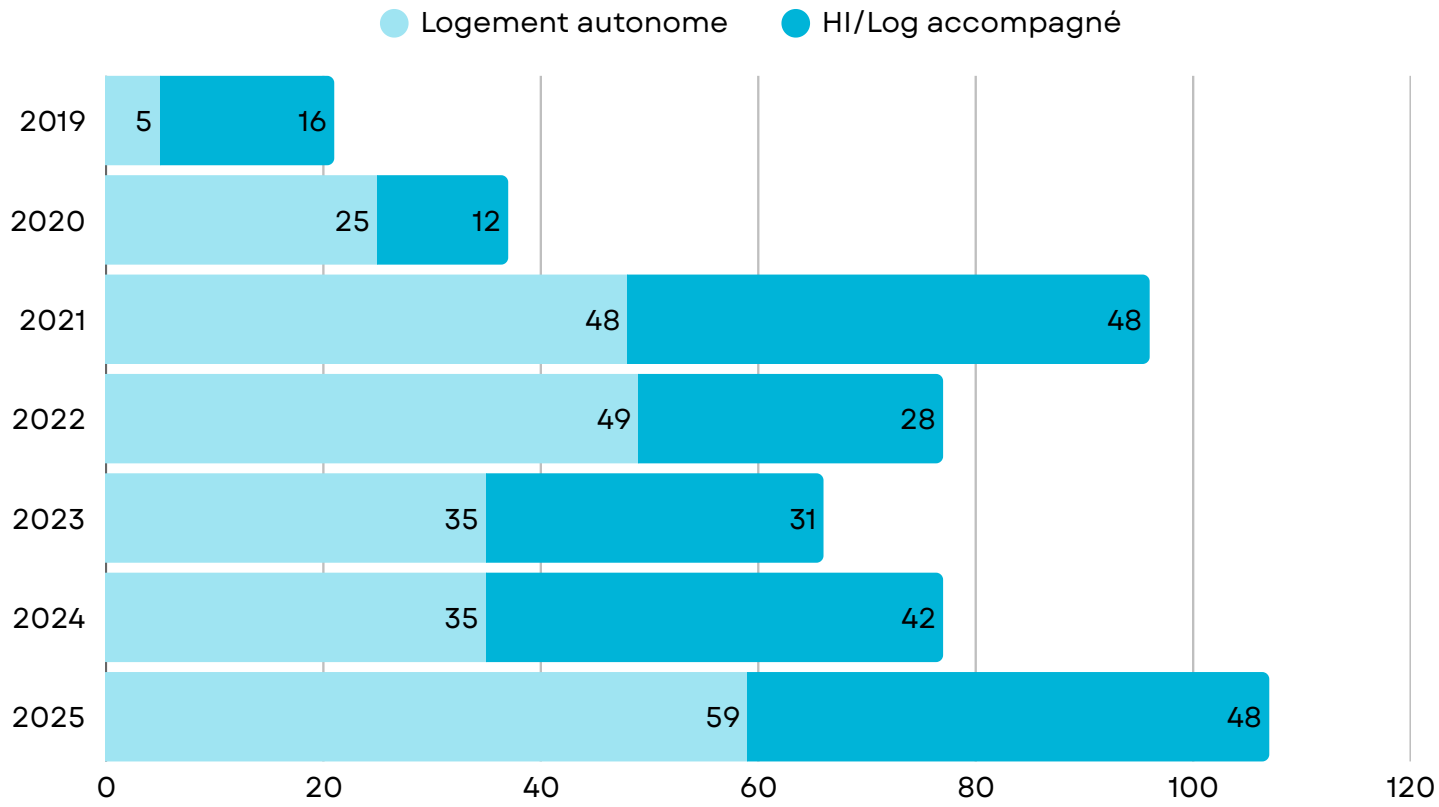
- accès à un logement autonome
- accès à un hébergement d'insertion/logement accompagné
- accès à une structure d'urgence

Des séjours avec une sortie dite positive sont réalisés sur le dispositif hôtelier. Une progression continue s'observe sur l'accès vers le logement autonome depuis 2022.

Les sorties dites positives ne cessent d'augmenter depuis 2019. L'impact de la commission fluidité a pu faciliter la sortie de personnes en hébergement d'urgence/insertion/logement accompagné mais aussi directement vers du logement autonome.

LES MOTIFS DE SORTIES SUR LE DISPOSITIF PASSERELLE

Répartition des motifs de sorties le dispositif Passerelle entre 2019 et 2025 (en personne non différentes)



Pour permettre d'observer une évolution des motifs de sortie, seuls certains motifs de sorties ont été retenus :

- accès à un logement autonome
- accès à un hébergement d'insertion/logement accompagné

Le dispositif Passerelle possède le pourcentage de sorties dites positives le plus élevé des dispositifs d'urgence (moyenne de 72% de l'ensemble des sorties).

CHIFFRES CLÉS INSERTION 2025

1 306

demandes d'hébergement d'insertion reçues par le SIAO en 2025

moyenne de 1 194 sur 10 ans

2 072

personnes demandeuses

moyenne de 1 877 sur 10 ans

401

ménages ont intégré un dispositif en 2025

moyenne de 431 sur 10 ans

urgence / insertion

383

ménages (soit 604 personnes) ayant fait appel en 2025 au 115 ont également déposé une demande d'hébergement d'insertion en 2025

moyenne 305 ménages (soit 26% des DHI) sur 10 ans

119

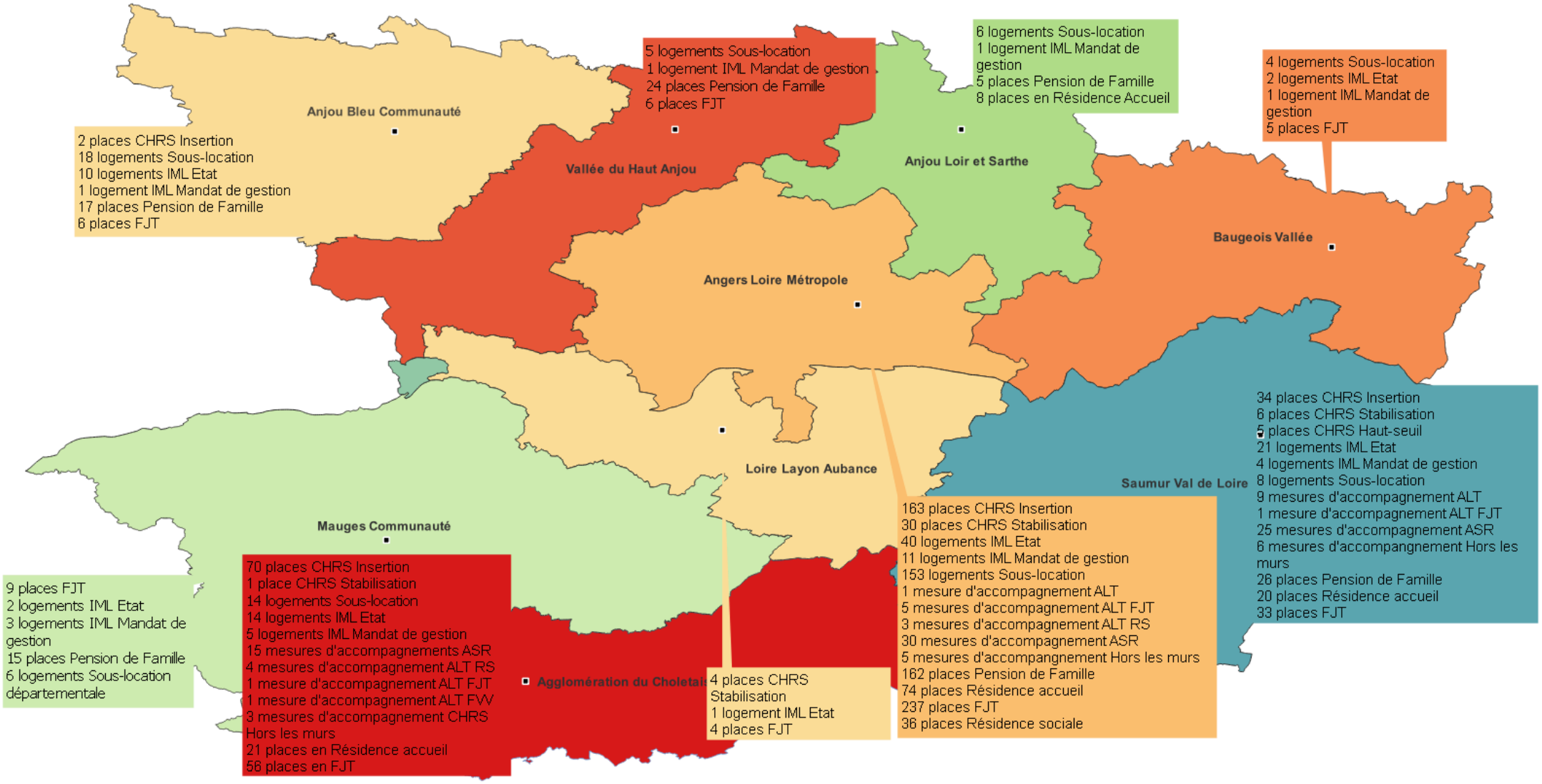
ménages sont sortis vers un logement autonome en 2025

81

ménages en situation anormalement longue (plus de 8 mois de séjour) sur les CHRS Insertion/Stabilisation/Bas-seuil au 01/01/2026

OFFRE D'HÉBERGEMENT D'INSERTION/LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

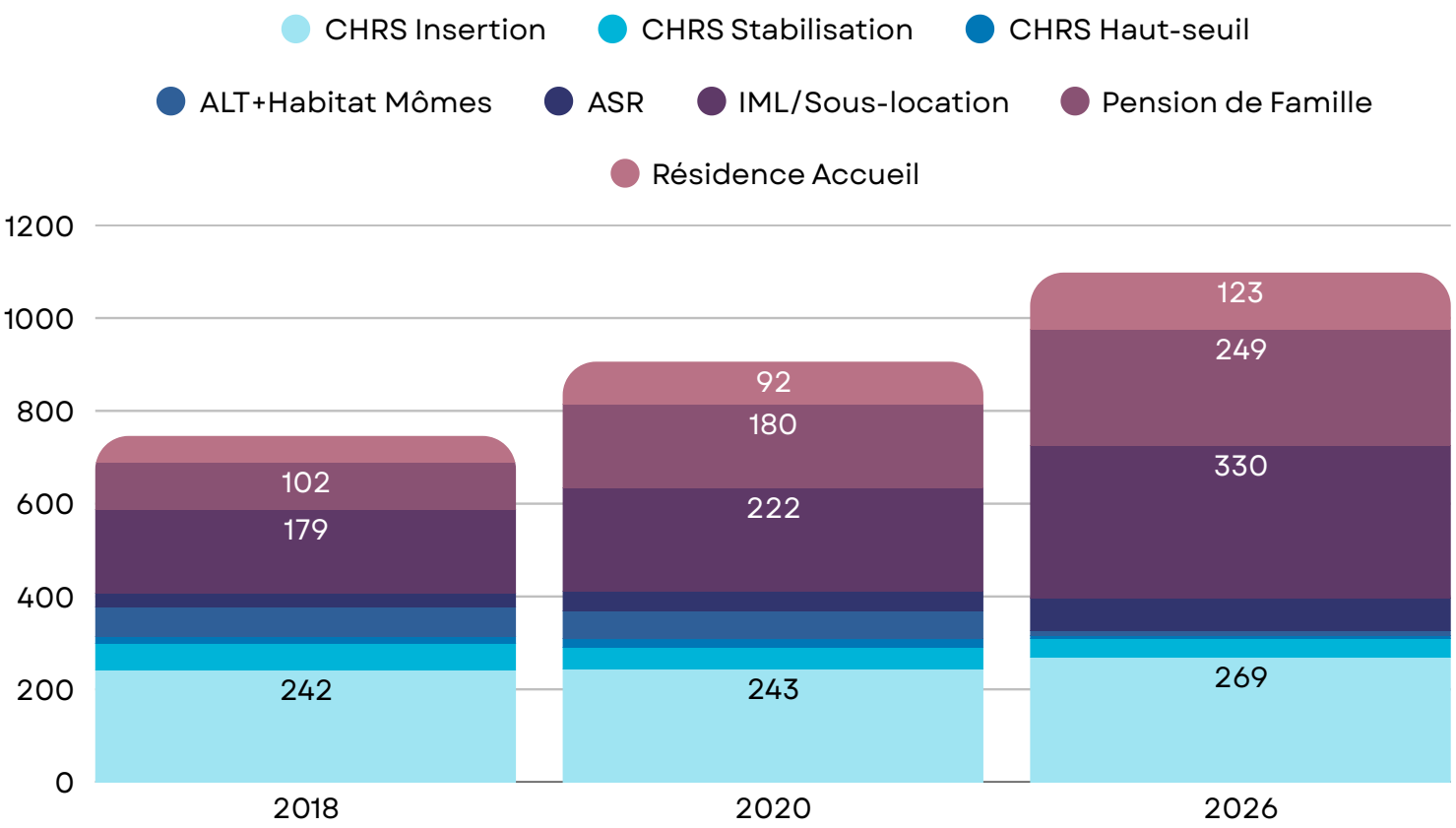
Offre actualisée à Janvier 2026



OFFRE D'HÉBERGEMENT D'INSERTION/LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

L'offre d'hébergement d'insertion/logement accompagné couvre l'ensemble des EPCI. Les dispositifs sont limités ou diversifiés selon les territoires intercommunaux. Un nombre conséquent de places est concentré sur les principales villes du département (Angers, Cholet et Saumur).

Evolution du nombre de places d'hébergement d'insertion/logement accompagné entre 2015 et 2026 (exclu FJT, Résidence sociale et CHRS Hors les murs)



La totalité du parc de logements en Résidence sociale et FJT n'était pas porté à la connaissance du SIAO 49 en 2018 et 2020. Les places en CHRS Hors les murs n'étaient pas comptabilisées dans l'offre d'hébergement insertion/logement accompagné en 2018 et 2020. Les données ne sont pas présentées pour ces dispositifs.

L'offre d'hébergement d'insertion/logement accompagné s'agrandie d'année en année depuis 2018. L'augmentation de l'offre s'est portée sur le développement du logement accompagné (dispositifs IML, Pension de Famille et Résidence Accueil).

OFFRE D'HÉBERGEMENT D'INSERTION/LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Le développement des logements en IML/Sous-location dans le cadre du plan quinquennal du logement d'abord et l'ouverture de plusieurs Pensions de Famille et Résidences Accueil permet de répondre favorablement a une partie des demandes d'hébergement d'insertion.

Les modifications de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en 2025 :

- ALT FVV : Ouverture d'une mesure d'accompagnement en ALT pour les femmes victimes de violences à Monsieur Vincent Pelletier sur Cholet
- ASR : Ouverture/réouverture/fermeture de mesures d'accompagnement en ASR : 4 nouvelles mesures d'accompagnement à ADOMA à Angers, 4 nouvelles mesures d'accompagnement à FTDA à Gennes-Val-de-Loire, réouverture de mesures d'accompagnement à la Cité Caritas à Cholet et fermeture des dernières mesures d'accompagnement à ADLP à Angers (-1 place) et France Horizon à Segré-en-Anjou-Bleu (-4 places)
- IML/SL : Poursuite du développement du nombre de logements en IML Etat, Sous-location départementale et IML mandat de gestion dans le cadre du développement national de l'IML (défini localement dans la convention relative au déploiement de l'IML) : Captation de 51 logements supplémentaires (les plus fortes progression de parc de logements sont : +8 logements à Groupe SOS, +7 logements à Aide Accueil, +7 logements à la Cité Caritas, +6 logements à Toits du Coeur, +5 logements à AIH, +4 logements à l'ASEA CAVA, +4 logements à Monsieur Vincent)
- Pension de Famille : Ouverture de 25 places de Pension de Famille à ADOMA à Angers
- Résidence Accueil : Ouverture de 25 places de Résidence Accueil à Cité Caritas à Murs-Erigné

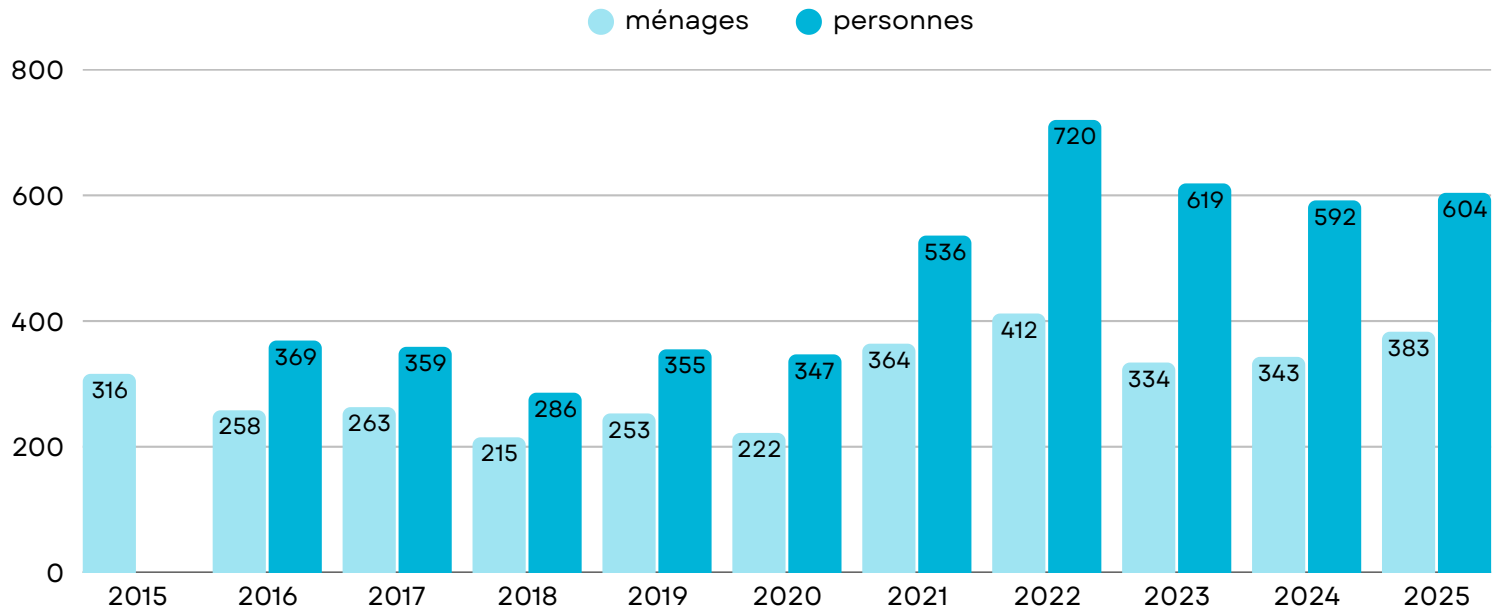
Les perspectives d'évolution de l'offre d'hébergement d'insertion et de logement accompagné en 2026 :

- Création de mesures d'accompagnement CHRS Hors les murs à Abri de la Providence et Aide Accueil à Angers
- Délocalisation des mesures d'accompagnement ASR à FTDA d'Angers vers Saumur

OFFRE D'HÉBERGEMENT D'INSERTION/LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

- Création de places de Pension de famille à travers plusieurs projets associatifs (à Habitat Humanisme à Angers et à ADOMA à Cholet) dans le cadre du plan quinquennal du logement d'abord.
- Continuation de la captation de places en IML Etat et Sous-location départementale.

Evolution du nombre de ménages et personnes ayant appelé le 115 et également formulé une DHI chaque année entre 2015 et 2025



En moyenne entre 2015 et 2025, 26% des ménages ayant formulé une demande d'hébergement d'insertion ont également appelé le 115 dans la même année. Ces ménages ont pu obtenir des réponses ayant abouti à une solution d'hébergement d'urgence et/ou n'ayant pas abouti à une solution d'hébergement d'urgence. Le SIAO réceptionne un nombre non négligeable de demandes d'hébergement d'insertion avec un profil de ménages qui relèvent d'un dispositif d'urgence.

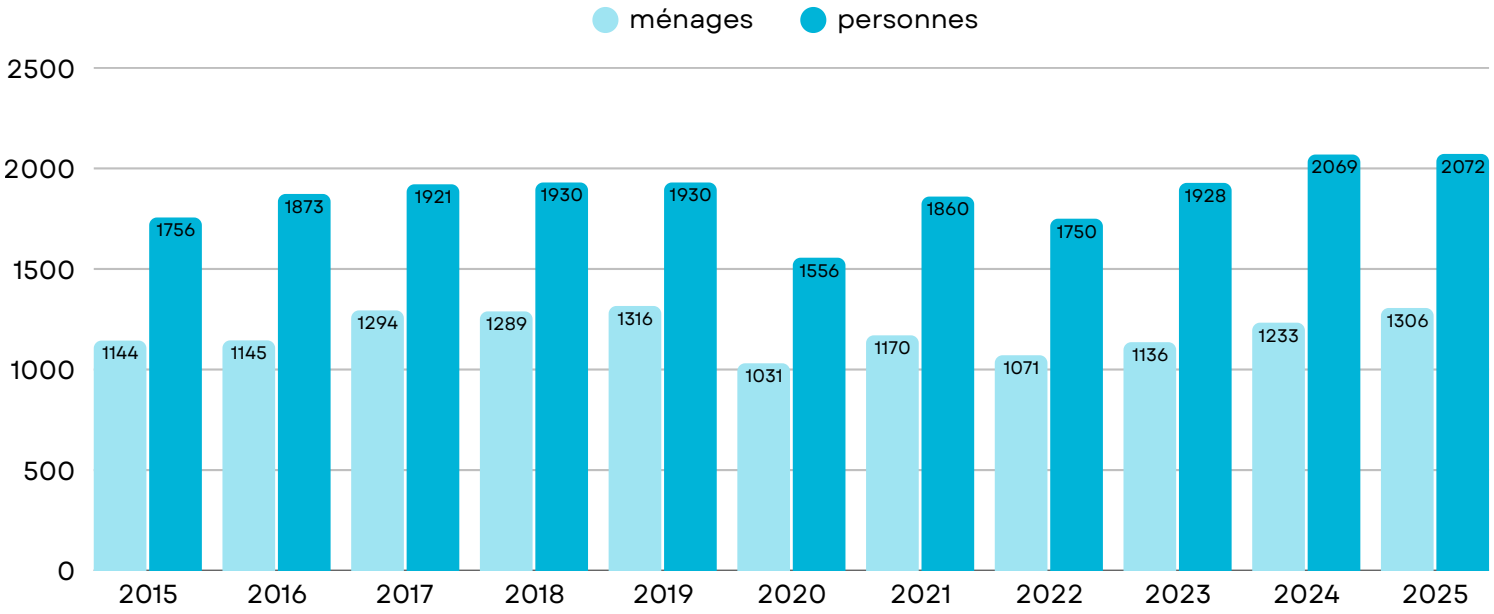
La majorité des ménages sont :

- isolés avec une prépondérance d'hommes seuls
- le contact principal des ménages demandeurs est âgé de 25 à 44 ans
- sur l'arrondissement d'Angers au moment de la demande

En 2025, 103 ménages ayant bénéficié de prestations réalisées par les maraudes du Maine-et-Loire ont également formulé une demande d'hébergement d'insertion auprès du SIAO (soit 8% des demandes d'hébergement d'insertion en 2025).

DEMANDES D'HÉBERGEMENT D'INSERTION RÉCEPTIONNÉES

Evolution des demandes d'hébergement d'insertion formulées auprès du SIAO entre 2015 et 2025



1 194 demandes d'hébergement d'insertion (DHI) ont été reçues en moyenne depuis 10 ans représentant 1 877 personnes.

En amont de la crise sanitaire, une moyenne de 1 238 ménages formulent un besoin d'hébergement et d'accompagnement sur les dispositifs d'hébergement d'insertion et de logement accompagné.

Les confinements sanitaires successifs en 2020 et 2021 ont fortement ralenti le nombre de demandes.

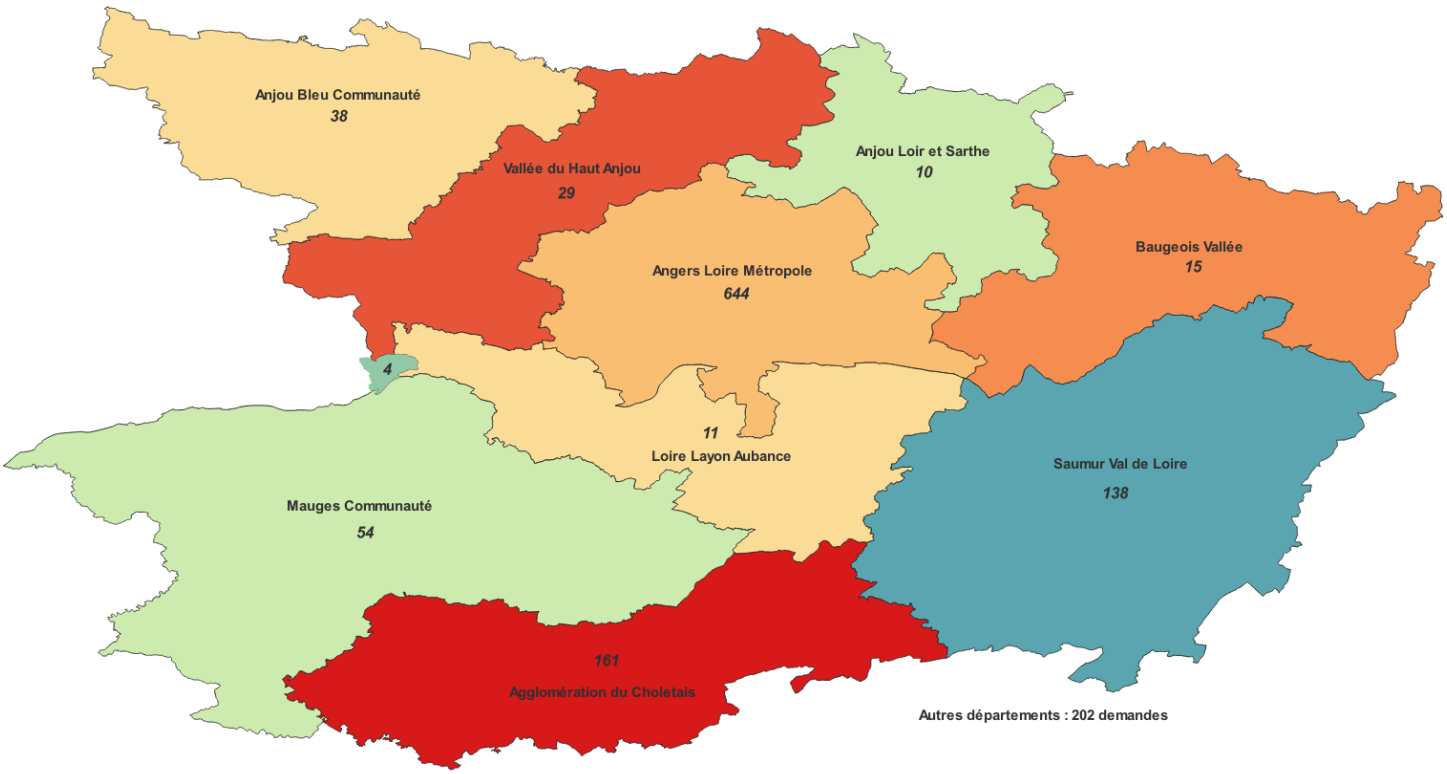
Une reprise progressive des DHI est constatée depuis 2021.

L'année 2025 a quasiment atteint le niveau d'avant la crise sanitaire.

316 personnes supplémentaires expriment un besoin d'hébergement auprès du SIAO entre 2015 et 2025. Le public femmes seules et familles monoparentales enregistrent les plus fortes augmentations de personnes entre 2015 et 2025 (passant respectivement de 182 à 273 ménages et de 163 à 201 ménages).

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DE LA DEMANDE D'HÉBERGEMENT D'INSERTION

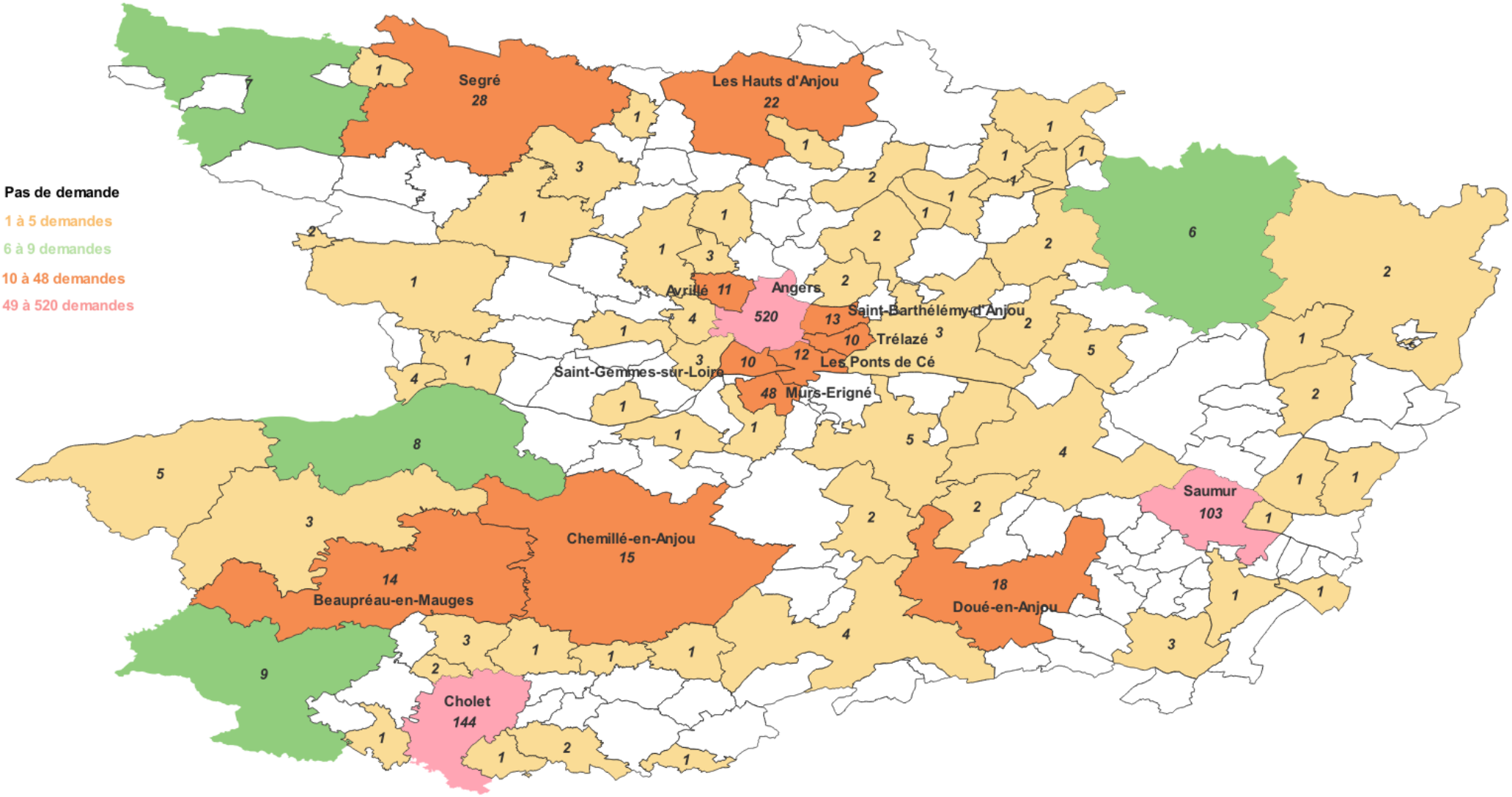
Répartition des DHI par EPCI de résidence en 2025



Le plus grand nombre de ménages ayant fait une demande auprès du SIAO est domicilié sur l'arrondissement d'Angers depuis 2015. Les demandes ont légèrement baissé (passent de 675 à 665 demandes) entre 2016 et 2025. Malgré quelques variations, on observe depuis 2015 un nombre de demandes similaires sur les arrondissements de Cholet (passe de 202 à 215 sur la période) et Saumur (passe de 159 à 153 sur la période). À l'inverse, les demandes progressent sur Segré (passe de 14 à 67 demandes entre 2016 et 2025) et en provenance de d'autres départements (passe de 95 à 206 demandes sur la période).

PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DE LA DEMANDE D'HÉBERGEMENT D'INSERTION

Répartition des DHI par commune en 2025



PROVENANCE GÉOGRAPHIQUE DE LA DEMANDE D'HÉBERGEMENT D'INSERTION

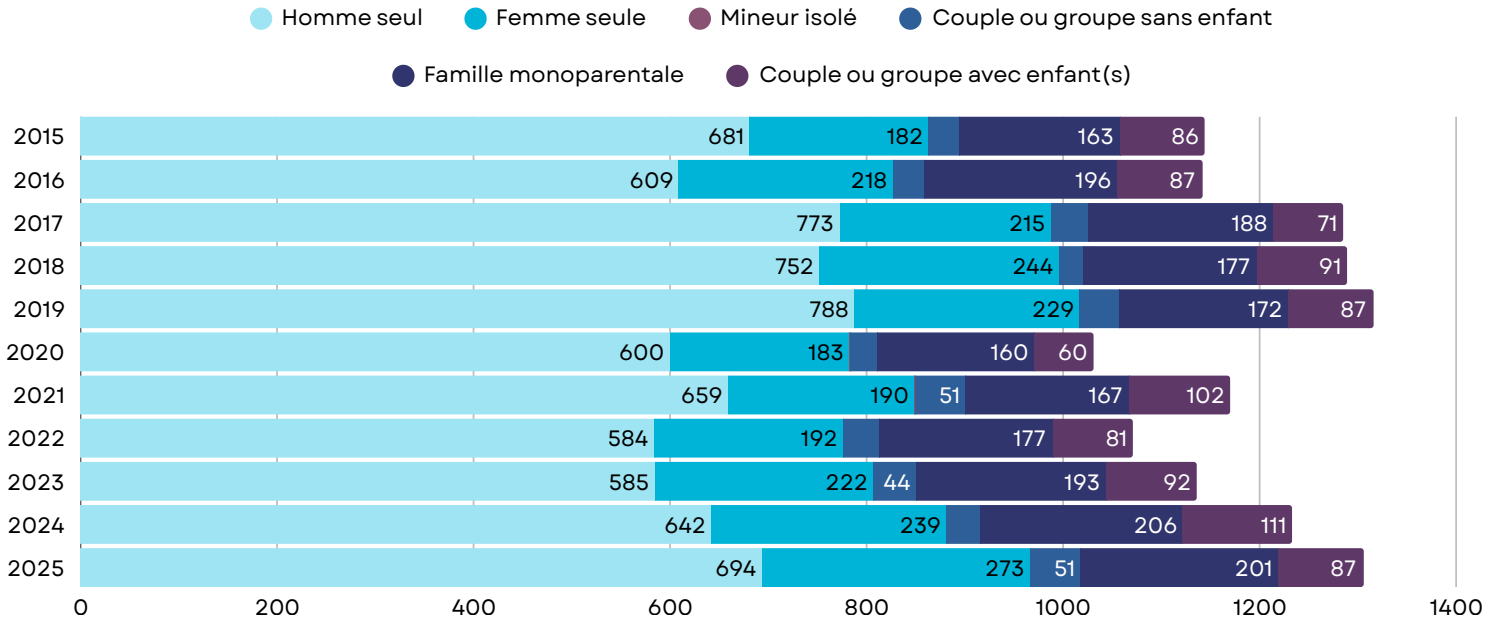
Les DHI proviennent en majorité des 3 communes principales du département (en termes d'habitants) depuis 2015 (entre 60 et 80% des DHI chaque année).

À la lecture de la carte, des communes n'ont aucune demande. Depuis 2020, aucun ménage demandeur ne provient de 60% des communes du département en moyenne.

Les communes de Murs-Erigné et des Hauts d'Anjou enregistrent des hausses importantes des demandes d'insertion en 2025 (respectivement +46 et +18 DHI sur un an). Le Foyer Saint Pierre a été transformé en Résidence Accueil Espace Saint Pierre à Murs-Erigné et Chateauneuf-sur-Sarthe. Des résidents aux Foyers Saint Pierre sont restés hébergés sur les nouvelles Résidences Accueil. Cette ouverture de Résidences Accueil a générée plusieurs demandes d'hébergement d'insertion pour recenser le nouveau séjour des ménages sur le SISIAO ou bien réévaluer le besoins d'hébergement et d'accompagnement des résidents via la cellule d'instruction du SIAO 49.

LA COMPOSITION FAMILIALE DES MÉNAGES DEMANDEURS

Evolution de la composition des ménages ayant formulé une demande d'hébergement d'insertion entre 2015 et 2025



Les demandes d'hébergement d'insertion concernent majoritairement des personnes seules depuis 2015. Les hommes seuls sont plus représentés (56% des ménages demandeurs en moyenne) que les femmes seules (18% des ménages demandeurs en moyenne) sur les 10 dernières années. Les femmes seules sont de plus en plus nombreuses a exprimer un besoin d'hébergement depuis plusieurs années (tendance à la hausse de ce public auprès du 115 et du SIAO insertion). La représentation des femmes seules demandeuses provenant des arrondissements d'Angers (représentation passant de 14% à 20%) et Saumur (représentation passant de 13% à 21%) ainsi que d'autres départements (représentation passant de 15% à 23%) a progressé entre 2015 et 2025.

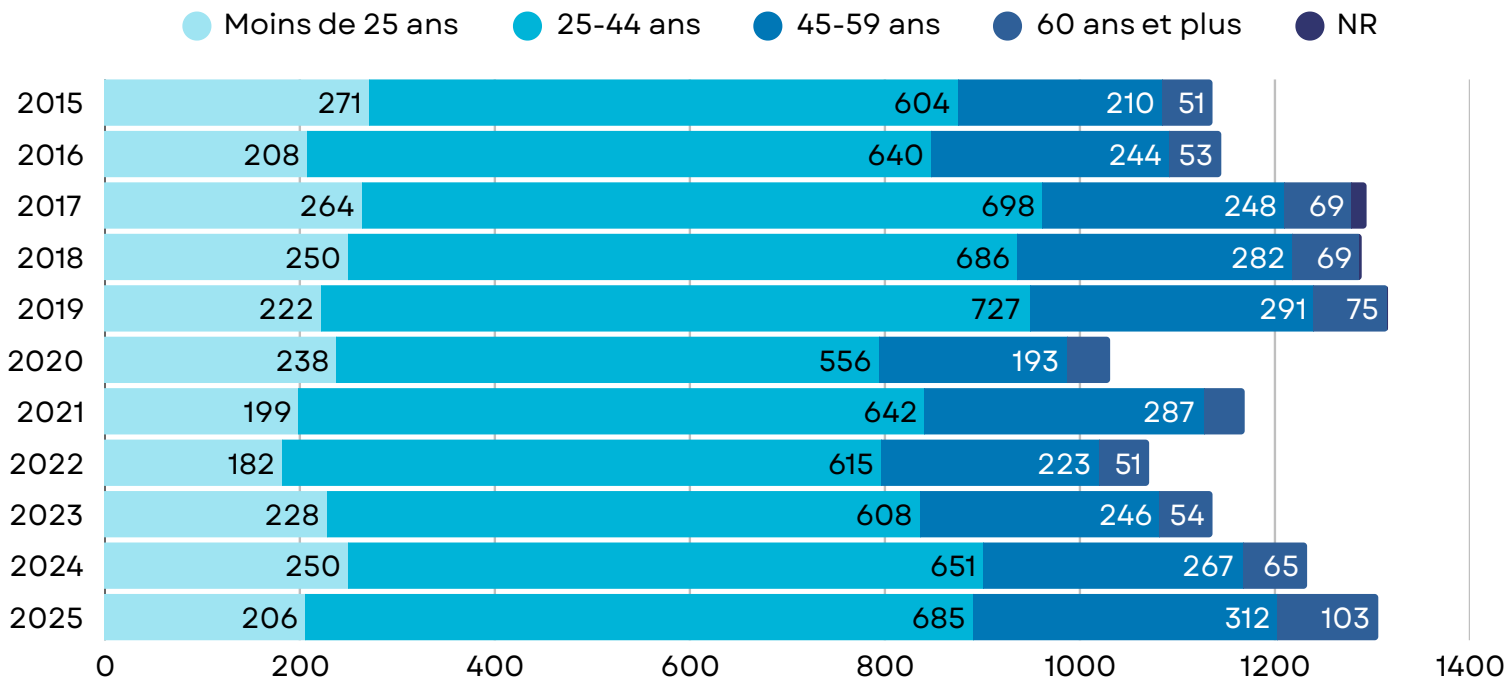
Représentées en moyenne à 15% des ménages demandeurs, les familles monoparentales sont en majorité des femmes seules avec enfant(s).

Les familles avec enfants (7% en moyenne) sont plus représentées que les ménages sans enfant (3% en moyenne).

La progression du nombre de ménages demandeurs s'est plutôt concentrée sur les ménages constitués d'une seule personne et les familles monoparentales.

LA TRANCHE D'ÂGE DES PERSONNES DEMANDEUSES

Evolution des tranches d'âge des ménages ayant formulé une demande d'hébergement d'insertion entre 2015 et 2025



Note de lecture : la tranche d'âge des ménages est celle de la personne désignée comme « chef de famille » lors du remplissage de la demande d'hébergement d'insertion faite auprès du SIAO.

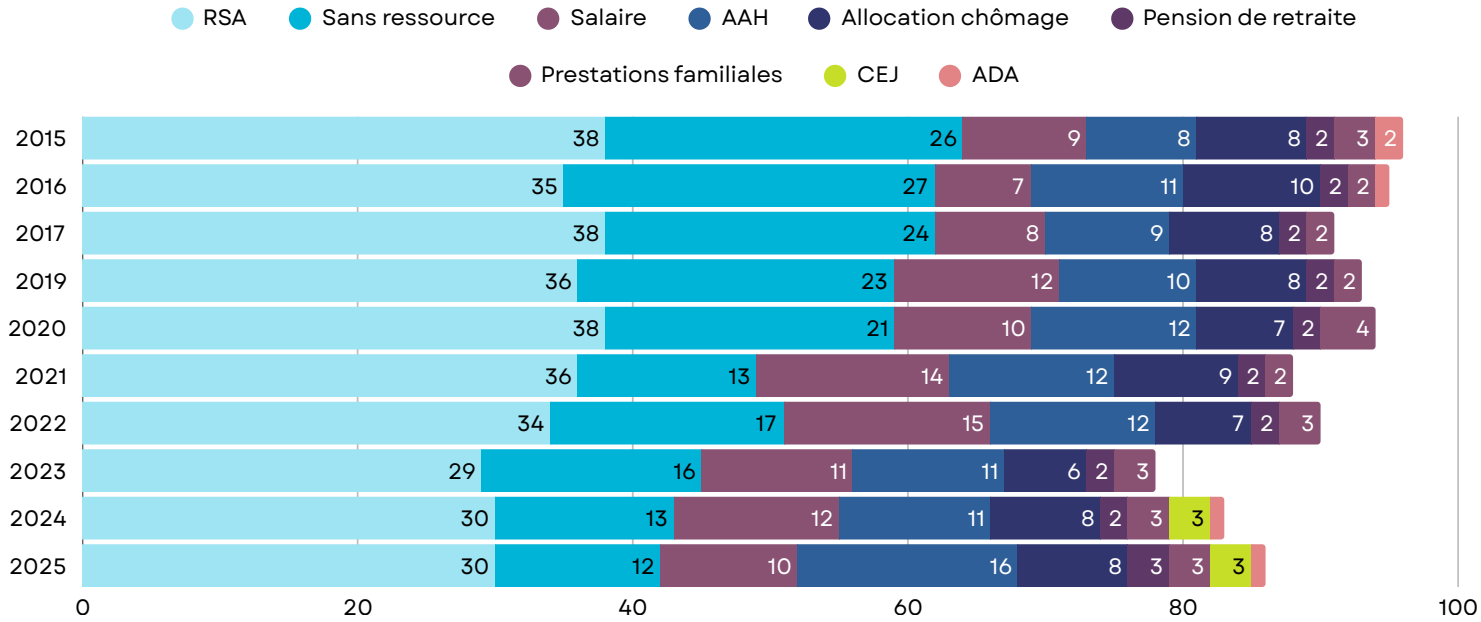
Comme chaque année depuis 2015, les 25 à 44 ans occupent la part la plus importante des ménages hébergés (moyenne de 54%). Cette tranche d'âge représente plutôt les ménages avec enfant(s) : couples avec enfant(s) et familles monoparentales.

Le public jeune majeur représente en moyenne 19% des demandeurs. Le repérage de "jeunes en rupture" dans le cadre de l'appel à projet du CEJ-JR a permis la création de DHI « jeunes en rupture » auprès du SIAO 49 ce qui peut expliquer la hausse des ménages demandeurs entre 2022 et 2024. Les moins de 25 ans sont constitués notamment de ménages isolés et de couples sans enfant(s). Une progression continue de femmes seules âgées de moins de 25 ans est constatée (passage de 40 à 69 ménages entre 2021 et 2024).

Les plus de 60 ans représentent 5% du public demandeur. Leur nombre s'étoffe (passe de 41 à 103 ménages entre 2021 et 2025). Ils sont constitués en grande majorité de personnes seules avec une prépondérance pour les hommes seuls. Cette augmentation est liée en partie aux demandes d'hébergement d'insertion générée par l'actualisation des situations des ménages présents sur les foyers Saint Pierre à Murs-Erigné et Chateauneuf-sur-Sarthe (15 DHI de ménages isolés âgés de 60 à 70 ans effectuées en 2025).

LES RESSOURCES PRINCIPALES DE MÉNAGES DEMANDEURS

Evolution des ressources principales des ménages ayant formulé une demande d'hébergement d'insertion entre 2015 et 2025 (%)



La proportion de non renseigné n'a pas été présentée.
Les données pour l'année 2018 n'ont pas pu être réalisées liée à une anomalie existante sur le logiciel SISIAO.

La ressource principale des ménages demandeurs est le RSA depuis 2015 (moyenne de 33% des ménages demandeurs entre 2015 et 2025). Le RSA est plus particulièrement représenté chez les 25-44 ans et le 45-59 ans. L'augmentation de l'âge moyen de départ à la retraite repousse le passage effectif à la retraite ainsi que la perception d'une pension de retraite après 60 ans. Le RSA est perçu par une partie des plus de 60 ans.

Les ressources les plus perçues à la suite du RSA sont l'AAH, le salaire et l'allocation chômage. Des ménages possèdent les capacités financières pour accéder au logement (ménages percevant un salaire, une indemnité CEJ, une allocation chômage et l'AAH). Des ménages se retrouvent dans une précarité économique liée à de faibles ressources et une précarité locative liée à l'accroissement des dépenses liées au logement. Un besoin d'accompagnement social est mobilisé auprès du SIAO.

Les ménages percevant l'AAH ne cessent d'augmenter depuis 2023. Pour l'année 2025, l'augmentation est liée en partie aux demandes d'hébergement d'insertion générée par l'actualisation des situations des ménages présents sur les foyers Saint Pierre à Murs-Erigné et Chateauneuf-sur-Sarthe (21 DHI de ménages percevant l'AAH en 2025).

L'allocation du contrat engagement jeune dit CEJ est détenue en quasi-totalité par les moins de 25 ans (100% en 2023, 93% en 2024 et 95% des ménages). Ce contrat est adressé aux jeunes de 16-25 ans avec une limite d'âge portée à 30 ans quand le jeune bénéficie d'une RQTH.

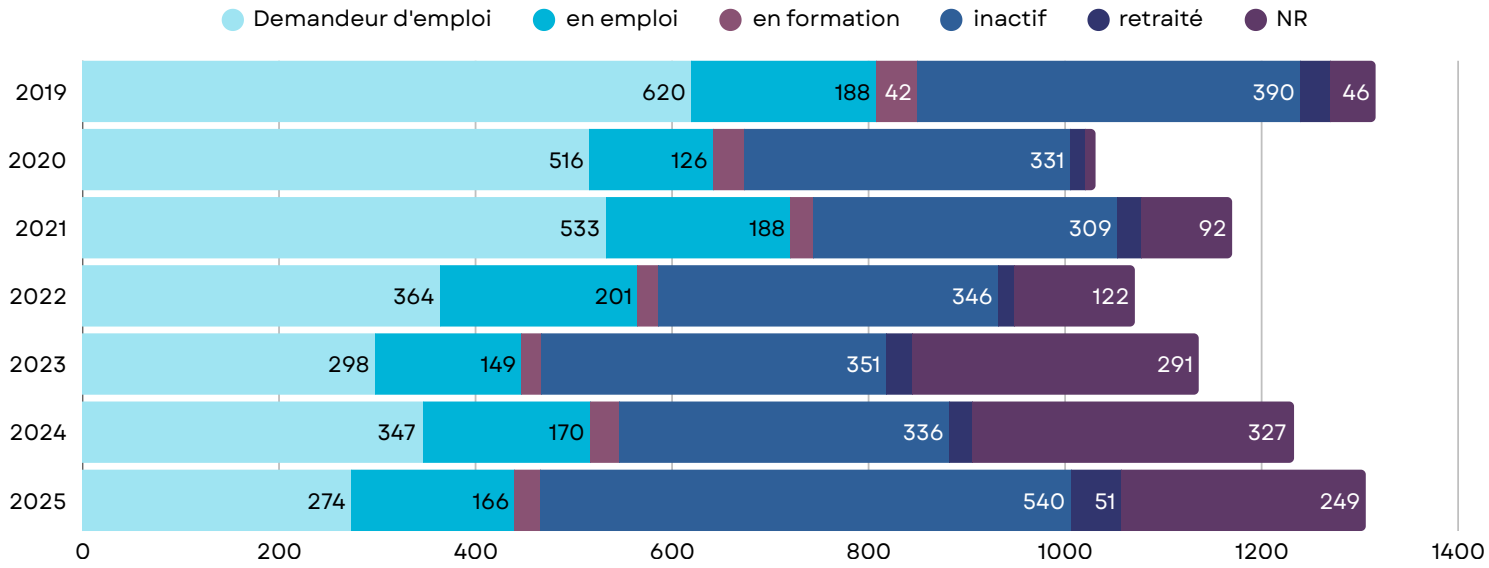
LES RESSOURCES PRINCIPALES DE MÉNAGES DEMANDEURS

Une proportion non négligeable de ménages sans ressource est observée (moyenne de 19% des ménages demandeurs entre 2015 et 2025). Les moins de de 25 ans sont nombreux a posséder aucune ressource. La non-accessibilité au RSA peut être une des raisons expliquant la part de jeunes sans ressources.

La pension de retraite est la ressource principale des 60 ans et plus (moyenne de 37% des ménages demandeurs de plus de 60 ans entre 2015 et 2025).

LE STATUT EN MATIÈRE D'EMPLOI DES MÉNAGES DEMANDEURS

Evolution du statut en matière d'emploi des ménages ayant formulé une demande d'hébergement d'insertion entre 2015 et 2025

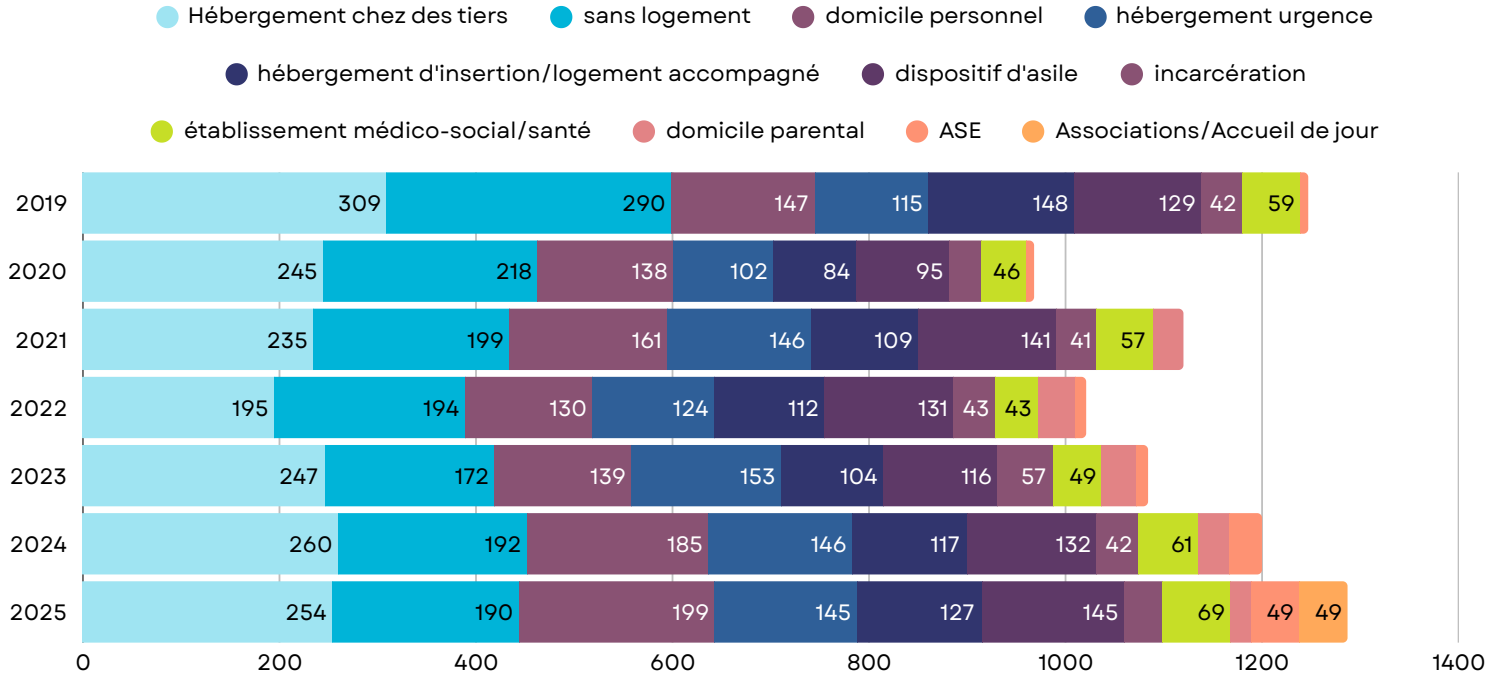


Note de lecture : concernant les ménages composés de plusieurs personnes, nous avons sélectionné le statut sur le marché de l'emploi du demandeur ou de la demandeuse principale. La situation professionnelle est celle au moment de la demande SIAO. Elle peut bien évidemment avoir changé par la suite. La complétude des informations relatives au statut professionnel (ainsi qu'au statut France Travail) constitue un réel enjeu d'amélioration de complétude afin de mieux connaitre le public mobilisant le SIAO pour une demande d'hébergement d'insertion.

Les demandeurs d'emploi sont prépondérants jusqu'en 2022 (moyenne de 39% des ménages demandeurs entre 2019 et 2025). À partir de 2023, les inactifs sont les plus représentés (moyenne de 30% des ménages demandeurs entre 2019 et 2025). La représentation des différents statuts en matière d'emploi est cohérente vis à vis des types de ressources perçues par les ménages demandeurs.

LE TYPE D'HÉBERGEMENT DES MÉNAGES DEMANDEURS

Evolution du type d'hébergement des ménages ayant formulé une demande d'hébergement d'insertion entre 2017 et 2025



La catégorisation des types d'hébergement n'est pas la même avant 2019. Seules les données à partir de l'année 2019 sont présentées pour faciliter l'analyse.

« L'hébergement chez des tiers » est le premier type d'hébergement au moment de la demande (moyenne de 21% des ménages demandeurs entre 2019 et 2025). Il est suivi de ménages sans domicile/à la rue et de ménages au domicile personnel depuis 2023.

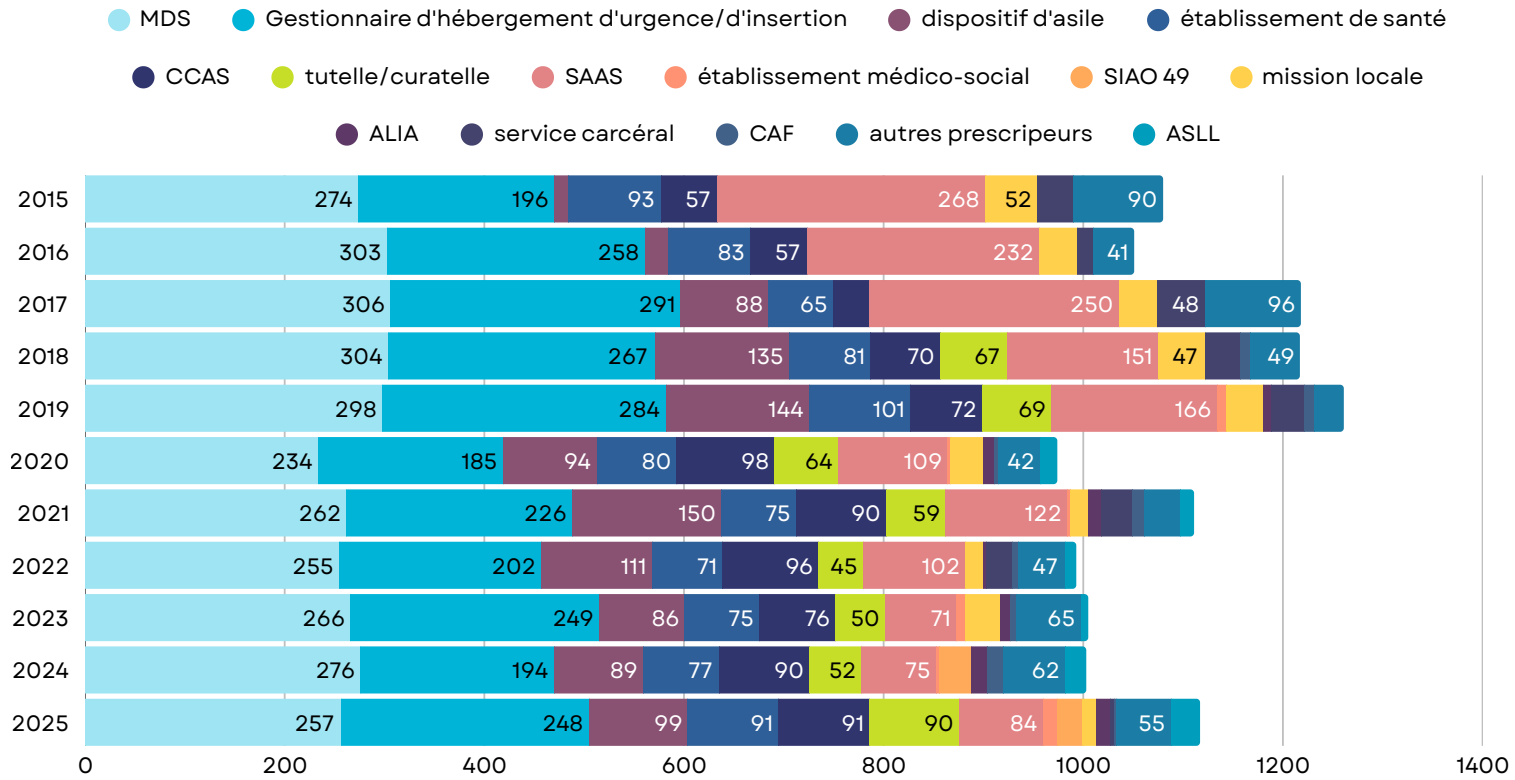
Les ménages demandeurs dépourvus de logements, en hébergement précaire, instable ou bien insalubre expriment un besoin d'hébergement auprès du SIAO 49.

Les ménages demandeurs présents dans un hébergement d'urgence/insertion/logement accompagné sont de plus en plus nombreux (passe de 236 à 272 ménages entre 2022 et 2025). La démarche de parcours urgence/insertion adaptée à la situation de certains ménages peut expliquer cette hausse de ce type de d'hébergement au moment de la demande.

Le SIAO est sollicité par les services carcéraux pour trouver une solution de sortie à des détenus.

LES PRESCRIPTEURS DES DEMANDES D'HÉBERGEMENT D'INSERTION

Evolution des prescripteurs des demandes d'hébergement d'insertion entre 2015 et 2025



Les premiers prescripteurs sont le Conseil Départemental via les Maisons des solidarités (moyenne de 23% des ménages demandeurs entre 2015 et 2025) et les gestionnaires d'hébergement d'urgence/d'insertion (moyenne de 20% des ménages demandeurs entre 2015 et 2025) sur les dix dernières années.

Un ménage formule une DHI via une assistante sociale auprès des maisons des solidarités. Par territoire, les MDS situées sur le territoire angevin sont les plus nombreuses à prescrire des DHI auprès du SIAO. Un travailleur social d'un gestionnaire d'hébergement accompagnant des ménages hébergés formule des DHI au SIAO.

La prescription de DHI par le SAAS a fortement diminuée (passe de 268 à 84 demandes entre 2015 et 2025).

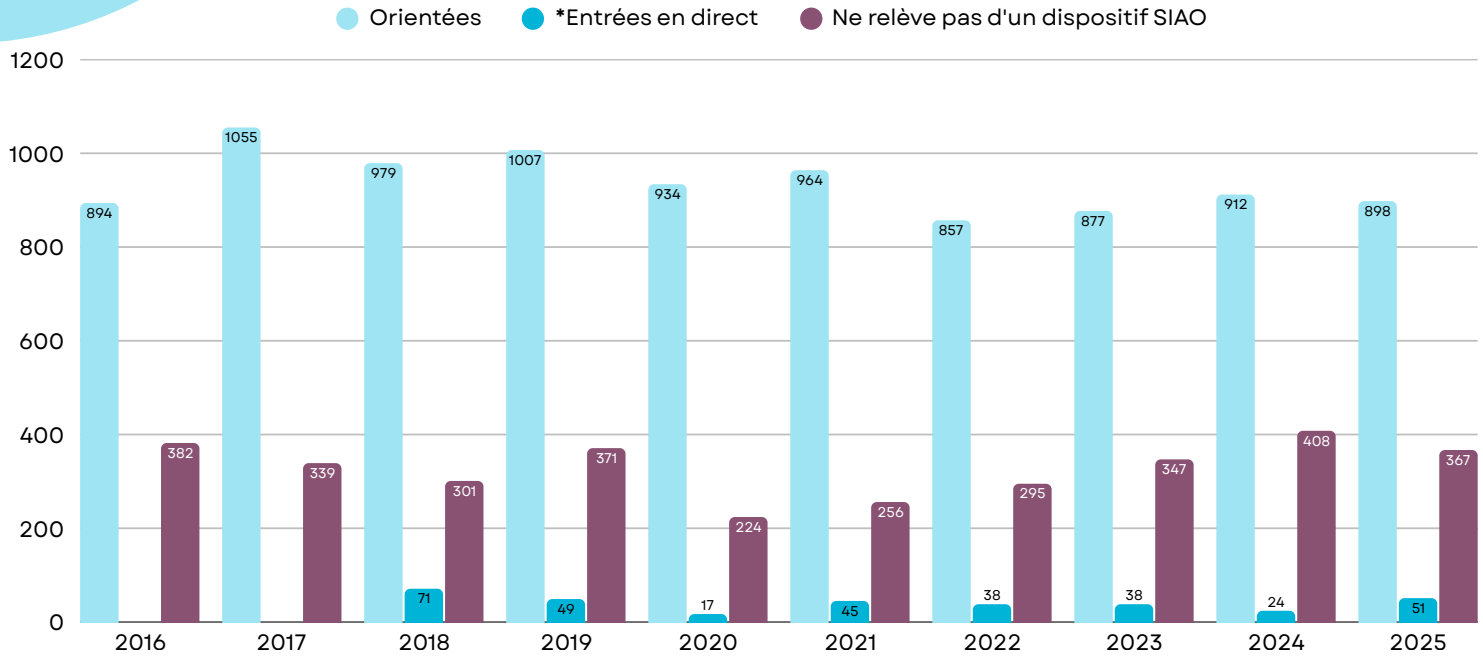
Le SIAO 49 prescrit des DHI émanant du référent "jeunes en rupture" et des travailleuses sociales accompagnant les ménages hébergés à l'hôtel.

Le service d'accompagnement au milieu carcéral effectue des DHI auprès du SIAO pour rechercher des solutions adaptées à la suite de la sortie du détenu.

À partir de 2023, les demandes provenant d'un autre département dépasse la centaine. Les ménages demandeurs éttendent leurs territoires de recherche de solution d'hébergement. Il s'agit plutôt d'un public familial ou bien victime de violence qui caractérise ses demandes.

L'INSTRUCTION DES DEMANDES AUPRÈS DU SIAO

Evolution des demandes instruites (+entrées en direct) selon la réponse apportée entre 2015 et 2025



*Entrées en direct non connues pour les années 2016 et 2017.

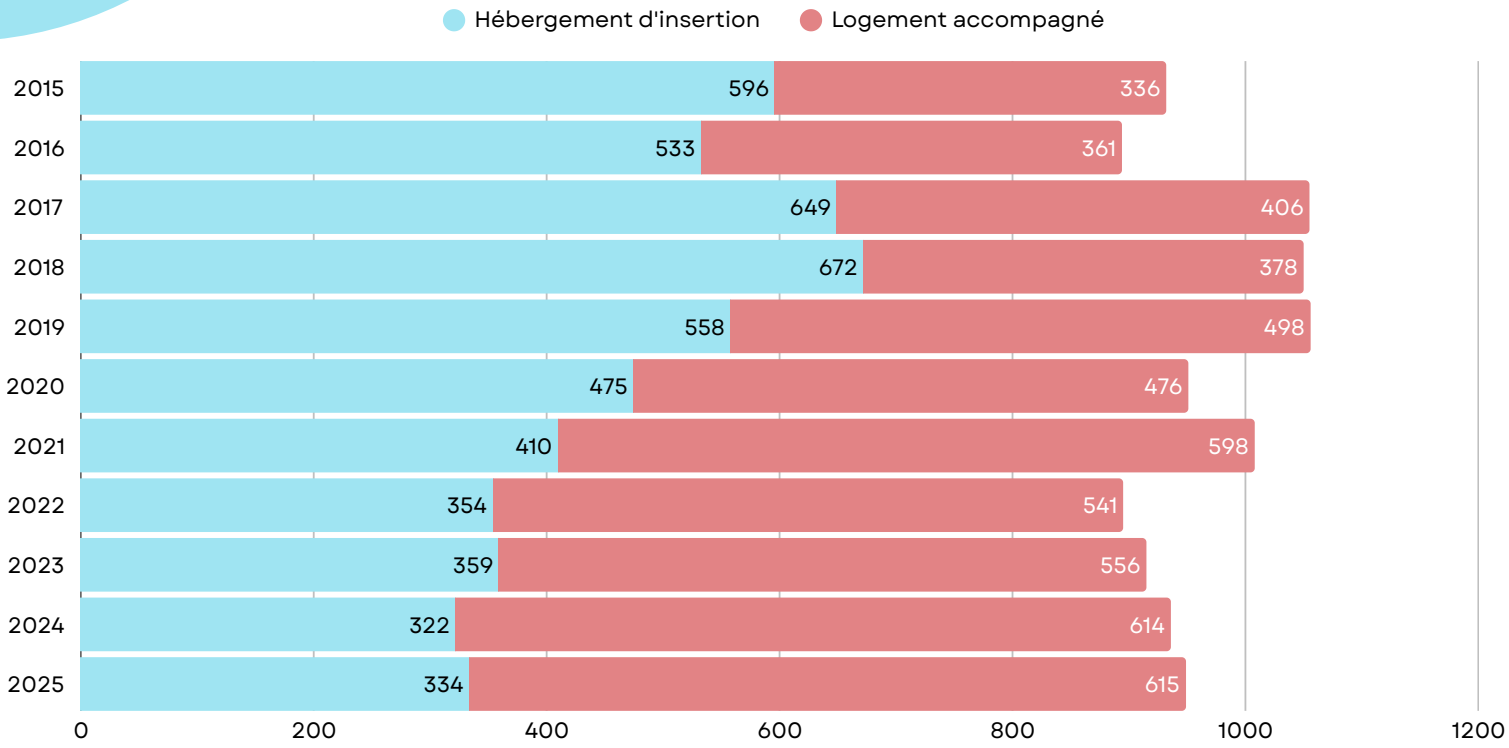
1 300 demandes de ménages ont été instruites ou entrées en direct en moyenne chaque année entre 2015 et 2025 par le SIAO. Une partie de ces demandes instruites (77 demandes en 2025) concernent un réexamen d'un dossier orienté les années précédentes pour divers motifs (évolution/modification de la situation du ménage demandeur, refus structure, élargissement de la demande). Des demandes ont été réexaminées plusieurs fois au cours de chaque année. En 2025, l'activité de la cellule d'instruction et au besoin de la commission partenariale d'orientation représente 1 316 demandes.

Les réponses apportées aux demandes instruites par la cellule d'instruction sont majoritairement des orientations vers un dispositif SIAO depuis 2015 (938 demandes orientées vers un dispositif SIAO soit 72% des demandes entre 2015 et 2025). Un quart des demandes instruites, en moyenne, ne relève pas d'un dispositif SIAO.

Les réponses "orientées vers un dispositif SIAO" sont majoritaires pour les ménages provenant des arrondissements d'Angers, Cholet, Saumur et Segré chaque année entre 2016 et 2025 (respectivement 76% en moyenne sur Angers, 78% en moyenne sur Cholet, 80% en moyenne sur Saumur, 72% en moyenne sur Segré). Cette proportion intègre les réponses "orientations vers un dispositif SIAO" et les entrées en direct. La cellule d'instruction formule moins de réponses "orientation vers un dispositif" aux demandes instruites provenant d'un autre département (53% en moyenne entre 2015 et 2025). Un regard est porté par les travailleuses sociales à un lien/attachement réel (présence de famille/amis, emploi) du ménage au département ou à l'absence de dispositif adapté.

L'ORIENTATION DES MÉNAGES DEMANDEURS

Evolution des orientations sur les dispositifs hébergement insertion et logement accompagné entre 2015 et 2025



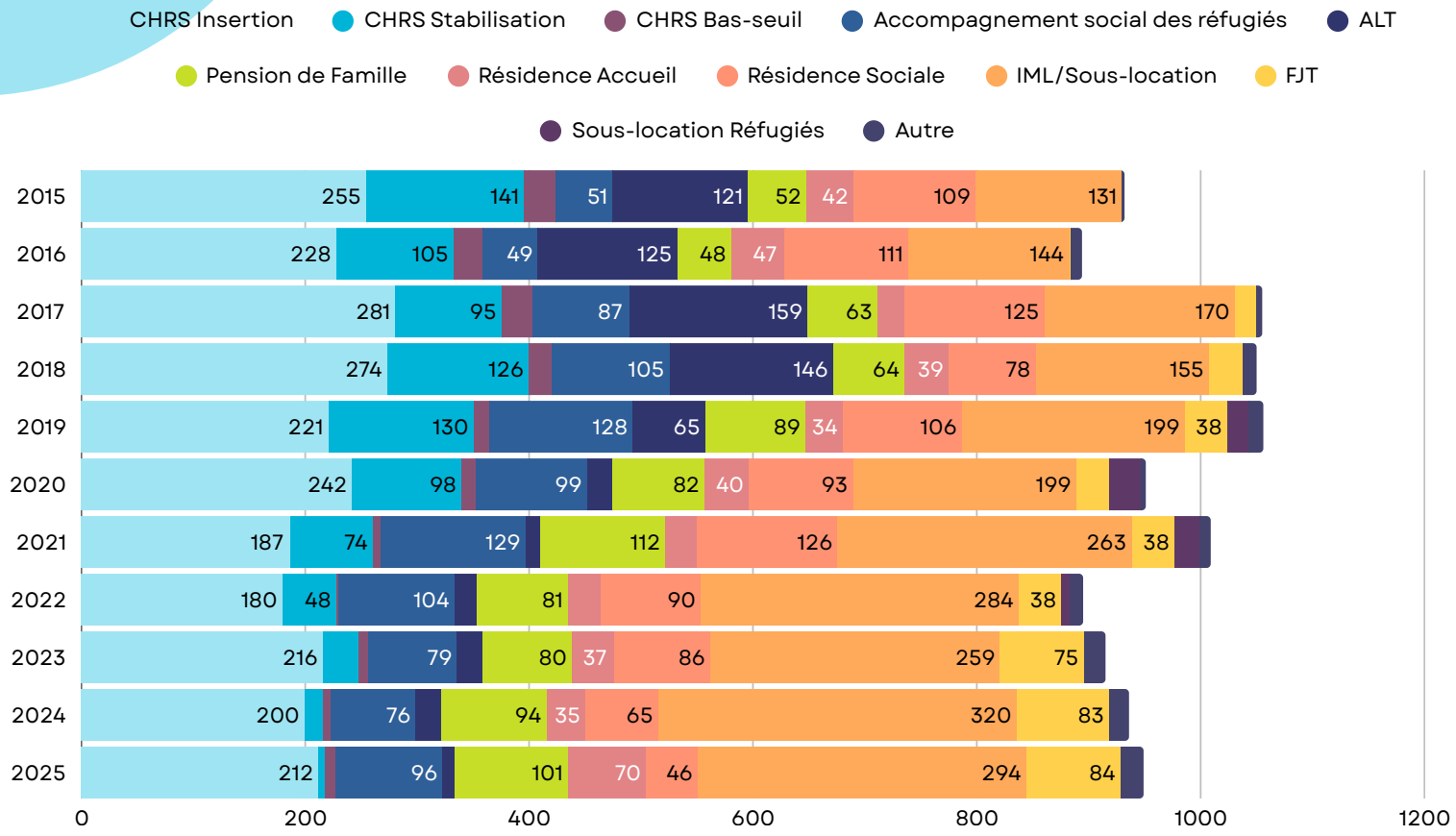
La répartition intègre les réponses "orientations vers un dispositif SIAO" et les entrées en direct.

L'évolution des orientations sur les dispositifs se distingue en deux périodes :

- entre 2015 et 2020 avec des orientations plus nombreuses sur les dispositifs d'insertion (581 orientations en moyenne) que sur les dispositifs de logement accompagné (409 orientations en moyenne). L'existence d'une offre plus importante en hébergement d'insertion a pu favoriser l'orientation sur ces dispositifs.
- entre 2021 et 2025 la situation s'inverse (les orientations sur les dispositifs de logement accompagné (585 orientations en moyenne) prédomine les orientations sur les dispositifs d'hébergement d'insertion (356 orientations en moyenne)). La stratégie gouvernementale du « logement d'abord » a favorisé les orientations vers les dispositifs du logement accompagné. Par ailleurs, des ménages ayant démontré des capacités à habiter lors de leur séjour sur le dispositif Passerelle (dispositif d'urgence) a pu permettre de requalifier une demande d'hébergement d'insertion vers un dispositif de logement accompagné. Ces situations peuvent atténuer les orientations vers les dispositifs d'hébergement d'insertion.

L'ORIENTATION DES MÉNAGES DEMANDEURS

Evolution des orientations par dispositif entre 2015 et 2025



Par dispositif :

Premier dispositif en termes d'orientation entre 2015 et 2020, le CHRS Insertion se classe en seconde position depuis 2021.

La Sous-location/IML est le premier dispositif vers lequel les ménages sont orientés à partir de 2021. Le développement du parc d'intermédiation locative dans la cadre du plan Logement d'abord a permis la progression des orientations sur ce dispositif depuis 2015.

Des ouvertures de places en Pensions de Famille, en Résidences Accueil et en Accompagnement social des réfugiés ont portées à la hausse leur nombre d'orientations.

Déployer en 2023, le poste " référent jeunes" au SIAO 49 a pu identifier sur le territoire des jeunes en rupture avec les partenaires du CEJR et lors de temps de présence sur les lieux de repérage et d'accueil des jeunes en rupture. Des profils de "jeunes en rupture" ont pu être orientés vers le dispositif FJT ce qui peut expliquer la progression des orientations. Cet accroissement des orientations pourrait continuer avec la mobilisation du contingent préfectoral existant dans les FJT du département (30% des places dans chaque FJT réservées au SIAO 49).

La diminution du parc de logement en ALT amenuit les orientations vers ce dispositif (passe de 121 à 11 orientations entre 2015 et 2025).

Aucune orientation a été réalisée sur la Sous-location réfugiés depuis 2023. De nombreuses places de ce dispositif ont été transformées sur le dispositif Passerelle et l'IML/Sous-location au cours des dernières années.

Les orientations "autres" comprennent les mesures d'accompagnement CHRS Hors les murs et ASLL. Le développement de mesures d'accompagnement CHRS Hors les murs peut expliquer l'augmentation des orientations sur ce dispositif.

Par arrondissement :

La répartition du nombre d'orientations par dispositif fluctue selon la présence des dispositifs sur le territoire. Depuis 2018, l'IML/Sous-location reste le premier dispositif en termes d'orientation suivi du CHRS Insertion sur l'arrondissement d'Angers.

Jusqu'en 2021, les orientations en CHRS Insertion vers l'arrondissement de Cholet étaient les plus nombreuses. Depuis 2021, l'écart entre les orientations IML/Sous-location et CHRS Insertion (dispositifs les plus représentés sur l'arrondissement) est faible.

Les orientations se sont plutôt portées sur des dispositifs d'hébergement d'insertion (ALT, ALT Réfugiés et CHRS Insertion) jusqu'en 2022. La suppression progressive de places ALT a atténué les orientations sur ce dispositif. Un parc existant de places ASR à FTDA à Saumur a maintenu les orientations sur ce dispositif. Le développement du parc d'intermédiation locative dans le cadre du plan Logement d'abord a amené a multiplier les orientations en IML/Sous-location à Saumur (17 orientations en moyenne entre 2015 et 2021 contre 27 orientations en moyenne depuis 2022).

Sur l'arrondissement de Segré, les orientations sont déterminées par les dispositifs existants avec le développement de logements IML/Sous-location, et la présence de pensions de Famille au Lion d'Angers, Vern d'Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu. La présence du dispositif ALT Réfugiés jusqu'en 2024 a permis d'effectuer des orientations sur ce dispositif.

Par composition familiale :
Les hommes seuls sont majoritaires (56% des demandes en moyenne) dans les demandes faites et dans les demandes orientées (59% des demandes en moyenne entre 2015 et 2025). La représentation des hommes seuls est particulièrement importante sur les dispositifs composés de logements individuels : FJT, Pension de Famille, Résidence sociale et Résidence Accueil.

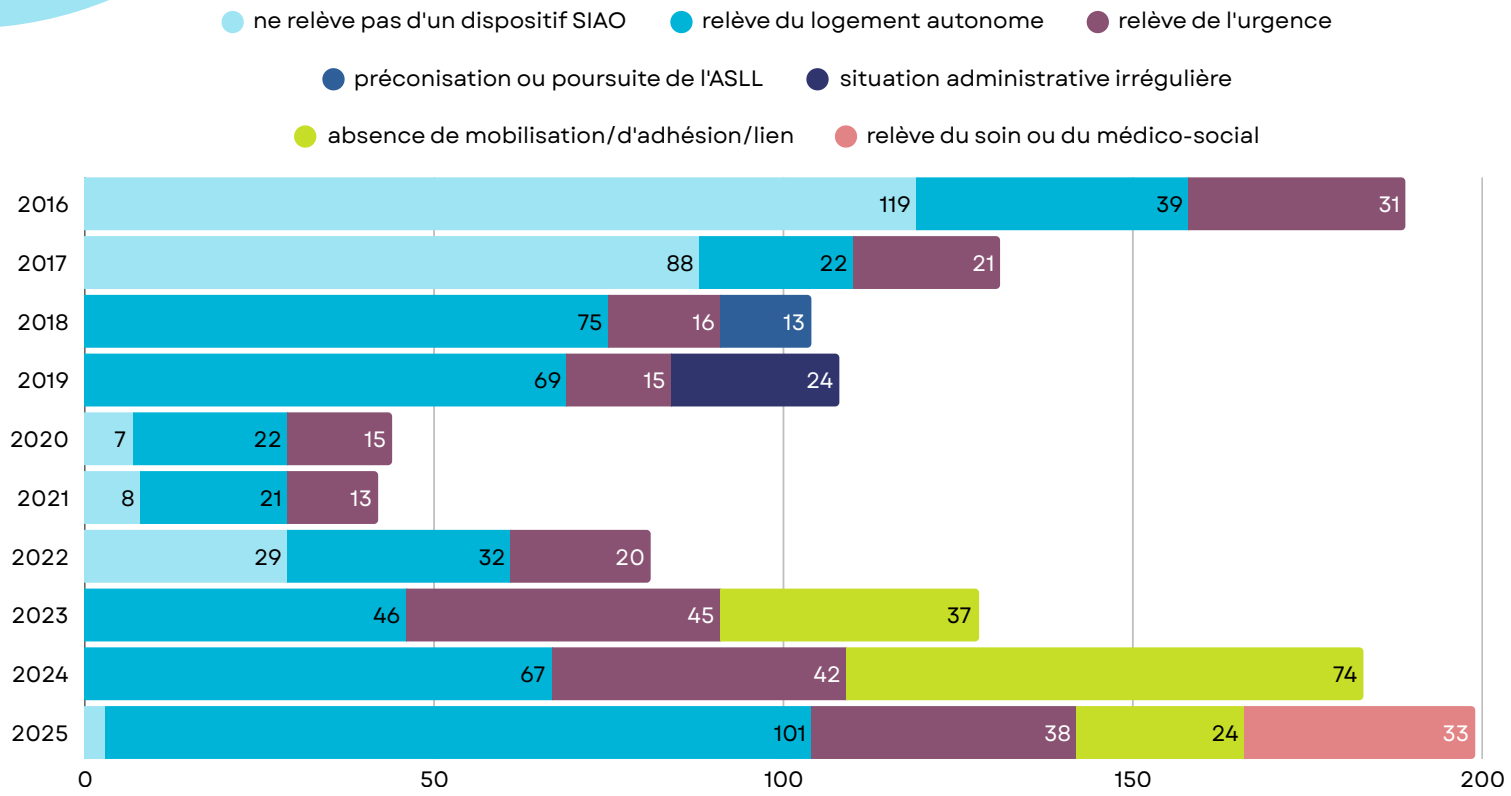
Les femmes seules représentent respectivement 18% des demandes et des orientations entre 2015 et 2025. Leur présence est significative en FJT, Pension de Famille et Résidence Accueil.

14% des ménages orientés vers un dispositif SIAO sont des familles monoparentales (15% des demandeurs) en moyenne sur 10 ans. Depuis 2021, l'IML/Sous-location est le premier dispositif en termes d'orientation chez les familles monoparentales. Les orientations vers le CHRS Insertion sont également importante (proportion aux alentours de 30%).

Les orientations des couples ou groupes sans (3% des demandes et des orientations) ou avec enfant(s) (7% des demandes et 6% des orientations) se font majoritairement vers l'IML/Sous-location.

LES MÉNAGES QUI NE RELÈVENT PAS D'UN DISPOSITIF SIAO INSERTION

Les trois premiers motifs de refus par année entre 2016 et 2025



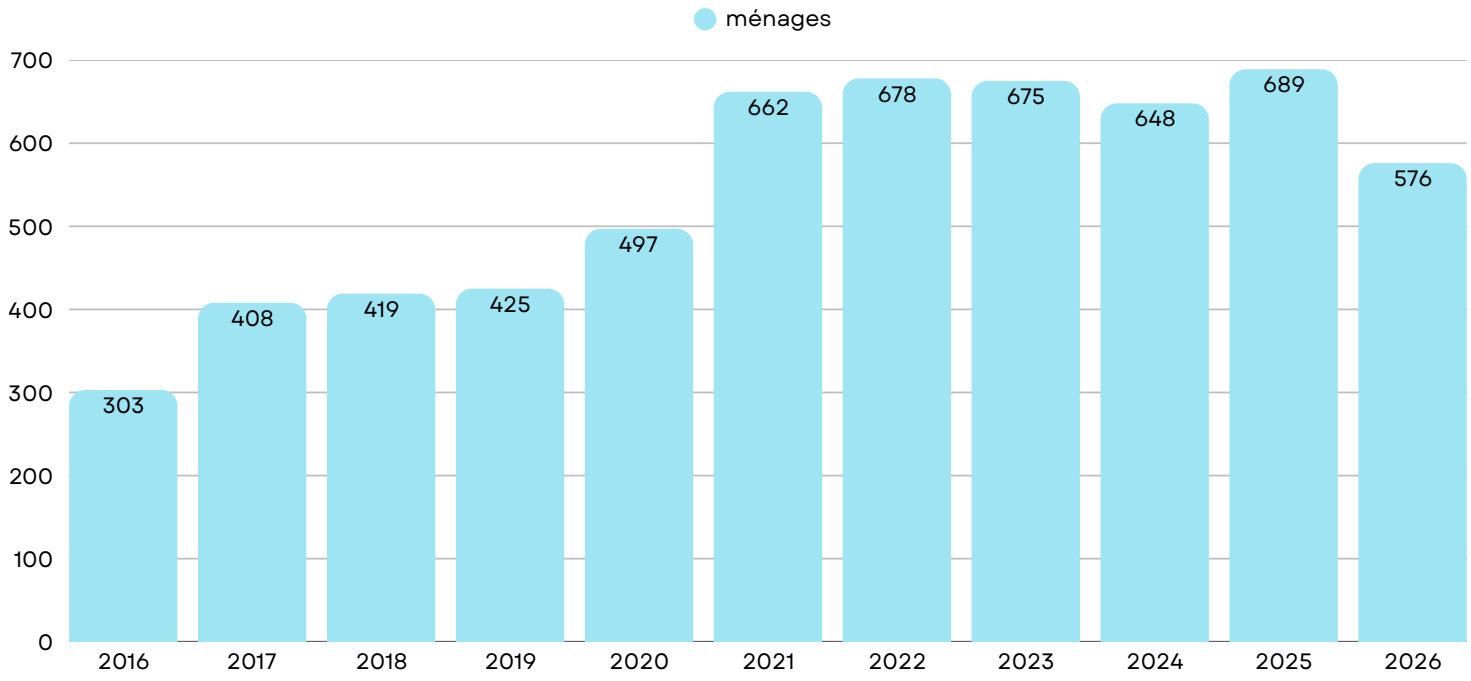
Une partie des demandes instruites ne relève pas d'un dispositif SIAO. Un refus est prononcé par le SIAO 49. Depuis 2015, la liste des motifs de refus a évolué. L'interprétation des données se réalise avec prudence. Seuls les trois premiers refus (en nombre) apparaissent pour chaque année.

Certains motifs de refus sont régulièrement formulés par la cellule d'instruction :

- un ménage peut relevé d'un logement autonome. Les travailleuses sociales ont pu déterminer une autonomie à occuper un logement à la lecture de l'évaluation sociale de la demande.
- l'absence d'attache familiale/amicale ou de projet d'insertion professionnelle explique un refus "absence de lien"
- l'absence de mobilisation/d'adhésion du ménage à l'accompagnement social explique un refus "absence de mobilisation/d'adhésion"
- un ménage peut relevé du soin ou du médico-social. Les dispositifs proposés par le SIAO ne sont pas adaptés à la situation actuelle du ménage.
- un ménage en situation administrative irrégulière ne peut pas prétendre à un dispositif d'insertion/logement accompagné

LES MÉNAGES EN LISTE D'ATTENTE

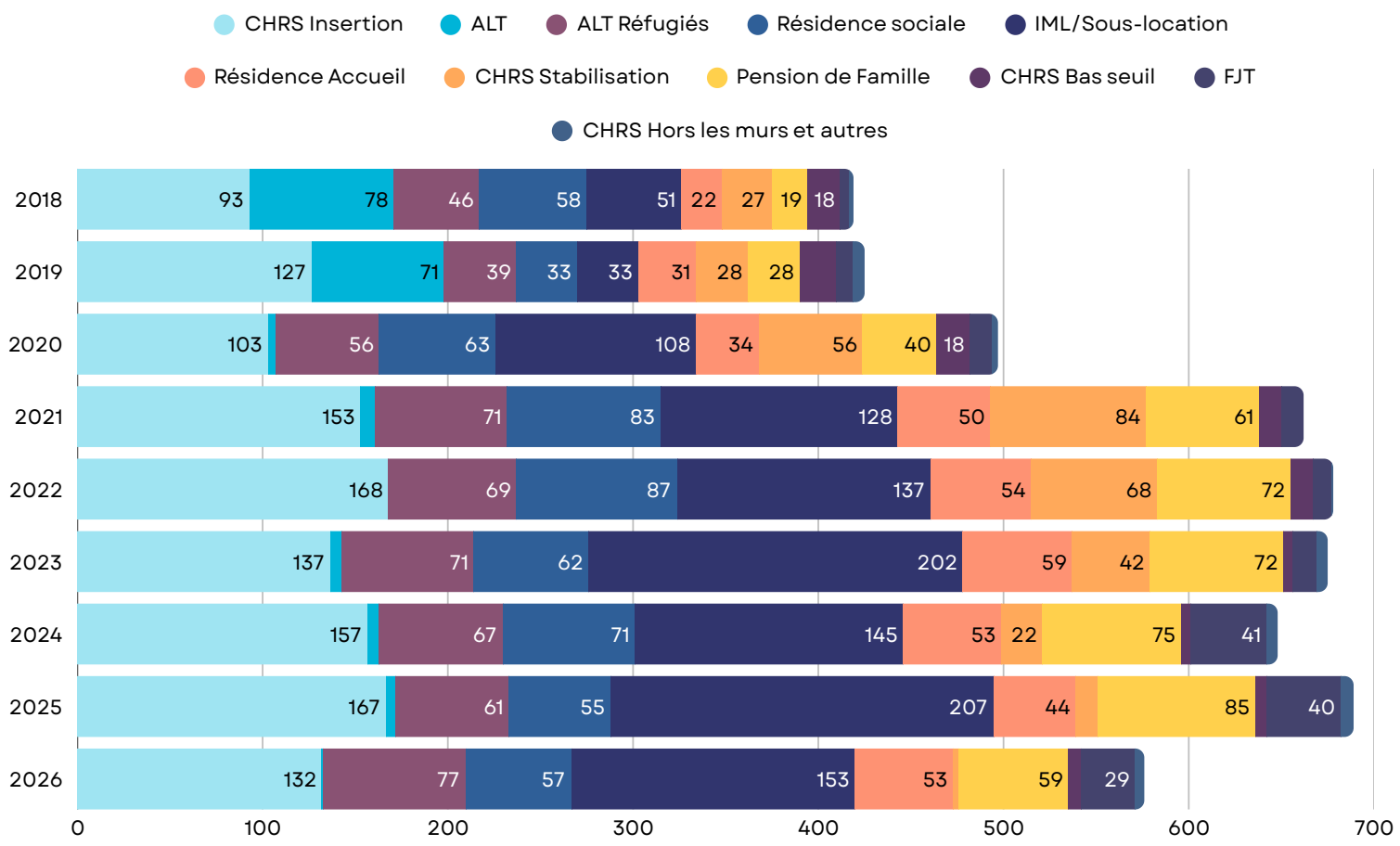
Evolution du nombre de ménages en liste d'attente en janvier de chaque année



La liste d'attente s'est allongée en atteignant un pic en 2025. Près de 700 ménages étaient positionnés en liste d'attente sur l'ensemble des dispositifs d'insertion/logement accompagné en janvier 2025. Une actualisation plus régulière de la situation des ménages en liste d'attente et un nombre à la hausse ou à la baisse d'entrées sur un dispositif fait varier la liste d'attente.

LES MÉNAGES EN LISTE D'ATTENTE

Evolution du nombre de ménages en liste d'attente en janvier de chaque année par dispositif



Entre 2018 et 2026, les plus importante listes d'attente concernent l'IML/Sous-location et le CHRS Insertion.

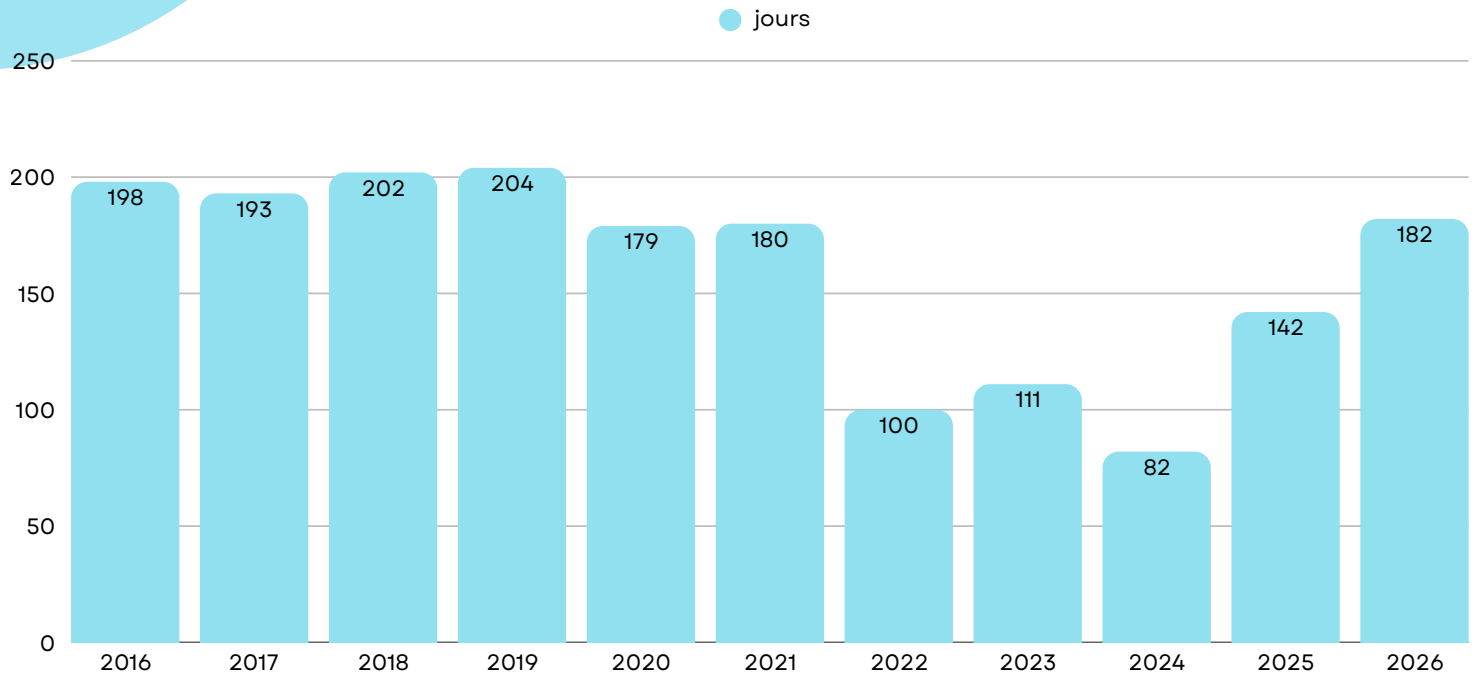
Le développement du parc d'intermédiation locative dans la cadre du plan Logement d'abord a favorisé les orientations sur ce dispositif (passage de 51 à 207 ménages de janvier 2018 à janvier 2025).

Les listes d'attente en Pension de Famille et Résidence Accueil ont pu varier en fonction des nouvelles ouvertures de sites (en progression entre 2018 et 2026).

La fermeture progressive des places ALT a atténué le nombre de ménages positionnés sur liste d'attente entre 2018 et 2026 (passage de 78 à 1 ménage).

LES MÉNAGES EN LISTE D'ATTENTE

Evolution du délai médian d'attente (en jour)

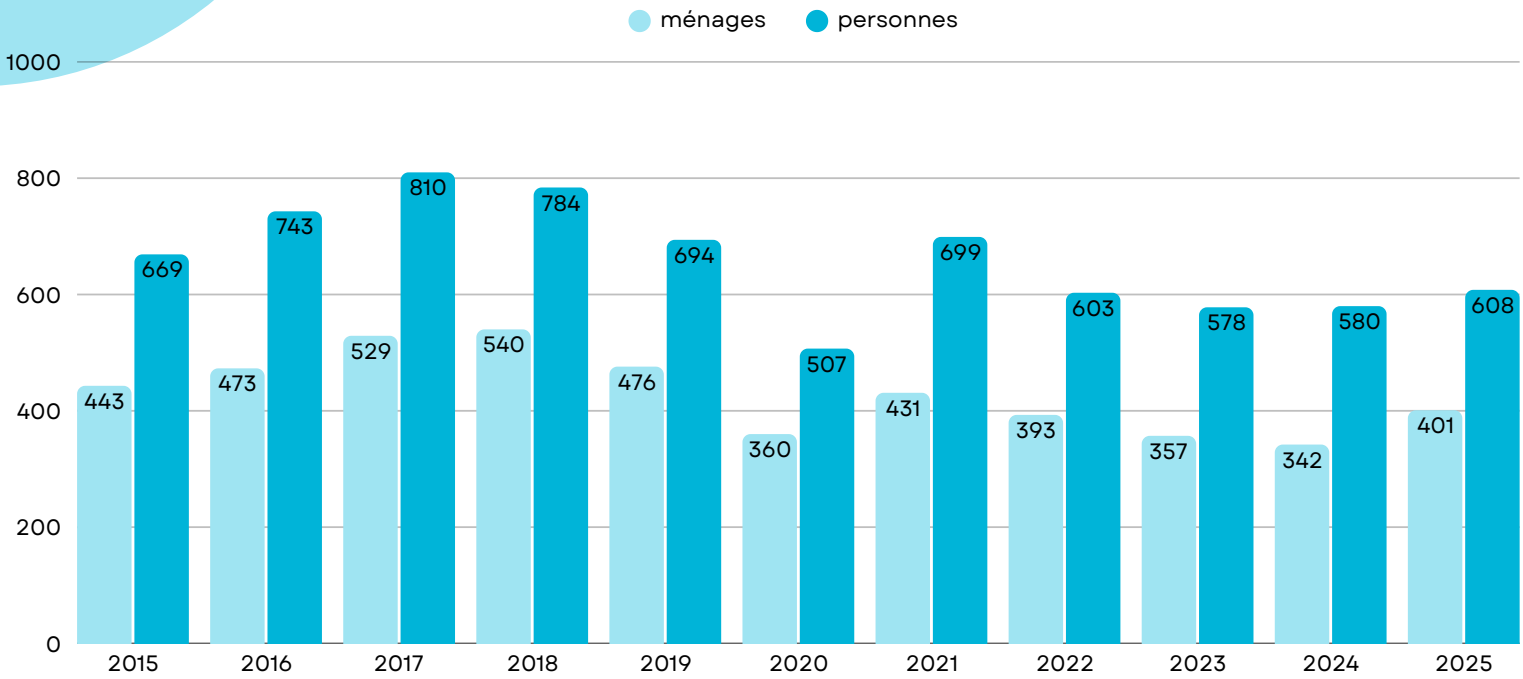


Note de lecture : 50% des ménages patientent depuis leur orientation sur un logement moins de 182 jours et 50% des ménages patientent depuis leur orientation sur un logement plus de 182 jours en 2025.

Un ménage en liste d'attente patiente depuis 161 jours (soit plus de 5 mois) sur la période 2016-2026. Des disparités existent selon le dispositif : de quelques mois comme le FJT ou bien l'ALT à plusieurs années (Résidence Accueil, Pension de Famille). Sur les dispositifs Résidence Accueil et Pension de Famille, il n'y a pas de durée de séjour déterminée des ménages. L'absence de places qui se libère peut allonger la durée sur liste d'attente.

LES MÉNAGES ENTRÉS EN DISPOSITIF

Evolution du nombre de ménages entrés chaque année

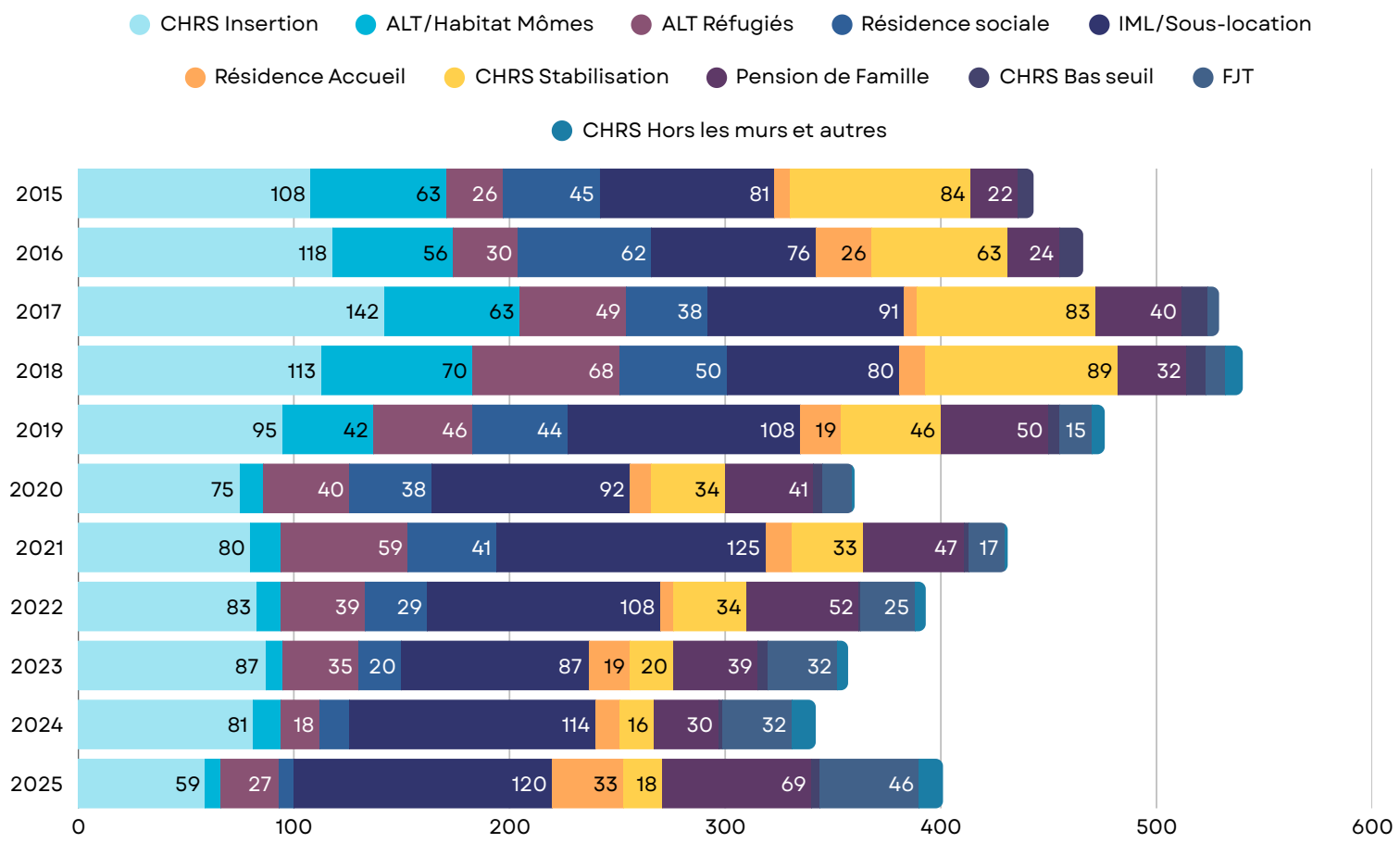


431 ménages et 661 personnes sont entrés dans un dispositif d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné en moyenne chaque année depuis 2015.

Le nombre d'entrées a progressé entre 2015 et 2018 avec un développement de offre de logement d'insertion d'année en année. Les entrées et sorties limitées par les confinements successifs ont retardé la mise à disposition des places disponibles par le SIAO et orienté à la baisse le nombre de ménages entrés en 2019 et 2020. L'année 2021 marqué par un confinement sanitaire d'une durée plus courte a facilité les entrées et les sorties sans pour autant revenir au niveau d'avant crise. Le nombre d'entrées diminue depuis 2022 liée à une faible rotation des places sur les dispositifs d'insertion et une tension sur le logement social. L'ouverture de nouvelles places Pension de Famille (Petit Château à Angers) et Résidence Accueil (Espace Saint Pierre à Mûrs-Erigné) génère des entrées supplémentaires en 2025. Un nombre de places disponibles plus important en FJT/ALT FJT a participé à l'augmentation des entrées annuelles en 2025.

LES MÉNAGES ENTRÉS EN DISPOSITIF

Evolution du nombre de ménages entrés chaque année par dispositif



Le CHRS Insertion reste le premier dispositif en termes d'entrées jusqu'en 2018. L'IML/Sous-location devient le dispositif au plus grand nombre d'entrées à partir de 2018 avec le développement du parc d'intermédiation locative dans le cadre du plan Logement d'abord.

Une faible rotation des places sur le CHRS Insertion, CHRS Stabilisation, CHRS Haut-seuil et l'ALT/Habitat Mômes a atténué les entrées réalisées sur ces dispositifs.

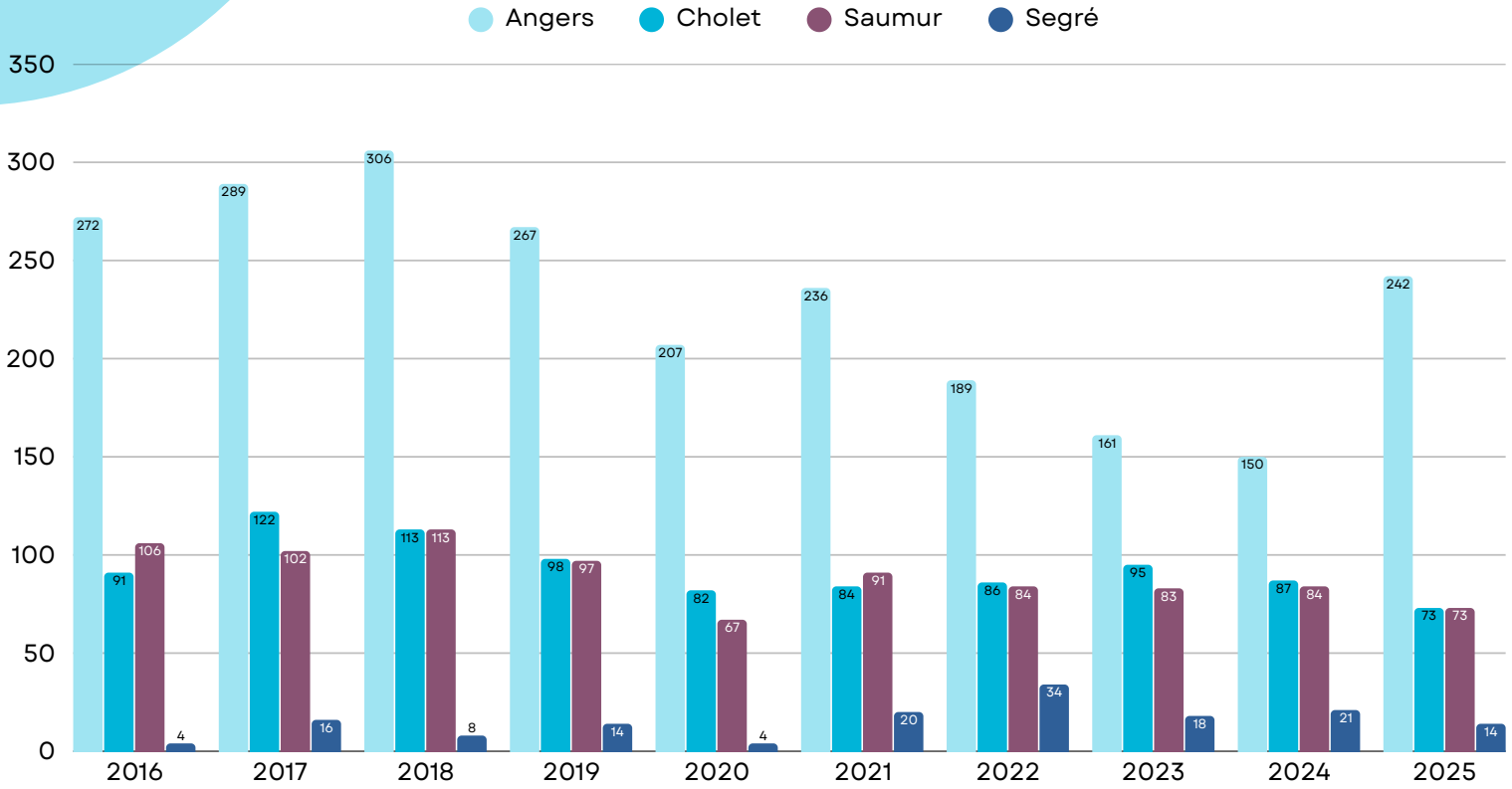
Egalement, la fermeture progressive des places ALT et des places ASR à l'Abri de la Providence et France Horizon et la fermeture pour travaux des Résidences sociales La Richardière à Cholet et Barantiksé à Angers à ADOMA restreint le nombre d'entrées sur ces dispositifs.

Les ouvertures de places en Pension de Famille, Résidence Accueil et CHRS Hors les murs participent à la progression des entrées annuelles.

Le poste " référent jeunes" au SIAO 49 a pu orienter des profils de "jeunes en rupture" vers le dispositif FJT ce qui peut expliquer la progression des orientations et faciliter les entrées sur le dispositif.

LES MÉNAGES ENTRÉS EN DISPOSITIF

Evolution du nombre de ménages entrés chaque année par arrondissement



En moyenne, 53% des ménages intégrés sont entrés dans un logement situé dans l'arrondissement d'Angers. Cette proportion s'explique par un parc de logement plus important localisé sur ce territoire. Le premier dispositif en termes d'entrées est l'IML/Sous-location sur l'arrondissement d'Angers suivi du CHRS Insertion. La plupart des dispositifs enregistrent des entrées sur cet arrondissement à l'exception du CHRS Bas-seuil depuis 2022. L'ouverture de places Pension de Famille (Petit Château à ADOMA) et Résidence accueil (Espace Saint Pierre à Murs-Érigné) explique l'augmentation des entrées annuelles sur l'arrondissement (passage de 150 à 242 entrées entre 2024 et 2025).

L'arrondissement de Cholet représentent 22% des ménages entrés en moyenne depuis 2016. Le premier dispositif en termes d'entrées est le CHRS Insertion sur l'arrondissement de Cholet à l'exception de l'année 2025 (l'IML/Sous-location devient le dispositif au plus grand nombre d'entrées). Le nombre d'entrées a progressé sur l'IML/Sous-location en passant d'une dizaine d'entrées chaque année jusqu'en 2019 à une vingtaine d'entrées depuis 2020.

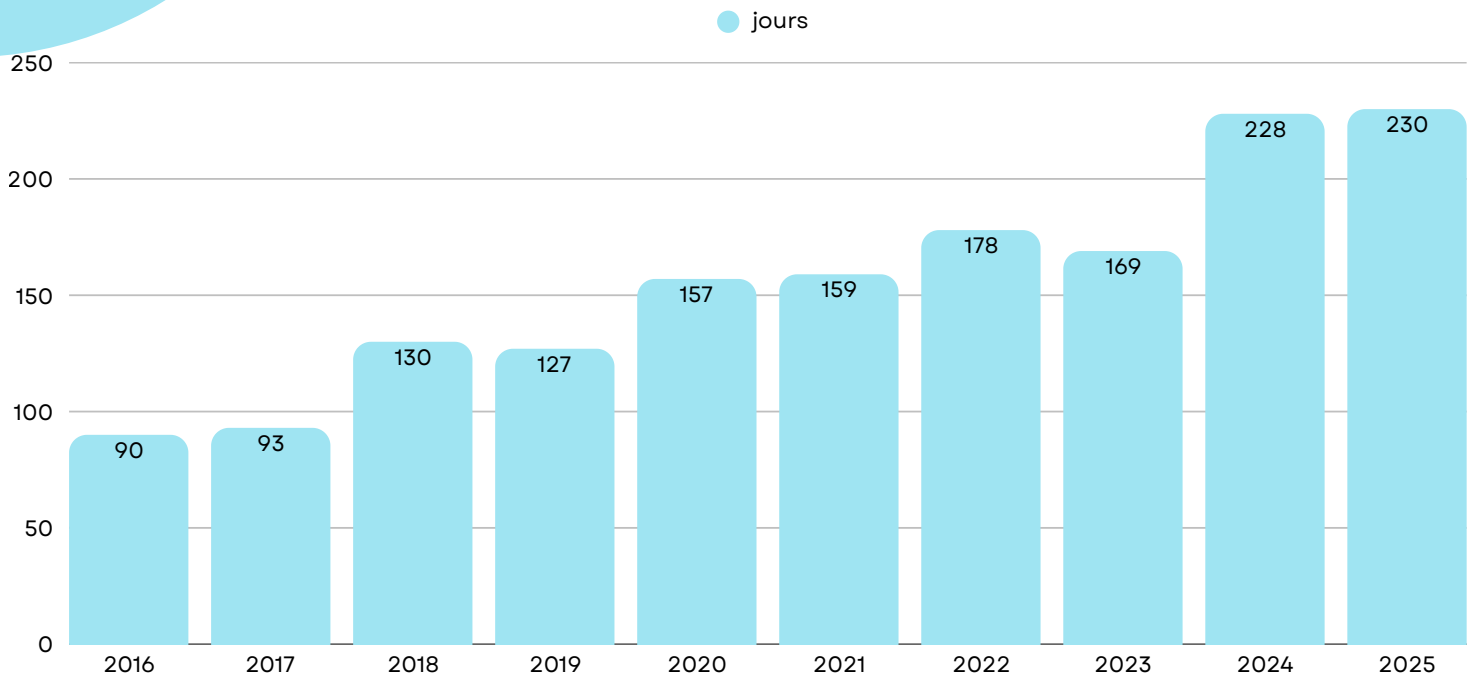
En moyenne, 21% des ménages intégrés sont entrés dans un logement situé dans l'arrondissement de Saumur. Les entrées en ALT ont fortement diminuées (passage d'une vingtaine d'entrées à moins d'une dizaine d'entrées depuis 2020). La fermeture progressive des places ALT a réduit les entrées sur ce dispositif. Une quinzaine d'entrées sont réalisées chaque année sur le dispositif ASR avec la présence de places à FTDA. Les entrées sont moins nombreuses depuis 2024 avec la fermeture des places ASR à France Horizon. Le territoire Saumurois a bénéficié du développement du dispositif IML/Sous-location en dehors de l'arrondissement d'Angers avec plus d'une dizaine d'entrées annuelle depuis 2021.

LES MÉNAGES ENTRÉS EN DISPOSITIF

L'arrondissement de Segré représentent 4% des ménages entrés en moyenne depuis 2016. L'offre étant limitée, les entrées se concentrent sur quelques dispositifs. La présence de Pensions de Famille au Lion d'Angers, Vern d'Anjou et Segré-en-Anjou-Bleu génère des entrées sur ce dispositif. Dans une plus faible proportion, quelques ménages entrent sur l'IML/Sous-location.

LES MÉNAGES ENTRÉS EN DISPOSITIF

Evolution du délai d'attente avant entrée (en jour)



Note de lecture : 50% des ménages patientent depuis la transmission de leur demande au SIAO à leur entrée effective sur un dispositif moins de 230 jours et 50% des ménages patientent depuis la transmission de leur demande au SIAO plus de 182 jours à leur entrée effective sur un dispositif en 2025.

Le délai d'attente médian entre la réception du dossier par le SIAO et l'intégration dans une structure est en moyenne de 156 jours (soit 5 mois) entre 2015 et 2025. L'attente avant l'entrée sur un dispositif s'est allongée d'année en année. Un manque de fluidité des dispositifs et un accès retardé au logement social liée à la tension sur logement social peut expliquer cet allongement de durée. Des disparités existent selon les arrondissements même si le délai d'attente avant entrée tend à augmenter sur l'ensemble des arrondissements (passage de 3 mois à près de 14 mois sur Angers, 2 mois à plus de 5 mois sur Cholet, 1.5 mois à 4 mois sur Saumur et de 5 mois à près de 8 mois pour Segré).

À la réception du dossier par le SIAO, des informations peuvent être manquantes pour étudier la demande en cellule d'instruction. Le délai de complétude de la demande de la part du prescripteur peut reculer le délai de traitement de la demande et allonger le délai d'attente médian avant l'entrée total.

DE L'ORIENTATION À L'ENTRÉE

Nombre d'orientations (ville de la demande) et d'entrées (ville de la structure intégrée) par arrondissement selon le dispositif et la composition des ménages en 2025

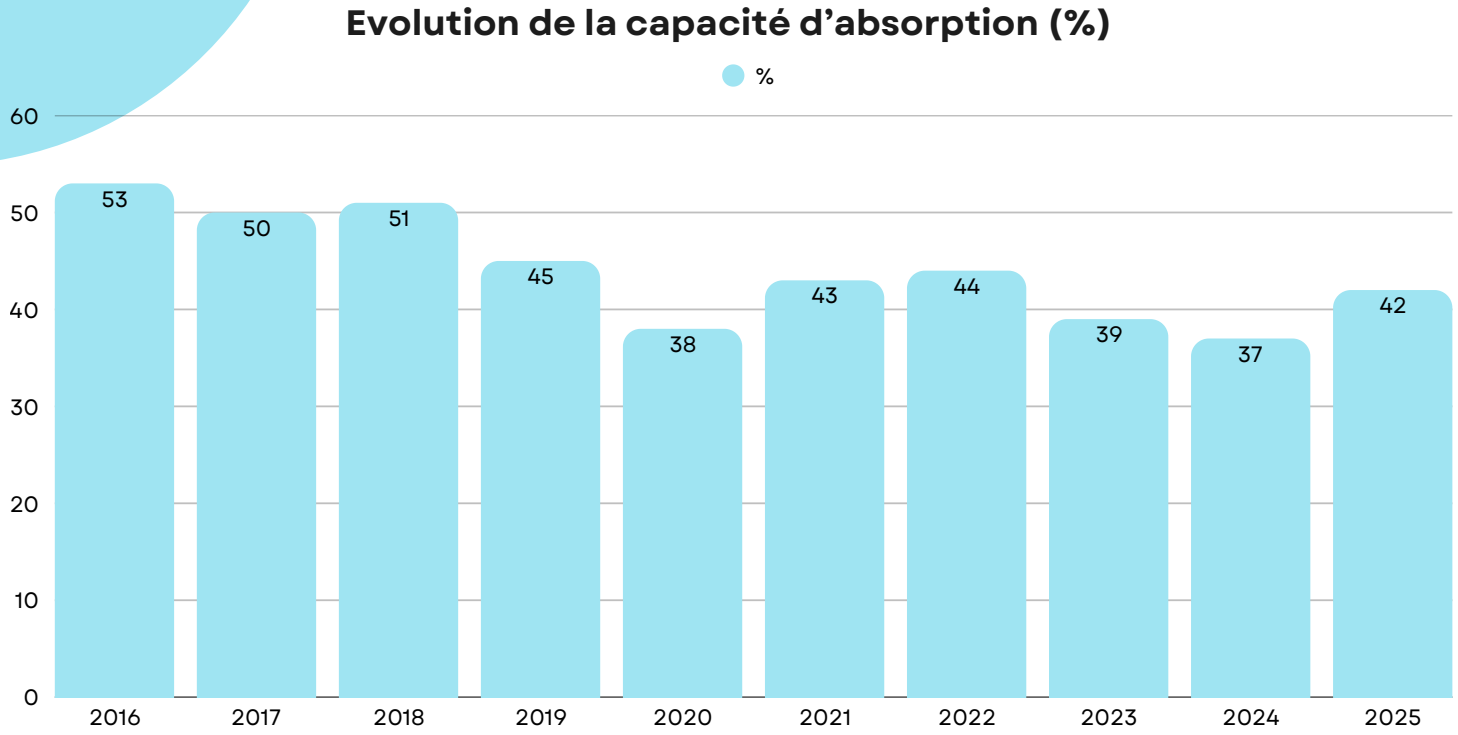
DISPOSITIF	ANGERS		CHOLET		SAUMUR		SEGRE		AUTRE DPT	Ensemble	
	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Entrées	Orientations	Orientations	Entrées
ALT réfugiés	**52**	**10**	**18**	**5**	**25**	**12**	**0**	**0**	**1**	**96**	**27**
Homme seul	31	5	11	1	22	10				64	16
Femme seule	9	3								9	3
Couple ou groupe sans enfant(s)			3	1						3	1
Famille monoparentale	7	2	3	2	1				1	12	4
Couple ou groupe avec enfant(s)	5		1	1	2	2				8	3
ALT + Habitat Même	**0**	**1**	**1**	**1**	**9**	**5**	**0**	**0**	**1**	**11**	**7**
Homme seul		1			4	4			1	5	5
Femme seule					1					1	0
Couple ou groupe sans enfant(s)					3					3	0
Famille monoparentale			1	1	1	1				2	2
Couple ou groupe avec enfant(s)										0	0
CHRS Insertion	**114**	**22**	**57**	**21**	**22**	**15**	**3**	**1**	**16**	**212**	**59**
Homme seul	51	3	26	11	15	13	1		6	99	27
Femme seule	25	5	15	6	2		1		5	48	11
Couple ou groupe sans enfant(s)	8		1	1	3		1	1	1	14	2
Famille monoparentale	26	12	14	2	1	2			4	45	16
Couple ou groupe avec enfant(s)	4	2	1	1	1					6	3
CHRS Stabilisation	**3**	**13**	**1**	**1**	**2**	**4**	**0**	**0**	**0**	**6**	**18**
Homme seul	2	7			1	2				3	9
Femme seule	1	5			1	1				2	6
Couple ou groupe sans enfant(s)						1				0	1
Famille monoparentale			1	1						1	1
Couple ou groupe avec enfant(s)		1								0	1
CHRS Bas Seuil	**2**	**0**	**0**	**0**	**6**	**4**	**0**	**0**	**1**	**9**	**4**
Homme seul	2				4	4			1	7	4
Femme seule					2					2	0
Famille monoparentale										0	0
CHRS Hors Les Murs	**3**	**1**	**8**	**6**	**4**	**4**	**0**	**0**	**1**	**16**	**11**
Homme seul	1		3	1	3	3			1	8	4
Femme seule	2	1	3	3	1	1				6	5
Couple ou groupe sans enfant(s)			1							1	0
Famille monoparentale			1	2						1	2
FJT + ALT FJT	**54**	**35**	**13**	**6**	**10**	**5**	**2**	**0**	**5**	**84**	**46**
Homme seul	43	25	11	4	10	5	2		4	70	34
Femme seule	11	8	2	2						13	10
Famille monoparentale		2							1	1	2
Pension de Famille + ALT PF	**62**	**50**	**17**	**3**	**10**	**6**	**10**	**10**	**2**	**101**	**69**
Homme seul	47	40	15	3	8	6	7	8	2	79	57
Femme seule	14	10	2		2		3	2		21	12
Famille monoparentale	1									1	0
Couple ou groupe sans enfant(s)										0	0
Résidence Accueil	**51**	**32**	**3**	**1**	**9**	**0**	**4**	**0**	**3**	**70**	**33**
Homme seul	43	30	2	1	7		4		2	58	31
Femme seule	8	2	1		2				1	12	2
Famille monoparentale										0	0
Couple ou groupe sans enfant(s)										0	0
Résidence Sociale + ALT RS	**35**	**5**	**4**	**2**	**3**	**0**	**4**	**0**	**0**	**46**	**7**
Homme seul	26	1	3	1	2		4			35	2
Femme seule	4	2	1	1	1					6	3
Famille monoparentale	2									2	0
Couple ou groupe sans enfant(s)	1	1								1	1
Couple ou groupe avec enfant(s)	2	1								2	1
Sous-location / IML	**171**	**72**	**61**	**27**	**28**	**18**	**23**	**3**	**11**	**294**	**120**
Homme seul	60	25	26	10	13	10	11	1	3	113	46
Femme seule	31	13	10	8	7	3	6	1	1	55	25
Couple ou groupe sans enfant(s)	14	4	1		1	1			1	17	5
Famille monoparentale	41	13	18	8	6	2	1		4	70	23
Couple ou groupe avec enfant(s)	25	17	6	1	1	2	5	1	2	39	21
ASLL	**4**	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4**	**1**
Homme seul	2									2	0
Femme seule	1									1	0
Famille monoparentale	1	1								1	1
Total général	**551**	**242**	**183**	**73**	**128**	**73**	**46**	**14**	**41**	**949**	**402**
Homme seul	**308**	**137**	**97**	**32**	**89**	**57**	**29**	**9**	**20**	**543**	**235**
Femme seule	**105**	**49**	**34**	**20**	**19**	**5**	**10**	**3**	**7**	**175**	**77**
Couple sans enfant	**24**	**7**	**5**	**2**	**7**	**2**	**1**	**1**	**3**	**40**	**12**
Famille monoparentale	**77**	**27**	**38**	**14**	**9**	**5**	**1**	**0**	**9**	**134**	**46**
Couple ou groupe avec enfant(s)	**36**	**20**	**8**	**3**	**4**	**4**	**5**	**1**	**2**	**55**	**28**

: Nombre d'entrées inférieur à 40 % du nombre d'orientations

: Nombre d'entrées entre 40% et 60% du nombre d'orientations

: Nombre d'entrées supérieur à 60% du nombre d'orientations

Note : On retrouve dans le tableau des cas où le nombre d'entrées est supérieur au nombre d'orientations. Cela peut s'expliquer par des entrées faisant suite à des orientations de 2024 et par des orientations vers des dispositifs SIAO de ménages résidants sur d'autres départements ou d'autres arrondissements (certaines personnes peuvent résider sur un territoire et entrer sur un autre territoire).



La capacité d'absorption nous permet d'évaluer la capacité du réseau SIAO à absorber les orientations sur une période donnée selon le territoire, les dispositifs et les compositions familiales (capacité d'absorption = (nombre d'entrées / nombre d'orientations)*100).

Entre 2015 et 2025, l'ensemble des dispositifs SIAO ont une capacité d'absorption moyenne inférieure à 50% (44%). Cela signifie que le nombre d'entrées correspond à 44% des ménages s'étant vu proposer une orientation en dix ans (attention : ce ne sont pas nécessairement les mêmes ménages). Depuis 2016, la proportion de la capacité d'absorption a diminué liée à une baisse des entrées.

Lorsqu'on observe par territoire :

La capacité d'absorption est en hausse sur Angers et en baisse sur Cholet, Saumur et Segré en 2025.

La capacité d'absorption est en forte hausse (passage de 28% en 2024 à 44% en 2025) et atteint son plus haut niveau depuis 2019 (49%) sur l'arrondissement d'Angers. L'amélioration de la capacité d'absorption provient d'une hausse du nombre d'entrées sur un an (+92 entrées sur un an).

Pour l'arrondissement de Cholet, la capacité d'absorption diminue (passage de 53% en 2024 à 40% en 2025). Le nombre d'orientations s'accroit (+19 orientations par rapport à 2024) alors que les entrées baissent (-14 orientations) sur un an. De ce fait, la capacité d'absorption diminue.

D'une relative stabilité depuis 2022 (66% en 2022, 67% en 2023 et 66% en 2024), la capacité d'absorption diminue (58%) en 2025 sur l'arrondissement de Saumur. Le Saumurois est le territoire avec la capacité d'absorption la plus importante.

L'arrondissement de Segré enregistre une baisse de capacité d'absorption en 2025 (-3 points de %). Le nombre d'orientations (-16 sur un an) et d'entrées (-7 sur un an) baisse sur ce territoire.

Lorsqu'on observe par dispositif (année 2025) :

Trois dispositifs ont une capacité d'absorption très faible (inférieure à 40 %) : ALT Réfugiés (28% contre 24% en 2024), CHRS Insertion (28% contre 41% en 2024), Résidence sociale (15% contre 22% en 2024).

Pour quatre dispositifs, la capacité d'absorption est moyenne (entre 40 et 60 %) : CHRS Haut-seuil (44% contre 29% en 2024), FJT/ALT FJT (55% contre 39% en 2024), Résidence Accueil (47% contre 32% en 2024) et IML/Sous-location (41% contre 36% en 2024).

Quatre dispositifs possèdent une capacité d'absorption importante en 2024 (supérieure à 60 %) : ALT/Habitat Mômes (64% contre 57% en 2024), CHRS Stabilisation (300% contre 100% en 2024) et CHRS Hors les murs (69% contre 73% en 2024) et Pension de Famille (68% contre 32% en 2024).

Lorsqu'on observe par composition familiale :

À l'exception des couples sans enfant et des familles monoparentales, la capacité d'absorption est en augmentation sur l'ensemble des compositions familiales (ménages isolés et ménages familiaux).

Concernant les personnes isolées, la capacité d'absorption est de 43% pour les hommes seuls contre 44% pour les femmes seules contre respectivement (35% et 31% en 2023). Les proportions entre les hommes et les femmes sont similaires.

Les couples sans enfant enregistrent la plus faible capacité d'absorption parmi l'ensemble des compositions familiales. La capacité d'absorption est très faible pour les couples sans enfant (30%).

En 2025, les familles monoparentales enregistrent une capacité d'absorption (34%) inférieure à celle des couples avec enfant(s) (51%) (respectivement 33% et 54% en 2024). Entre 2022 et 2024, c'était l'inverse puisque la capacité d'absorption était de 53% pour les familles avec enfants contre 50% pour les familles monoparentales.

Lorsqu'on croise les variables « territoire », « dispositifs » et « composition familiale », les principaux éléments de « tension » qui ressortent sont :

Sur l'arrondissement d'Angers, la capacité d'absorption s'améliore pour les dispositifs FJT/ALT FJT, Pension de famille et Résidence accueil. L'ouverture de nouvelles places en Pension de famille et Résidence accueil en 2025 ont fait progresser les entrées annuelles. Un nombre plus conséquent d'entrées en FJT/ALT FJT (+17 entrées) élève la capacité d'absorption du dispositif. L'ALT Réfugiés, le CHRS Insertion, le CHRS Haut-seuil, le CHRS Hors les murs et la Résidence social restent des dispositifs avec une faible capacité d'absorption. La situation est plus favorable pour les ménages isolés (passage de 24% pour les hommes seuls et 26% pour les femmes seules en 2024 à 44% et 47% pour 2025). Des entrées supplémentaires ont été enregistrées sur les dispositifs Pension de Famille et Résidence accueil destinés aux ménages isolés.

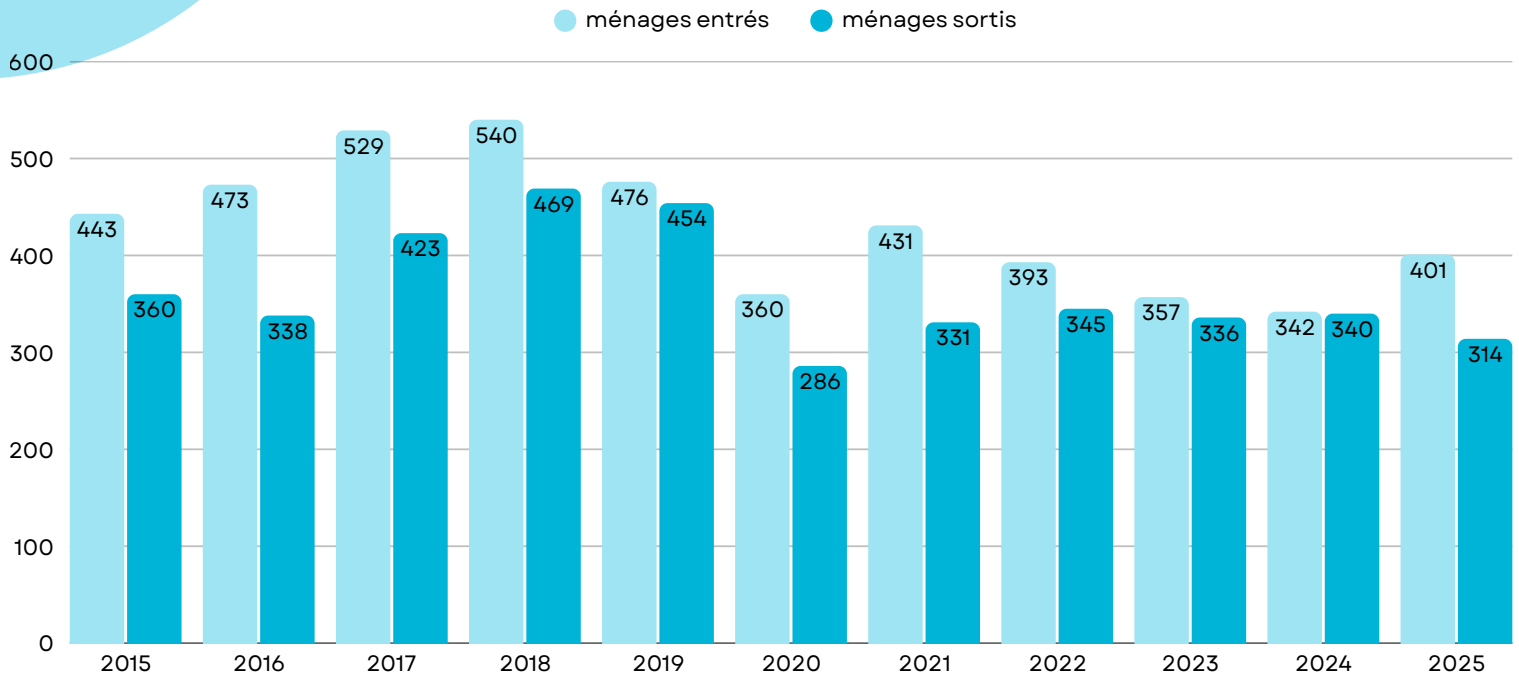
Pour l'Arrondissement de Cholet, la capacité d'absorption diminue ou est similaire sur l'ensemble des dispositifs. Les dispositifs CHRS Insertion, FJT/ALT FJT, Résidence accueil et Résidence sociale sont concernés par une baisse de la capacité d'absorption. L'accompagnement social des réfugiés et la Pension de Famille reste avec une capacité d'absorption faible. Les hommes seuls (passage de 42% à 33%), les familles monoparentales (passage de 110% à 37%) et les familles avec enfant(s) (passage de 100% à 38%) observent une diminution de leur capacité d'absorption. La capacité d'absorption progresse pour les femmes seules (passage de 38% à 59% et les couples sans enfant (passage de 0% à 40%).

Sur l'Arrondissement de Saumur, la capacité d'absorption de l'ALT Réfugiés progresse (passage de 41% à 48%) sur un an. L'ouverture de places à FTDA fait progresser le nombre d'entrées comptabilisées. Les dispositifs Résidence accueil et Résidence sociale observent une faible capacité d'absorption avec l'absence ou peu d'entrées sur ce territoire. La situation s'améliore pour les couples avec enfant(s) (passage de 0% à 100%) par contre une tension existe pour les femmes seules (passage de 57% à 26%) et les couples sans enfant (passage de 125% à 29%).

Pour l'Arrondissement de Segré, la tension continue d'être observée pour les ménages isolés (36% contre 30% en 2024 pour les hommes seuls et 30% contre 30% en 2024 pour les femmes seules). Quelques entrées sont comptabilisées sur ce territoire au vu d'une offre de places limitée. La plupart des dispositifs enregistrent une faible capacité d'absorption.

LES MÉNAGES SORTIS DE DISPOSITIF

Evolution du nombre de ménages entrés et sortis chaque année



364 ménages sont sortis des dispositifs hébergement d'insertion/logement accompagné en moyenne chaque année depuis 2016. Le nombre d'entrées moyen est supérieur au nombre de sorties moyenne sur les dix dernières années. Le nombre de sorties se stabilise entre 310 et 350 sorties chaque année depuis 2021.

Le développement du parc de logement et une rotation des places sur l'ensemble des dispositifs générait des entrées et sorties en amont de la crise sanitaire.

Le prolongement du séjour des ménages sur les dispositifs lors de la crise sanitaire a généré moins d'entrées et de sorties en 2020 et 2021.

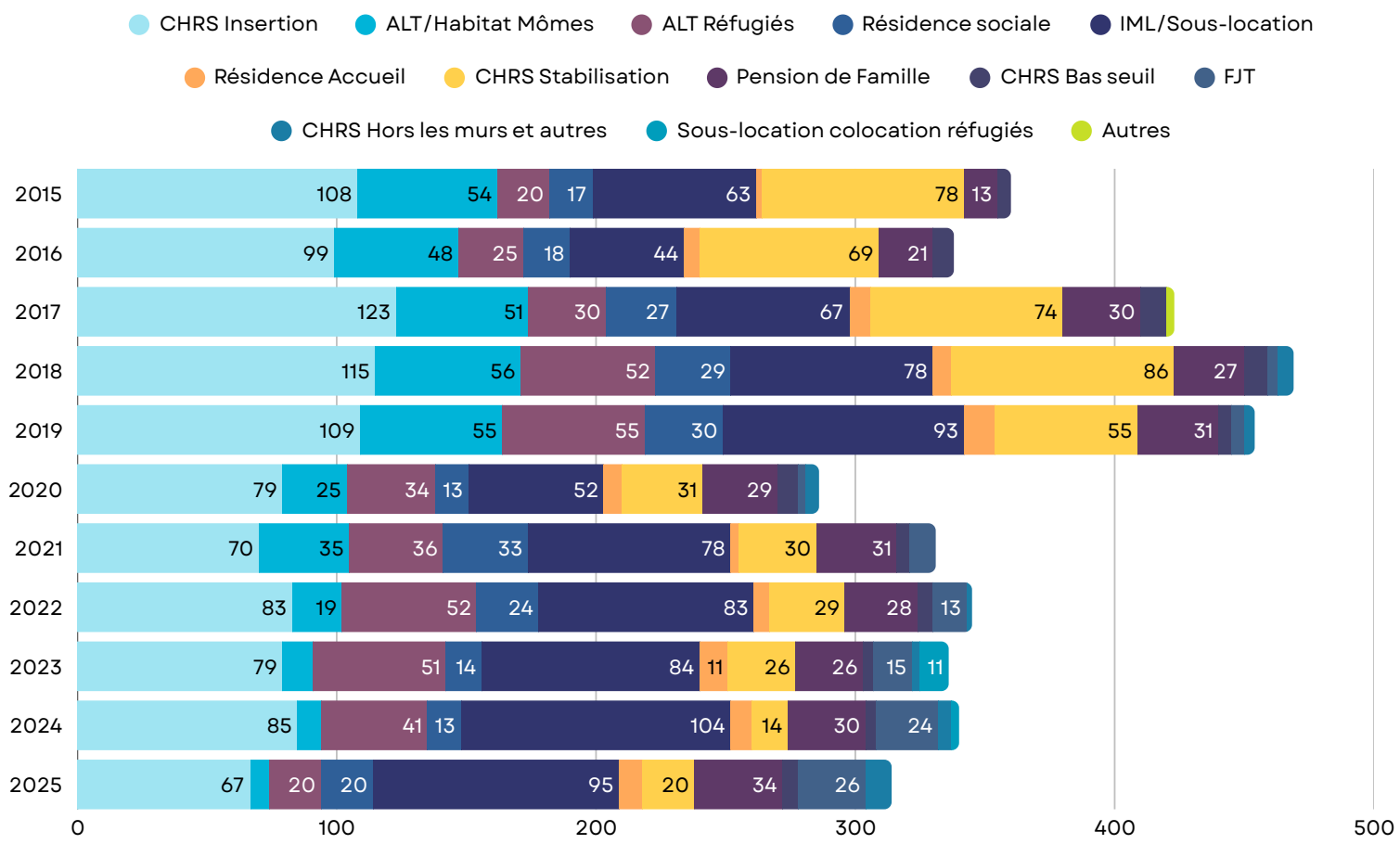
L'écart entre le nombre d'entrées et de sorties s'est réduit entre 2021 et 2024 (+100 entrées en 2021, +48 entrées en 2022, +21 entrées en 2023, +2 entrées en 2024) lié à la tension sur le logement social qui allonge la durée de séjour en dispositif et une faible rotation des places sur les dispositifs d'insertion.

L'ouverture de nouvelles places Pension de Famille, Résidence Accueil et ASR accroît de nouveau l'écart entre les entrées et les sorties en 2025 :

- Pension de Famille (35 entrées de plus) : ouverture de places à ADOMA à Angers
- Résidence Accueil (24 entrées de plus) : ouverture de places à Cité Caritas de la Gautreche à Murs-Erigné
- IML/Sous-location (25 entrées de plus) : développement du parc de logement chez des nouveaux opérateurs (Groupe SOS, Habitat Humanisme pour l'iml mandat de gestion)
- Résidence sociale (-13 entrées de moins) : fermeture progressive de la Résidence sociale Les Moulins à Angers et fermeture temporaire de la Résidence sociale La Richardière à Cholet à ADOMA.

LES MÉNAGES SORTIS DE DISPOSITIF

Evolution du nombre de ménages sortis chaque année par dispositif



Le CHRS Insertion reste le premier dispositif en termes de sorties jusqu'en 2020. L'IML/Sous-location devient le dispositif au plus grand nombre de sorties à partir de 2021 avec le développement du parc d'intermédiation locative dans le cadre du plan Logement d'abord.

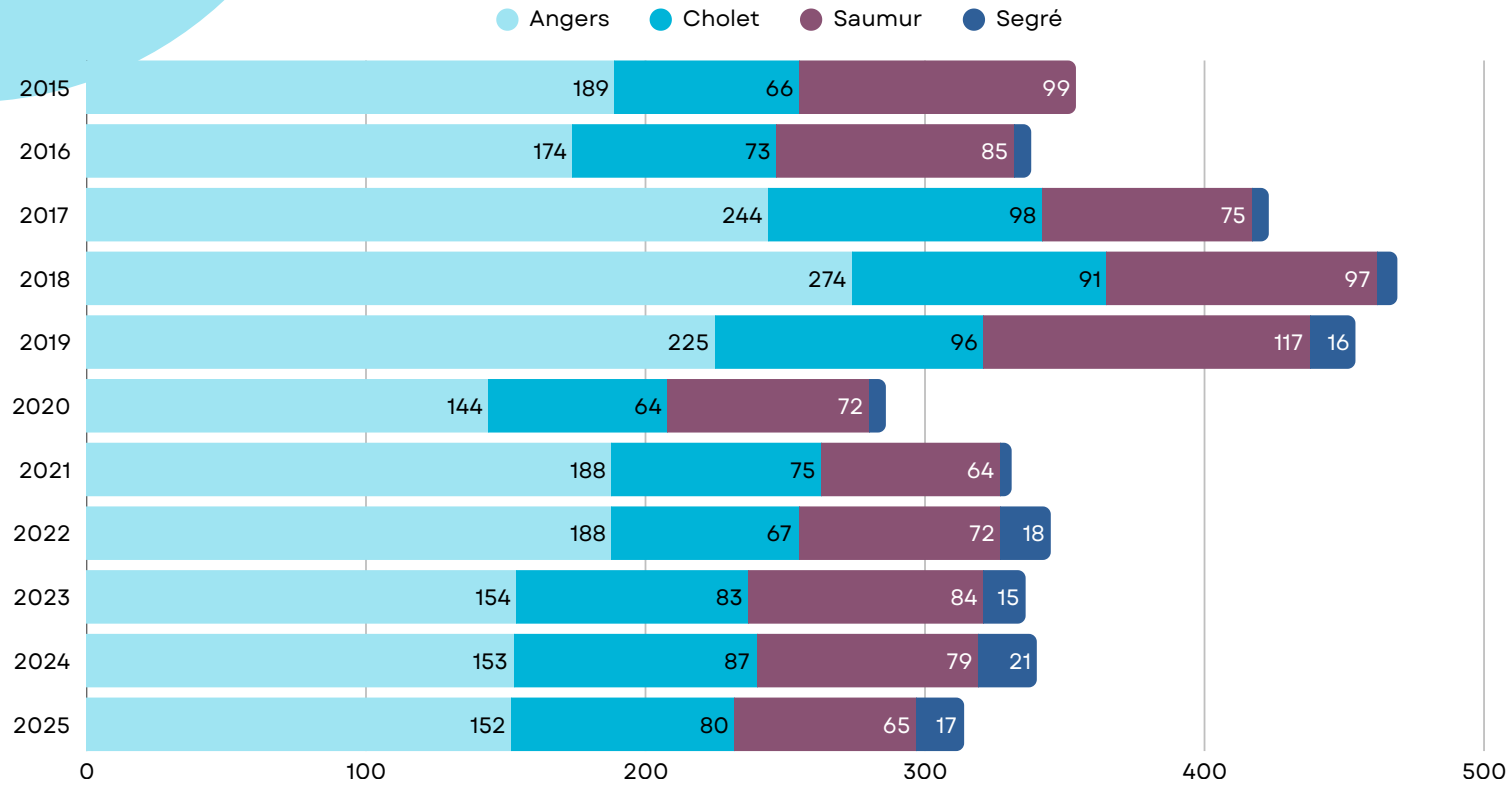
Une faible rotation des places sur le CHRS Insertion et CHRS Haut-seuil ainsi qu'une transformation des places CHRS Stabilisation en CHRS Insertion ont atténué les sorties réalisées sur ces dispositifs d'année en année. En 2025, le CHRS Insertion enregistre 18 sorties de moins en comparaison à l'année 2024. Cité Caritas de la Gautreche enregistre la plus importante diminution de sorties sur un an (passage de 17 à 8 sorties entre 2024 et 2025).

Également, la fermeture progressive des places ALT et des places ASR à l'Abri de la Providence et France Horizon et la fermeture pour travaux des Résidences sociales La Richardière à Cholet et Barantiksé à Angers à ADOMA restreint le nombre de sorties sur ces dispositifs.

Les sorties en Résidence Accueil, Pension de Famille et FJT/ALT FJT restent stablent.

LES MÉNAGES SORTIS DE DISPOSITIF

Evolution du nombre de ménages sortis chaque année par arrondissement



En moyenne, 52% des ménages sortent d'un hébergement/logement situé dans l'arrondissement d'Angers. Cette proportion s'explique par un parc de logement plus important localisé sur ce territoire. Le premier dispositif en termes de sorties est l'IML/Sous-location sur l'arrondissement d'Angers suivi du CHRS Insertion (à l'exception des années 2017 et 2018 ou l'ALT Réfugiés se positionnait en 2ème position). La plupart des dispositifs enregistrent des sorties sur cet arrondissement.

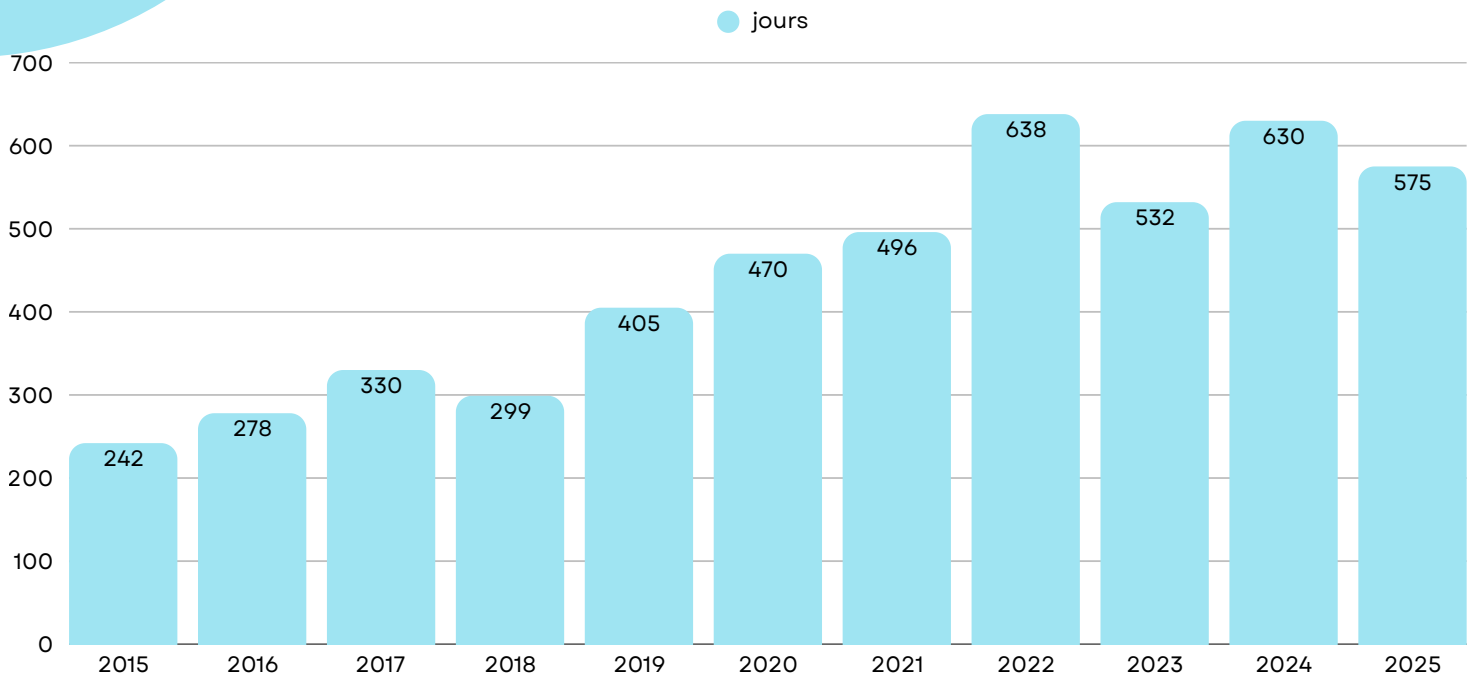
L'arrondissement de Cholet représentent 22% des ménages sortis en moyenne depuis 2016. Le premier dispositif en termes de sorties est le CHRS Insertion sur l'arrondissement de Cholet à l'exception de l'année 2025 (l'IML/Sous-location devient le dispositif au plus grand nombre de sorties). Le nombre de sorties a progressé sur l'IML/Sous-location en passant d'une dizaine d'entrées chaque année jusqu'en 2023 à une vingtaine d'entrées depuis 2024.

En moyenne, 23% des ménages intégrés sont sorties d'un logement situé dans l'arrondissement de Saumur. Les sorties en ALT ont fortement diminué (passage d'une vingtaine de sorties à moins d'une dizaine de sorties depuis 2020). La fermeture progressive des places ALT a réduit les sorties sur ce dispositif. La transformation des places CHRS Stabilisation en CHRS Insertion à l'ASEA CAVA a fortement réduit les sorties sur ce dispositif (passage d'une trentaine de sorties à moins d'une dizaine de sorties depuis 2019). Les sorties en ALT Réfugiés se sont multipliées depuis 2018 avec la présence de places à FTDA et France Horizon. Les sorties sont moins nombreuses depuis 2024 avec la fermeture des places ASR à France Horizon.

L'arrondissement de Segré représentent 3% des ménages sorties en moyenne depuis 2016. L'offre étant limitée, les sorties se concentrent sur quelques dispositifs. La présence de Pensions de Famille au Lion d'Angers, à Segré-en-Anjou-Bleu et à Vern d'Anjou génère des sorties sur ce dispositif. Dans une plus faible proportion, quelques ménages sortent sur l'IML/Sous-location.

LES MÉNAGES SORTIES DE DISPOSITIF

Evolution de la durée de séjour (en jour)

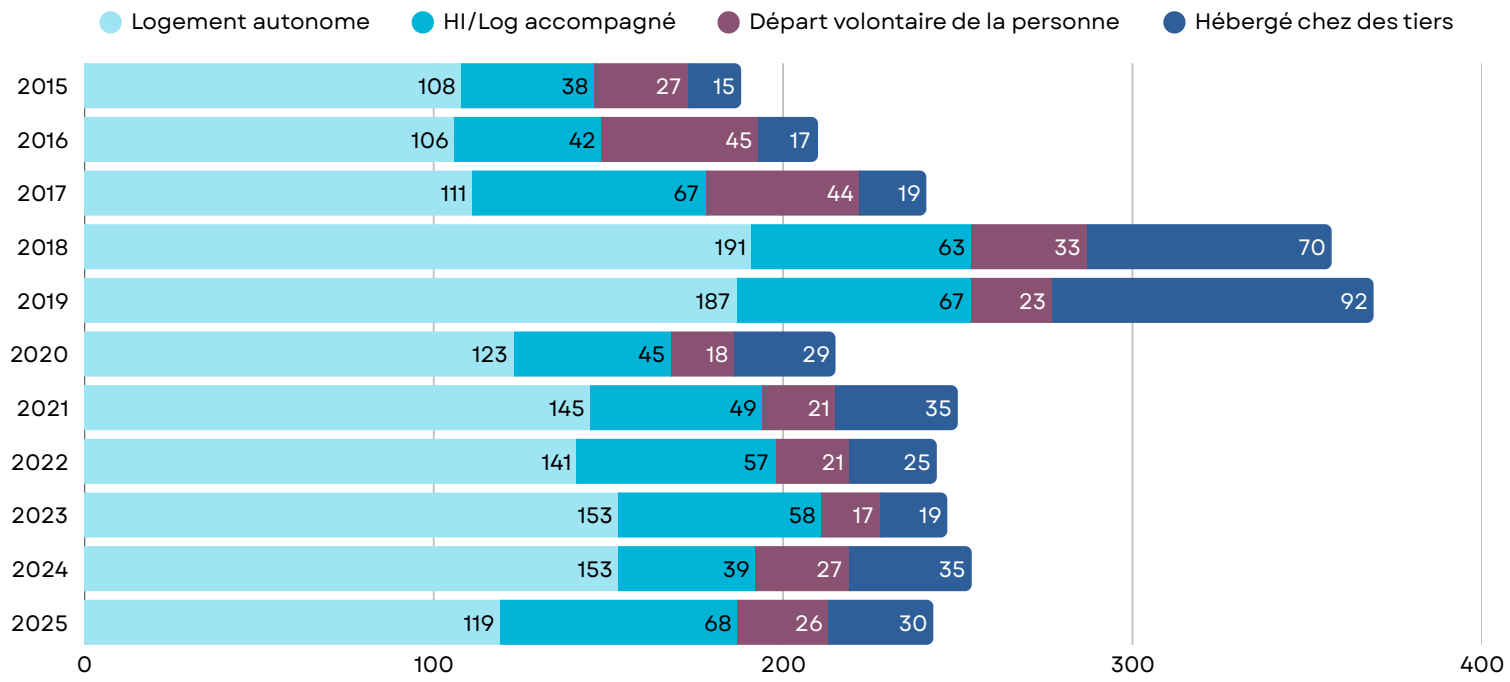


Note de lecture : 50% des ménages ont séjourné sur un dispositif moins de 575 jours et 50% des ménages ont séjourné plus de 575 jours sur un dispositif en 2025.

La durée de séjour médiane entre l'entrée et la sortie est de 445 jours (soit près de 15 mois) entre 2015 et 2025. Des disparités existent selon les arrondissements même si la durée de séjour tend à augmenter sur l'ensemble des arrondissements (passage de 10 mois à près de 2 ans et 6 mois sur Angers, 8 mois à plus d'un an sur Cholet, 4 mois à 1 an et 3 mois ans sur Saumur et de 1.5 ans à 2 ans et 7 mois pour Segré.

LES MÉNAGES SORTIES DE DISPOSITIF

Répartition des principaux motifs de sorties des dispositifs d'insertion et de logement accompagné



Pour permettre d'observer une évolution des motifs de sorties, seuls certains motifs de sorties ont été retenus :

- accès à un logement autonome
- accès à un hébergement d'insertion/logement accompagné
- hébergée chez des tiers
- départ volontaire de la personne.

Depuis 2015, le principal motif de sorties des ménages reste l'accès au logement autonome avec une moyenne de 140 ménages chaque année. Une prépondérance de ménages accèdent au logement social.

La proportion de sorties dites positives (vers un logement autonome ou un dispositif SIAO) est majoritaire parmi l'ensemble des motifs de sorties depuis 2018 (194 ménages en moyenne sortent vers une sorties dite positive). L'accompagnement proposé sur l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'insertion/logement accompagné est bénéfique au regard du nombre de sorties dites positives.

LES TYPES DE SORTIES EN 2025

Répartition des motifs de sortie d'un dispositif d'hébergement d'insertion en 2025

HEBERGEMENT D'INSERTION										
Motifs de sortie	CHRS Insertion		CHRS Stabilisation et		ALT + Habitat Mômes		ALT Réfugiés		Ensemble	
Total - Accès au logement autonome	**27**	**39,7%**	**5**	**20,0%**	**4**	**57,1%**	**12**	**60,0%**	**48**	*40,0%*
Accès à un logement autonome parc public	*24*	*35,3%*	*5*	*20,0%*	*4*	*57,1%*	*11*	*55,0%*	*44*	*36,7%*
Accès à un logement parc privé	*3*	*4,4%*	*0*	*0,0%*		*0,0%*	*1*	*5,0%*	*4*	*3,3%*
Sortie vers un hébergement d'insertion/ logement accompagné	**13**	**19,1%**	**7**	**28,0%**	**1**	**14,3%**	**4**	**20,0%**	**25**	*20,8%*
Sortie vers IML/Sous location	*9*	*13,2%*	*1*	*4,0%*		*0,0%*	*1*	*5,0%*	**11**	*9,2%*
Sortie vers de la Pension de Famille	*4*	*5,9%*	*6*	*24,0%*	*1*	*14,3%*		*0,0%*	**11**	*9,2%*
Sortie vers du CHRS Insertion		*0,0%*		*0,0%*		*0,0%*	*1*	*5,0%*	**1**	*0,8%*
Sortie vers un ALT		*0,0%*		*0,0%*		*0,0%*	*1*	*5,0%*	**1**	*0,8%*
Sortie vers un FJT		*0,0%*		*0,0%*		*0,0%*	*1*	*5,0%*	**1**	*0,8%*
Hébergement chez des tiers	**8**	**11,8%**		**0,0%**	**2**	**28,6%**	**4**	**20,0%**	**14**	*11,7%*
Départ volontaire de la personne	**9**	**13,2%**	**2**	**8,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**11**	*9,2%*
Fin de séjour	**2**	**2,9%**	**2**	**8,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**4**	*3,3%*
Sortie vers de l'urgence	**3**	**4,4%**	**1**	**4,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**4**	*3,3%*
Incarcération	**1**	**1,5%**	**2**	**8,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**3**	*2,5%*
Hospitalisation	**1**	**1,5%**	**2**	**8,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**3**	*2,5%*
Décédée	**1**	**1,5%**	**1**	**4,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**2**	*1,7%*
La personne a trouvé une autre solution	**1**	**1,5%**	**1**	**4,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**2**	*1,7%*
Exclusion de la structure		**0,0%**	**1**	**4,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**1**	*0,8%*
Retour domicile parental	**1**	**1,5%**		**0,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**1**	*0,8%*
Retour à la rue	**1**	**1,5%**		**0,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**1**	*0,8%*
Sortie vers un LAM		**0,0%**	**1**	**4,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**1**	*0,8%*
Ensemble	68	100%	25	100%	7	100%	20	100%	120	100%

En 2025, les trois premiers motifs de sorties des ménages sortis des dispositifs d'hébergement d'insertion (-33 ménages de moins sur un an) sont :

- l'accès au logement autonome représentant 40% des sorties soit 48 ménages (contre 60 ménages en 2024). Une grande majorité accèdent au logement social (44 sur 48).
- l'accès à un autre hébergement d'insertion ou du logement accompagné représentant 21% des sorties soit 25 ménages (contre 23 ménages en 2024). Une progression des sorties vers le dispositif Pension de Famille est constatée (passe de 4 à 11 sorties sur un an). L'ouverture de nouvelles places à Angers a augmenté les sorties vers de la Pension de Famille.
- la sortie vers un hébergement chez des tiers représentant 12% des sorties soit 14 ménages (contre 16 ménages en 2024).

LES TYPES DE SORTIES EN 2025

Répartition des motifs de sortie d'un dispositif de logement accompagné en 2025

LOGEMENT ACCOMPAGNE														
Motifs de sortie	FJT + ALT FJT		IML/Sous-Location		Pension de Famille + ALT PF		Résidence Accueil		Résidence Sociale + ALT RS		CHRS Hors les Murs		Ensemble	
Total - Accès au logement autonome	**6**	**28,6%**	**62**	**65,3%**	**2**	**5,9%**	**2**	**22,2%**	**10**	**50,0%**	**2**	**20,0%**	**84**	**43,3%**
Accès à un logement autonome parc public ou glissement de bail	*2*	*9,5%*	*55*	*57,9%*	*1*	*2,9%*	*1*	*11,1%*	*10*	*50,0%*	*2*	*20,0%*	*71*	**36,6%**
Accès à un logement parc privé	*4*	*19,0%*	*7*	*7,4%*	*1*	*2,9%*	*1*	*11,1%*		*0,0%*		*0,0%*	*13*	**6,7%**
Sortie vers un hébergement d'insertion/	**4**	**19,0%**	**6**	**6,3%**	**9**	**26,5%**	**2**	**22,2%**	**3**	**15,0%**	**2**	**20,0%**	**31**	**16,0%**
Sortie vers IML/Sous location	*1*	*4,8%*	*2*	*2,1%*		*0,0%*		*0,0%*	*2*	*10,0%*	*1*	*10,0%*	*6*	*3,1%*
Sortie vers de la Pension de Famille		*0,0%*	*2*	*2,1%*	*7*	*20,6%*		*0,0%*		*0,0%*		*0,0%*	*9*	*4,6%*
Sortie vers Résidence Accueil		*0,0%*		*0,0%*		*0,0%*	*2*	*22,2%*		*0,0%*		*0,0%*	*2*	*1,0%*
Sortie vers le FJT	*8*	*38,1%*		*0,0%*		*0,0%*		*0,0%*		*0,0%*		*0,0%*	*8*	*4,1%*
Sortie vers le CHRS Insertion		*0,0%*	*2*	*2,1%*		*0,0%*		*0,0%*		*0,0%*	*1*	*10,0%*	*3*	*1,5%*
Sortie vers le CHRS Stabilisation		*0,0%*		*0,0%*	*1*	*2,9%*		*0,0%*		*0,0%*		*0,0%*	*1*	*0,5%*
Sortie vers une Résidence sociale		*0,0%*		*0,0%*	*1*	*2,9%*		*0,0%*	*1*	*5,0%*		*0,0%*	*2*	*1,0%*
Hébergement chez des tiers	**4**	**19,0%**	**6**	**6,3%**	**3**	**8,8%**		**0,0%**	**4**	**20,0%**	**2**	**20,0%**	**19**	**9,8%**
Départ volontaire de la personne	**4**	**19,0%**	**10**	**10,5%**	**2**	**5,9%**		**0,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**16**	**8,2%**
Décédée		**0,0%**		**0,0%**	**8**	**23,5%**	**2**	**22,2%**		**0,0%**		**0,0%**	**10**	**5,2%**
Exclusion de la structure		**0,0%**	**4**	**4,2%**	**1**	**2,9%**		**0,0%**	**2**	**10,0%**		**0,0%**	**7**	**3,6%**
Incarcération		**0,0%**	**2**	**2,1%**	**1**	**2,9%**	**1**	**11,1%**		**0,0%**	**1**	**10,0%**	**5**	**2,6%**
Maison de retraite		**0,0%**	**1**	**1,1%**	**5**	**14,7%**		**0,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**6**	**3,1%**
Retour à la rue		**0,0%**		**0,0%**	**2**	**5,9%**		**0,0%**		**0,0%**	**1**	**10,0%**	**3**	**1,5%**
Sortie vers de l'urgence	**1**	**4,8%**	**2**	**2,1%**		**0,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**1**	**10,0%**	**4**	**2,1%**
Fin de séjour	**2**	**9,5%**		**0,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**1**	**5,0%**	**1**	**10,0%**	**4**	**2,1%**
Colocation		**0,0%**		**0,0%**	**1**	**2,9%**		**0,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**1**	**0,5%**
Prise en charge dans un autre département		**0,0%**	**1**	**1,1%**		**0,0%**		**0,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**1**	**0,5%**
Foyer de vie		**0,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**2**	**22,2%**		**0,0%**		**0,0%**	**2**	**1,0%**
Centre de formation autre département		**0,0%**	**1**	**1,1%**		**0,0%**		**0,0%**		**0,0%**		**0,0%**	**1**	**0,5%**
Ensemble	**21**	**100%**	**95**	**100%**	**34**	**100%**	**9**	**100%**	**20**	**100%**	**10**	**100%**	**194**	**100%**

En 2025, les trois premiers motifs de sorties des dispositifs de logement accompagné des ménages (+7 ménages de plus sur un an) sont :

- l'accès au logement autonome représentant 43% des sorties soit 84 ménages (contre 93 ménages en 2024). Une grande majorité accède au logement social (71 sur 84).
- l'accès à un autre hébergement d'insertion ou du logement accompagné représentant 16% des sorties soit 31 ménages (contre 16 ménages en 2024). Une progression des sorties vers les dispositifs Pension de Famille (passe de 5 à 9 sorties sur un an) et FJT (passe de 3 à 8 sorties sur un an) est constatée. Des transferts de ménages entre Pensions de Familles ou entre FJT lorsque la volonté est exprimée sont effectués.
- la sortie vers un hébergement chez des tiers représentant 10% des sorties soit 19 ménages (nombre identique en 2024).

Lorsqu'on agrège les sorties d'hébergement d'insertion et de logement accompagné on peut noter les sorties de :

- 132 ménages vers du logement autonome (153 ménages en 2024)
- 56 ménages vers un autre dispositif SIAO (39 ménages en 2024)
- 33 ménages vers un hébergement chez des tiers (35 ménages en 2024)
- 27 sorties volontairement de la personne (27 ménages en 2024)

La proportion de sorties dites positives (vers un logement autonome ou un dispositif SIAO) est de 60% (contre 56% en 2024).

SIAO 49

Réseau Hébergements & Logements Temporaires
Coordination - Orientation - Observatoire

SIAO 49
Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
du Maine-et-Loire

49000 Angers
02.41.47.79.11
accueil@siao49.fr
www.siao49.fr

Contact :
Pierre-François BODIN
Chargé de mission de l'Observatoire social
02.41.47.79.11

Réalisation :
Pierre-François BODIN